LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 28 JANVIER 2013

VOLUME 52

JEAN LAROSE & ROSA FANIZZI Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS 215, rue St-Jacques, Bureau 1020 Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,

Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Ouébec

Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Ouébec

Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois

Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal

Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des élections

Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec

Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval

Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal

Me NADIA THIBAULT pour Constructions Frank Catania

Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec

Me ANNICK PAQUETTE pour l'Ordre des ingénieurs du Québec

Me ÉRIC MEUNIER Québécor Média, Groupe TVA, Corporation Sun Média

Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada

Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec

Me MAUDE BROUILLETTE pour le Parti libéral du Québec

Me CATHERINE DUMAIS pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

- 3 -

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
DÉCISIONS	7
MICHEL LALONDE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	10

LISTE DES PIÈCES

PAGE

33P-368	:	Projets Ville de Montréal entre 2001 et 2009	L
			48
33P-370	:	Chèque Groupe Séguin du 12 mai 2004 de 10 000 \$	
			125
33P-371	:	Feuille de temps 13 octobre 2007	
			183
33P-372	:	Facture pour billets de saison des	
		Canadiens de Montréal.	
			184
33P-373	:	Feuille de temps du 11 juillet 2009	
			219

Le 28 janvier 2013

Me MARTIN ST-JEAN:

24

25

- 5 -

PRÉLIMINAIRES

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-huitième (28ième) 1 jour du mois de janvier, 4 PRÉLIMINAIRES LA PRÉSIDENTE : Bon matin à tous. LA GREFFIÈRE : 8 Alors, si les procureurs veulent bien s'identifier. Me DENIS GALLANT : 10 Bon matin. Denis Gallant pour la Commission. 11 Me KEITH RITI : 12 Bonjour. Keith Riti pour la Commission. 13 Me PAUL CRÉPEAU : 14 Paul Crépeau pour la Commission. 15 Me MARIE-CLAUDE MICHON: 16 Bonjour à tous, Marie-Claude Michon pour le 17 Procureur général du Québec. 18 Me BENOIT BOUCHER: 19 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général 20 du Québec. 21 Me ESTELLE TREMBLAY : 22 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois. 23

Bonjour à tous. Martin St-Jean, Ville de Montréal.

VOLUME 52 Le 28 janvier 2013

- 6 -

- 1 Me JULIE ROBERGE:
- Bonjour. Julie Roberge pour le DGE.
- 3 Me DANIEL ROCHEFORT:
- Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la
- 5 construction du Québec.
- 6 Me CAROLINE ISABELLE :
- Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.
- 8 Me MICHEL DORVAL:
- Bonjour. Michel Dorval pour Union Montréal.
- 10 Me NADIA THIBAULT :
- Bonjour. Nadia Thibault pour Constructions Frank
- 12 Catania.
- Me GASTON GAUTHIER:
- Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.
- Me ANNICK PAQUETTE:
- Bonjour. Annick Paquette pour l'Ordre des
- ingénieurs du Québec.
- Me ÉRIC MEUNIER :
- Éric Meunier pour Corporation Sun Média, Groupe TVA
- et Québécor Média. Bonjour.
- Me GENEVIÈVE GAGNON:
- Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-
- Canada.
- Me MICHEL DÉCARY:
- Michel Décary et Maude Brouillette pour le Parti

libéral du Ouébec. 1 Me CATHERINE DUMAIS : Bonjour. Catherine Dumais pour le Directeur des 3 poursuites criminelles et pénales. 4 LA PRÉSIDENTE : Alors, bon matin à tous. Je vais rendre deux... nous avons rendu deux décisions, la première 7 concernant la demande de l'Association nationale 8 des camionneurs artisans. Je vais simplement rendre le dispositif de la décision alors que la décision 10 elle-même est disponible sur notre site. 11 12 DÉCISIONS : 13 Alors, donc les Commissaires octroient à 14 l'Association nationale des camionneurs artisans 15 inc. le statut d'intervenant aux travaux de la 16 Commission, limitent le statut d'intervenant de 17 l'Association nationale des camionneurs artisans 18 inc. à la gestion et à l'octroi des contrats 19 publics dans l'industrie de la construction par le 20 ministère des Transports. Ils ne seront donc... ils 21 ne pourront donc poser des questions qu'en lien 22

Maintenant, en ce qui concerne la décision relativement à la requête de messieurs Zampino et

avec ces contrats-là.

23

24

Gauthier, les Commissaires lèvent l'ordonnance d'interdiction de publication et de divulgation rendue le vingt-deux (22) janvier deux mille treize (2013) dans le cadre de la requête des requérants visant le dossier 500-01-072674-127 soit le témoignage de madame Isabelle Toupin ayant eu lieu le vingt-deux (22) janvier deux mille treize (2013), à l'exception du tiers innocent mentionné au Volume 49, page 70, ligne 25.

Les Commissaires maintiennent partiellement l'ordonnance d'interdiction de publication et de divulgation rendue le vingt-deux (22) janvier deux mille treize (2013) dans le cadre de la requête des requérants visant le dossier 500-01-072674-127 soit le témoignage d'Isabelle Toupin ayant eu lieu le vingt-deux (22) janvier deux mille treize (2013), à savoir le nom du tiers innocent mentionné au Volume 49, page 70, ligne 25 et permettre la diffusion et la publication du témoignage d'Isabelle Toupin entendu le vingt-deux (22) janvier deux mille treize (2013), à l'exception du tiers innocent mentionné au Volume 49, page 70, ligne 25. À l'instar de l'autre décision, celle-ci sera disponible également sur notre site.

Alors, voilà! Est-ce qu'on est prêt à

- 9 -

```
1
         recommencer...
         Me DENIS GALLANT :
         Oui.
3
         LA PRÉSIDENTE :
          ... l'audition de la preuve?
         Me DENIS GALLANT :
         Oui, tout à fait. Quant à votre décision, la
         présentation PowerPoint que madame Isabelle Toupin
8
         s'est servie au soutien de son témoignage avait été
         cotée sous NP, donc elle pourra devenir un P pour
10
         être accessible, compte tenu de votre décision.
11
         LA PRÉSIDENTE :
12
         Parfait.
13
         Me DENIS GALLANT :
14
         Merci. Alors, je vais continuer le témoignage de
15
         monsieur Michel Lalonde.
16
         LA PRÉSIDENTE :
17
         Bonjour. Monsieur Lalonde.
18
         M. MICHEL LALONDE:
19
         Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
20
         Commissaire.
21
22
23
```

R. Oui.

25

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-huitième (28ième) 1 jour du mois de janvier, A COMPARU: 4 5 MICHEL LALONDE, 6 7 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit : 8 9 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT : 10 Q. [1] Alors, bon matin, Monsieur Lalonde. 11 R. Bonjour. 12 Q. [2] Alors, Monsieur Lalonde, quand on s'est quitté 13 jeudi dernier, vous nous parliez... vous nous 14 15 parliez d'une forme de collusion chez les firmes de génie-conseil. 16 R. Hum, hum. 17 Q. [3] Vous avez également mentionné que... avec 18 monsieur Trépanier, c'était vous qui assuriez la 19 coordination pour que cette collusion-là 20 fonctionne, à savoir les téléphones faits aux 21 différentes firmes ou aux différentes personnes 22 dont vous avez nommées qui étaient là, en charge 23 généralement du développement des affaires. 24

- Q. [4] Vous avez également parlé, en plus du trois
 pour cent (3 %), d'une somme d'argent qui était
 remise dont deux cent mille (200 000 \$) par les
 grosses firmes, cent mille (100 000 \$) par
 certaines firmes de moindre taille, telle que la
 vôtre, et d'autres firmes également dont vous ne
 connaissiez pas les ententes et le montant, mais
 également donnaient de l'argent à monsieur Bernard
 Trépanier, qui, selon lui, était pour le bénéfice
 d'Union Montréal. C'est exact?
- 11 R. Exact.

- Q. [5] Parfait. Juste pour être sûr, vous avez nommé 12 des firmes... Vous avez nommé des firmes, et, juste 13 reprendre mes notes... Alors, et quand je vous ai 14 demandé, je vous ai demandé, vous avez nommé les 15 plus grandes firmes, vous avez nommé également des 16 firmes de moindre taille, puis à une place je vous 17 ai demandé, vous avez dit il y a cinq firmes, vous 18 en avez nommé quatre. Vous vous souvenez de ça? 19
 - R. Oui. Oui. Oui.
- Q. [6] Alors, j'aimerais que vous relatiez, nous redire le nom de ces firmes-là, et de quelle, à quelle importance ces firmes-là se situaient.
- R. Mettons, dans la troisième catégorie, là...
- 25 Q. [7] Tout à fait.

- R. Roche, HBA Teknika, Leroux Beaudoin Hurens, Claulac et AXOR.
- Q. [8] AXOR, vous ne l'aviez pas nommée?
- R. Non. C'est ça, j'avais...
- Q. [9] Qui était votre personne contact chez AXOR?
- R. Jacques Grenier.
- Q. [10] Parfait. Je vais maintenant aller plus en
- profondeur quant au paiement de trois pour cent
- 9 (3 %) qui était demandé par Bernard Trépanier.
- Juste pour bien comprendre, juste pour bien
- comprendre la nature de ces contrats-là, vous avez
- dit dans votre témoignage que ce trois pour cent-là
- 13 (3 %) n'était pas, n'était... ne trouvait pas
- application pour l'ensemble des contrats venant du
- central?
- R. C'est ça.
- Q. [11] Mais qu'il y avait certains contrats qui
- étaient, si vous voulez, destinés à ce qu'il y ait
- un trois pour cent (3 %) qui soit remis à Union
- Montréal. J'aimerais ça que vous alliez un petit
- peu plus en détail pour nous expliquer la nature de
- ces contrats-là.
- R. Disons que ça touchait particulièrement, comme je
- l'avais mentionné, les projets d'infrastructures,
- parce qu'il y a eu quand même des montants investis

2

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

dans les infrastructures à Montréal pour, si on veut, les réhabiliter, parce que je pense qu'il y avait un déficit de réhabilitation au niveau des infrastructures, donc on parle des grands projets qui nécessitaient l'apport de plusieurs firmes. À ce moment-là, ça faisait en sorte que ces projets-là, lorsqu'il y avait un appel d'offres, nécessitaient trois ou quatre, ou cinq firmes, même, pour réaliser ces mandats-là. Donc, ça nécessitait donc un appel d'offres, et le choix de plusieurs firmes. Dans, dans le cadre vraiment des travaux d'infrastructures majeurs.

Donc, ça ne touchait pas tous les autres projets de d'autres types, parce que dans ces cas-là c'était seulement une firme qui était choisie.

Donc, ça s'était appliqué davantage pour les projets d'infrastructures, où ça nécessitait l'implication de plusieurs firmes à la fois pour réaliser les mandats.

- Q. [12] Est-ce que c'était essentiellement des contrats où est-ce que les firmes allaient agir en consortium?
- 23 R. Soit en consortium, soit seules, mais dans des 24 projets où il y avait plusieurs firmes qui étaient 25 recueillies. Donc, en cascade, si on veut.

8

24

- Q. [13] Qu'est-ce que vous dites, en cascade, juste
 pour être plus précis? Qu'est-ce que vous voulez
 dire quand vous avez, quand vous dites en cascade?
 - R. En cascade, tout simplement de par le fait que si, exemple, il y a quatre firmes à choisir, bien, au niveau du pointage il y a une première qui gagne, une deuxième, une troisième, une quatrième, puis c'est choisi en cascade en fonction des résultats.
- 9 Q. **[14]** D'accord. Et quand ça nécessite plusieurs
 10 firmes comme ça, est-ce qu'on a besoin de firmes
 11 supplémentaires pour rentrer des soumissions de
 12 complaisance?
- R. Bien, de façon générale, il y avait toujours une ou deux firmes qui étaient là, également, en complaisance. Effectivement.
- Q. [15] Parfait. Je vais vous montrer un document. 16 C'est dans le cahier du vingt et un (21) janvier. 17 Ça va être à l'onglet 1. J'aimerais qu'on le mette 18 à l'écran, j'aurai des questions quant à sa 19 provenance, de ce tableau-là. Je vous montre un 20 tableau qui s'appelle - Projets de l'île de 21 Montréal entre 2001 et 2009. Juste pour notre 22 bénéfice, ce tableau-là, qui l'a confectionné? 23
 - R. C'est moi-même. Moi-même qui ai résumé les projets sur lesquels... En fait, il y a deux types de

- projet. En fait, je l'ai confectionné à partir de
- deux mille un (2001) jusqu'à deux mille neuf
- 3 (2009), là.
- 4 Q. **[16]** O.K.
- R. Et ça contient des projets qui touchent mon mandat
- cadre, à Pointe-aux-Trembles, parce que c'était
- quand même des mandats importants, mais qui
- passaient par le central, et aussi les projets qui
- ont fait l'objet de consortium, et auxquels j'ai
- été impliqué, dans certains cas, à partir de deux
- mille quatre (2004), là, pour jouer le rôle qui
- m'avait été... que j'avais accepté de jouer, là.
- Q. [17] Je veux juste mettre les choses claires.
- C'est-à-dire, ce tableau-là, qui a été confectionné
- par vous-même, ne contient pas l'ensemble des
- contrats que le Groupe Séguin a eus sur l'île de
- Montréal.
- R. Non. Non, non, effectivement. Tous les
- mandats, parce qu'il y a des petits mandats de gré
- à gré, il y a toutes sortes de mandats qui touchent
- le bâtiment, qui touchent les arrondissements. Je
- ne les ai pas mis ici parce que ça aurait été trop
- lourd, et ça n'avait pas d'incidence sur mon
- implication, là, sur certains projets.
- Q. [18] O.K. Juste en termes de méthodologie, pour

- bien comprendre ce que vous voulez démontrer à
- l'aide de ce tableau-là, on va... Comme vous dites,
- c'est une infime... c'est une infime partie, là,
- des contrats que vous avez eus à Montréal, mais
- est-ce que vous y avez ajouté l'ensemble des
- contrats pour lesquels Groupe Séguin a donné trois
- pour cent (3 %) à Bernard Trépanier?
- R. Les contrats qui sont dans le tableau ici, c'est
- les contrats sur lesquels... Je vais vous dire
- lesquels...
- 11 Q. [19] Tout à fait.
- R. ... que j'ai vraiment donné trois pour cent (3 %)
- sur ces contrats-là.
- 14 Q. [20] Parfait.
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [21] La question, c'est est-ce que le tableau
- contient l'ensemble des contrats pour lesquels vous
- avez donné trois pour cent (3 %)?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. [22] O.K.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [23] Parfait. Là je comprends, on va faire
- certains, on va commencer avec certains contrats
- qui datent de deux mille un (2001), si on a bien
- compris votre témoignage?

- 1 R. Oui.
- Q. [24] C'est à partir de la fin de deux mille.
- R. Ouatre.
- Q. [25] Deux mille quatre (2004), que Bernard
- 5 Trépanier va proposer ce système de ristourne-là,
- de trois pour cent (3 %). Également, ce contrat-là,
- pour bien comprendre, ça ne comprend pas les
- contrats qui ont été octroyés à d'autres firmes de
- génie-conseil pour lesquels celles-ci ont donné
- trois pour cent (3 %) à Bernard Trépanier?
- 11 R. C'est-à-dire que ça ne comprend pas les contrats
- sur lesquels j'aurais pu intervenir et je n'étais
- pas présent comme tel pour des mandats. Non,
- effectivement, ils ne sont pas à l'intérieur de ça.
- 15 Q. [26] Parfait. Puis...
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- 17 Si vous permettez, Maître Gallant.
- Me DENIS GALLANT:
- 19 Oui.
- 20 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [27] Est-ce que je comprends, vous avez dit tantôt
- que ce tableau-là ne reflète pas l'ensemble des
- contrats que vous avez obtenus...
- 24 R. Exact.
- Q. [28] ... parce que ce serait trop lourd. Mais, par

- ailleurs, vous avez dit que le tableau contenait
- 1'ensemble des contrats pour lesquels vous avez
- donné trois pour cent (3 %)?
- 4 R. Exactement.
- Q. [29] Mais est-ce que je dois comprendre que les
- autres contrats vous n'aviez pas donné le trois
- 7 pour cent (3 %)?
- 8 R. Exactement.
- 9 Q. [**30**] O.K.
- 10 R. C'est ça.
- 11 Me DENIS GALLANT :
- Q. [31] Et peut-être juste en lien avec ce que madame
- la présidente vous dit également, parce que vous
- avez parlé de plus petits contrats, de contrats
- donnés de gré à gré, peut-être juste peut-être
- préciser que le trois pour cent (3%) va être donné
- sur un contrat qui vaut vraiment la peine en termes
- monétaires?
- R. En fait, sur les contrats d'infrastructure. Ça
- revient toujours sur les grands contrats dans le
- cadre des programmes d'infrastructure. Les grands
- contrats qui nécessitaient l'intervention de
- plusieurs firmes à la fois.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [32] Alors, qu'est-ce qui détermine que vous

- donniez de l'argent ou vous n'en donniez pas?
- R. C'était en fonction des projets d'infrastructure
- majeurs qui nécessitaient l'intervention de
- plusieurs firmes à la fois. Donc, c'est des
- contrats où il y avait quatre... trois, quatre ou
- cinq firmes qui étaient choisies. C'était donc les
- contrats majeurs, ce n'était pas pour les petits
- projets.
- 9 Me DENIS GALLANT:
- Q. [33] On a compris également de votre témoignage que
- chacune des firmes qui participaient à ce système-
- là donnait son trois pour cent en fonction du... du
- montant de la valeur du contrat qui lui avait été
- octroyé, là?
- R. Je ne peux pas le confirmer de façon officielle
- pour tout le monde, là, évidemment. Tout ce que je
- peux vous dire c'est que j'avais eu, à un moment
- donné, des conversations avec Yves Théberge, de
- Cima, et Rosaire Sauriol, où on s'était parlé, à un
- moment donné, de...
- Q. [34] Rosaire Sauriol de Dessau?
- R. De Dessau. De la combinaison du trois pour cent
- 23 (3 %) et du montant donné en deux mille cinq (2005)
- puis on trouvait que c'était effectivement
- important. Puis je pense qu'on s'entendait pour

dire que, si on continuait, à partir de deux
mille... après l'élection de deux mille cinq
(2005), juste avec le trois pour cent, que ça
serait amplement suffisant. Ça fait que ça c'est
des conversations qu'on avait eues ensemble. Et,
effectivement, Bernard Trépanier avait accepté
cette façon de faire pour la suite, là.

8 LA PRÉSIDENTE:

- Q. [35] Je vais revenir encore. Ça veut donc dire que les autres contrats, qui n'impliquaient pas plusieurs firmes de génie, vous n'aviez pas besoin de donner le trois pour cent à Bernard Trépanier?
- R. On n'était pas sollicité là-dessus. C'est ça.
- 14 Q. [36] Pourquoi?
- 15 R. Parce que l'entente qu'on avait c'était uniquement 16 sur les grands projets d'infrastructure. Tout 17 simplement.
- 18 Q. [37] O.K.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [38] Ce trois pour cent-là (3 %), vous le payez
 quand exactement? Là, vous avez gagné
 l'adjudication du contrat puis après ça il y a un
 trois pour cent à payer. Le trois pour cent (3 %) à
 payer, est-ce que c'est monsieur Trépanier qui vous
 appelait pour vous annoncer la bonne nouvelle, que

- vous aviez gagné mais, en même temps, vous disait
- qu'il fallait le payer le trois pour cent (3 %)
- 3 ou...
- R. Mais ça c'est...
- Q. [39] ... vous preniez l'initiative, vous, de
- 1'appeler pour dire : « Bernard, sur ce contrat-là,
- 7 c'est notre entente, je te donne le trois pour
- cent »? Avez-vous toujours été sollicité pour le
- trois pour cent ou vous vous êtes parfois vous-même
- avancé pour le payer sans même qu'on vous appelle?
- 11 R. Disons que ça se faisait de pair, là, parce
- qu'évidemment, comme on avait travaillé ensemble
- pour établir la liste des firmes, évidemment
- c'était comme conséquent de. Puis au moment où le
- comité de sélection avait eu lieu, la décision
- avait été rendue, bien, à ce moment-là, on savait
- les firmes qui avaient gagné. Et, dans mon cas à
- moi, on se recroisait régulièrement, Bernard dit :
- « O.K., n'oublie pas ton trois pour cent (3 %) »,
- puis je m'accomplissais comme... comme c'était le
- 21 cas, là.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [40] Est-ce que c'est arrivé que le trois pour cent
- (3 %) devait être donné avant que vous obteniez le
- contrat?

- 1 R. Non.
- 2 Q. [41] Non?
- R. Non. Non, non, je pense que la façon de faire
- c'était tout simplement il fallait obtenir le
- contrat puis, par la suite, bien, on prenait le...
- on établissait les modalités. Parce que, des fois,
- c'était des montants où ça prenait deux, trois
- versements, là. Mais c'était toujours après puis au
- moins que le contrat commence.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [42] Donc, vous ne pouvez pas dire que c'était par,
- entre guillemets, l'insistance de monsieur
- 13 Trépanier vous demandant le trois pour cent (3 %),
- vous prenez parfois vous-même l'initiative de
- rencontrer monsieur Trépanier puis sans... et de
- faire tout de suite votre trois pour cent (3 %),
- 17 là?
- 18 R. Disons que, comme on se parlait souvent, c'était de
- façon simple, là : « Bon, tu as gagné le contrat,
- O.K., il ne faut pas que tu oublies, il faut qu'on
- se voie. » Tu sais, disons qu'il y avait un rappel
- poli qui se faisait à chaque fois.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [43] Est-ce que ça veut dire que dès qu'on vous
- octroie le contrat, c'est-à-dire qu'à un moment

donné, il va se passer un certain laps de temps et 1 vous allez devoir verser le trois pour cent (3 %)? 2 Est-ce qu'il est déjà arrivé que, finalement, il y 3 a eu des problèmes avec la cliente, là, qui est la 4 Ville de Montréal, que le contrat ne vous a pas été totalement payé ou on a coupé dans votre compte 6 d'honoraires, mais que vous aviez quand même payé 7 trois pour cent de la valeur, est-ce que c'est déjà 8 arrivé ça?

- R. C'est déjà arrivé. Il y a des dossiers qui...

 mettons, ces mandats cadres là, souvent étaient sur

 trois ans, deux ou trois ans. Et c'est déjà arrivé

 qu'au bout de la troisième année, l'argent n'était

 pas tout dépensé parce que les projets n'étaient

 pas tous faits puis, finalement, on avait déjà

 contribué pour le trois pour cent (3 %). Mais ça...

 c'était fait.
- Q. [44] Parfait. Si on regarde un petit peu votre
 tableau, que je qualifie, là, comme étant votre
 tableau. Peut-être juste, là... il n'est pas
 tellement long, il est sur deux pages, peut-être
 d'y aller contrat par contrat puis expliquer
 pourquoi vous avez mis ce contrat-là en particulier
 dans votre tableau.
- 25 R. O.K.

10

11

12

13

14

15

16

- 1 Q. **[45]** Ça va?
- R. Merci. Alors, donc le premier contrat que vous
- voyez c'est un projet qui était dans notre mandat
- cadre, donc qui avait été négocié de gré à gré. Ça
- fait que, ces mandats-là , le trois pour cent (3 %)
- ne s'appliquait pas. Ça, ça avait été clair, que
- les mandats que j'avais déjà, par la résolution
- 8 d'un conseil de Pointe-aux-Trembles, de l'époque,
- et reconduits par Montréal, ces mandats-là, ça
- c'est des choses qu'on avait déjà.
- Q. [46] Puis ce qui est clair, ce que j'ai bien
- compris de votre témoignage, c'est que ce trois
- pour cent-là (3 %) n'existait pas pour les contrats
- qui venaient des arrondissements...
- 15 R. Non.
- 16 Q. [47] ... non plus, là?
- 17 R. On ne l'appliquait pas pour aucun projet
- d'arrondissement puis aucun autre projet en dehors
- de ceux qui touchaient les infrastructures.
- Q. [48] Parfait. Le prochain, qui est en consortium
- 21 avec Axor?
- R. Donc, on est en deux mille un (2001)...
- 23 Q. **[49]** Oui.
- R. ... à ce moment-là, il faut commencer à contribuer
- pour le trois pour cent (3 %), donc il n'y en a pas

là-dessus.

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

Le suivant c'était dans le cadre des programmes de réfection routière, qu'on avait déjà depuis les quatre-vingt-cinq (85), année après année, avec l'expertise qu'on avait développée. Ça non plus il n'y avait pas de trois pour cent (3 %) applicable.

Le suivant, c'était en consortium. C'est un projet pour la mise aux normes des feux de circulation. Et à ce moment-là, on n'avait pas commencé encore disons à parler entre les firmes.

Donc, le trois pour cent (3 %) ne s'était pas appliqué.

Le suivant, par contre, c'est là où j'ai commencé à intervenir dans mon rôle. Et ça a fait en sorte que c'est le premier contrat sur lequel j'ai donné trois pour cent (3 %).

- Q. [50] Qui est le consortium Séguin, BPR, réalisation de divers mandats dans le cadre du programme de réfection au tiers du réseau artériel deux mille quatre (2004) à deux mille six (2006)?
- 22 R. C'est ça.
- Q. [51] C'est un mandat, c'est un mandat qui va être à exécution successive dans le temps?
- 25 R. C'est ca.

- Q. [52] Et, ça, vous qualifiez ça de...
- R. Je pense qu'il y avait trois ou quatre firmes qui
- avaient été choisies, si ma mémoire est bonne.
- Q. [53] Parfait. Alors, vous dites que vous avez donné
- à partir de ce contrat-là, trois pour cent (3 %)?
- R. C'est ça. Sur ma portion... Étant donné qu'on était
- en consortium, donc on s'était séparé le mandat,
- là, donc, je pense que c'était cinquante cinquante
- (50/50). Donc, moi, sur ma portion, j'ai versé le
- trois pour cent (3 %).
- Q. [54] Si on regarde vos chiffres, budget autorisé
- avant taxes, un million cinq cent vingt et un mille
- trois cents (1 521 300 \$), et vous avez indiqué que
- la portion révisée par Génius était sept cent
- soixante mille six cent cinquante (760 650 \$), donc
- vous avez donné ce trois pour cent (3 %) là?
- 17 R. Oui.
- Q. [55] Et c'est toujours avant taxes?
- 19 R. Toujours avant taxes.
- Q. [56] Toujours avant taxes. Et également est-ce que
- vous... Je sais que vous l'avez fait souvent, là,
- mais c'est le premier, là. Vous souvenez-vous dans
- quel contexte vous avez remis cet argent-là, le
- montant exact? Bien, le trois pour cent (3 %), on
- fait le calcul, c'est assez vite, là, mais...

- R. Non, tout ce que je me souviens, c'est que, bon,
- Bernard Trépanier, bien, on s'était rappelé, il
- dit: « Michel, O.K. C'est un des premiers, on
- commence. » Bon. Puis je l'avais rencontré. De
- mémoire, c'était au local sur Saint-Jacques.
- Q. [57] En deux mille quatre (2004)? Vous étiez en
- deux mille quatre (2004)?
- R. Euh... Oui, oui, en deux mille quatre (2004), ou
- peut-être au début deux mille cinq (2005). Ça
- dépend à quel moment le projet avait sorti. Le
- temps de ramasser l'argent pour pouvoir lui
- remettre.
- Q. [58] Parfait. Ensuite de ça...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [59] Pour préciser, si vous permettez, pour
- préciser. Le trois pour cent (3 %), vous le versez
- pas à la fin du contrat, vous le versez une fois
- que vous l'avez obtenu?
- 19 R. En commençant.
- Q. [60] En commençant. C'est ça. Ce qui fait en sorte
- que, dans certains mandats cadres qui n'ont pas été
- épuisés totalement, vous avez payé trois pour cent
- 23 (3 %) sur un contrat qu'il n'y a peut-être pas eu
- du même montant, en bout de piste?
- 25 R. Exactement.

1 Me DENIS GALLANT:

20

21

22

23

24

- Q. [61] On va aller à la prochaine, le prochain
 encadré. C'est travaux de démolition d'étagement
 Notre-Dame, Sherbrooke, Pointe-aux-Trembles,
- construction d'un nouveau carrefour giratoire. Là, je comprends que c'est à Pointe-aux-Trembles?
- R. C'est notre mandat cadre. Donc, ça, il n'y a pas eu de trois pour cent (3 %) de versé.
- Q. [62] Parfait. Ensuite de ça, le prochain, c'est préparation plans et devis de surveillance des 10 travaux de construction d'un collecteur sanitaire 11 en tunnel pour la rue Sherbrooke entre la 40e 12 avenue et la 52e avenue, incluant les travaux 13 requis pour le raccordement des égouts et du 14 système du nouvel égout sanitaire. J'y reviendrai 15 plus tard plus en détail quant à ce contrat-là en 16 tant que tel. Je vais avoir plusieurs questions à 17 vous poser. Peut-être juste nous dire, expliquez 18 dès maintenant c'est quoi ce contrat-là? 19
 - R. Ah, bien, c'est ça aussi un mandat cadre, un mandat cadre, donc la continuité de la rue Sherbrooke. Et à ce moment-là, peut-être ça pourrait être plus explicite, c'était... ce projet-là était requis en tunnel parce qu'il y avait vraiment un problème, un problème d'insalubrité, si je peux me permettre de

2

3

4

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

le dire ainsi. C'est qu'il y avait à peu près deux cent cinquante (250) maisons au nord de la rue Sherbrooke qui étaient raccordées, l'égout sanitaire à l'égout pluvial. Donc ce qu'on appelle un raccordement croisé. Ça descendait directement au fleuve. Donc, il y avait vraiment un problème au niveau de l'environnement.

Et il avait été décidé de régler ce problème-là le plus rapidement possible, et de faire en sorte de ne pas perturber le plus possible, le moins possible, à tout le moins, la circulation. Parce que le concept de la rue Sherbrooke était un concept de surface. Donc, actuellement, si vous passez dans Pointe-aux-Trembles dans ce coin-là, c'est encore comme deux voies, là, deux voies de chaque côté, comme une route de campagne si on veut. Et il s'agissait d'avoir la même continuité que la rue Sherbrooke un peu plus à l'ouest, donc un « mail » central, trois voies de chaque côté, refaire tous les égouts de surface, démolir l'échangeur Henri-Bourassa, relocaliser le stationnement incitatif. Et ces travaux-là n'étaient pas programmés.

Fait qu'en même temps, le fait d'aller vers... de régler la solution, la problématique au

- niveau de l'environnement, bien c'était de dire, si
- on ne veut pas entraver puis nuire à la
- circulation, il fallait le faire en tunnel. C'est
- pour ça que ce projet-là a été mis en place, puis
- on a été mandaté avec notre mandat cadre pour
- préparer les plans et devis et la surveillance des
- 7 travaux.
- Q. [63] Comme je vous ai dit, j'y reviendrai plus
- tard. Est-ce que c'est dans ce contrat-là que Lino
- Zambito, Infrabec, était le plus bas
- soumissionnaire?
- R. Oui, c'est ça, exactement.
- Q. [64] Et toute la dynamique des tuyaux Tremca, c'est
- 14 exact?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. **[65]** On y reviendra.
- R. Mais c'est un contrat pour lequel on n'a pas versé
- le trois pour cent (3 %) étant dans notre mandat
- 19 cadre.
- Q. [66] Parfait. Le prochain Réfection
- d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur le
- territoire de la ville de Montréal. Donc, juste
- pour nous dire s'il s'agissait d'un contrat pour
- lequel vous avez dû payer trois pour cent (3 %)?
- R. Oui. C'était ça aussi un projet dans le cadre des

- programmes, du programme d'infrastructures. Donc, je pense qu'il y avait trois firmes qui avaient été choisies. Et comme les montants étaient un petit peu plus petits, j'avais pu être dans les firmes adjudicataires là, seul. Donc, j'ai versé le trois
- Q. [67] Vous avez versé le trois pour cent (3 %). Le prochain dans lequel vous êtes en consortium avec Dessau, Séquin, Claulac.

pour cent (3 %) sur ce contrat-là.

- 10 R. C'est dans le cadre du programme de réfection du
 11 réseau, réfection routière du réseau artérielle. Ça
 12 aussi, j'ai versé le trois pour cent (3 %) sur ma
 13 participation.
- Q. [68] Juste nous dire également, j'en profite pour
 l'occasion, quand vous obtenez des contrats en
 consortium, est-ce que... quelle est la démarche
 que vous devez faire je ne veux pas que vous
 rentriez dans une longue explication -, mais est-ce
 qu'on doit créer une entité juridique distincte
 quand on est en consortium?
- 21 R. Effectivement. Effectivement, oui. Dans ce 22 contexte-là, à partir du moment où on avait établi 23 le choix des firmes...
- Q. [69] Oui.
- 25 R. ... par consortium, à ce moment-là, chacun, chaque

1		chaque consortium devait s'organiser et
2		effectivement on forme un consortium, ce qu'on
3		appelle un groupement momentané, on créé une
4		compagnie momentanée avec un numéro d'entreprise et
5		tout ça et on ouvre un compte de banque. Ce qui
6		fait que le mandataire, lorsque la Ville de
7		Montréal passe le mandat, c'est vraiment le
8		consortium, dans ce cas-ci Dessau, Séguin, Claulac
9		et c'est le consortium qui facture la Ville de
10		Montréal et la Ville de Montréal paie le consortium
11		puis par la suite, nous, comme entité du
12		consortium, bien on refacture le consortium parce
13		qu'il y a un compte de banque et il y a des chèques
14		qui sont émis du consortium vers chacun des membres
15		de l'équipe.
1.6	\cap	[70] Mais i'imagine

- Q. [70] Mais j'imagine...
- R. C'est le fonctionnement des consortiums, là.
- Q. [71] ... quand je vois là, que vous êtes avec

 Dessau, bon, Séguin, plus petite firme, Claulac,

 plus petite firme, j'imagine que les autres firmes

 de génie qui désirent postuler sur ces contrats-là

 doivent également être en consortium. Est-ce que

 c'est le cas?
- 24 R. Bien dans ce cas-là c'était, de mémoire, compte 25 tenu qu'il y avait beaucoup d'investissement à

- faire dans la réfection routière.
- 2 Q. **[72]** Oui.
- R. Je pense que c'était un projet d'à peu près vingt-3 quatre millions (24 M\$) d'honoraires et pour le choix de quatre firmes. Ce qui faisait à peu près six millions (6 M\$) d'honoraires pour chacune des firmes incluant les taxes et ainsi de suite. Donc, effectivement, comme l'idée c'était de réaliser ces 8 projets-là dans des délais, là, on parle d'après deux, trois ans, ça prenait quand même des équipes 10 très fortes pour pouvoir rencontrer les objectifs 11 puis les échéanciers puis les équipes étaient 12 toutes en consortium. 13
 - Q. [73] O.K. Mais ce qui m'amène à mon autre question, c'est-à-dire que si c'est un contrat pour lequel vous avez versé le trois pour cent (3 %) les dés étaient pipés d'avance pour ce consortium-là en particulier, là.
- 19 R. Bien c'est la même chose. À travers mon rôle, on 20 établissait... on établissait avec monsieur 21 Trépanier les firmes et, dans ce cas-ci, c'était 22 des gros projets donc c'était des firmes en 23 consortium.
- 24 Q. [74] Parfait.

15

16

17

- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [75] Donc dans ce contrat-là de quatre millions
- quatre (4,4 M\$), ça c'est le consortium où vous
- faites partie a obtenu un contrat de quatre point
- quatre millions (4,4 M\$). Votre part à vous, c'est
- un point cinq million (1,5 M\$). Cette part-là,
- c'est une part qui a été décidée au sens qu'il
- était déjà décidé d'avance ou décidé lors de
- 1'adjudication du contrat, vous avez discuté avec
- Dessau et Séguin pour vous, dire que vous, votre
- part serait un point cinq millions (1,5 M\$)?
- 12 R. Bien dans le fond lorsqu'on ferme le consortium, on
- établit aussi la capacité de chacune à faire le
- travail, nous étant une plus petite équipe, tout
- comme Claulac, bien c'est Dessau qui avait dans le
- fond la plus grande partie. Donc on s'est entendus
- sur un pourcentage.
- Q. [76] Et vous savez ce pourcentage-là au moment
- 19 où...
- R. Au moment où...
- Q. [77] De l'adjudication du contrat.
- 22 R. Avant même. Au moment où on prépare l'offre de
- service.
- Q. [78] L'offre de service...
- 25 R. C'est ça.

- Q. [79] Et puis le montant de un point cinq million
 (1,5 M\$) qui est votre part à vous, bon, vous, estce que vous vous êtes coordonné quand même avec

 Dessau et Séguin pour vous assurer du paiement de
 trois pour cent (3 %) ou bien non, vous avez fait
 vos affaires tout seul et vous ne savez pas si

 Dessau et Claulac, eux, ont payé le trois pour cent
 (3 %).
- R. Je ne le sais pas. Moi j'ai fait mes affaires.
- Q. [80] Vous ne vous parlez pas entre vous trois pour dire « Bien moi, j'ai payé mon trois pour cent (3 %). ».
- 13 R. Bien, on s'en était déjà parlé, comme j'ai dit 14 tantôt. Mais à chaque fois là on faisait nos 15 affaires.
- Q. [81] Chacun de votre bord.
- 17 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [82] Vous venez de dire que vous vous en étiez déjà parlé.
- 20 R. C'est ce que j'ai raconté tantôt, donc avec Rosaire 21 Sauriol et Yves Théberge, c'était vraiment un cas 22 particulier par rapport à la problématique des 23 montants versés plus le trois pour cent (3 %), mais 24 après ça, dossier par dossier, c'était comme on ne 25 s'est jamais reparlé de ça. Chacun faisait son

- travail puis réglait ses affaires.
- Q. [83] O.K. Vous dites que vous aviez reçu un point
- cinq million quarante-trois mille (1,543 M\$) parce
- que ça allait dans votre capacité de votre équipe,
- selon la capacité de votre équipe à réaliser les
- travaux.
- 7 R. Exact.
- Q. [84] Mais un point cinq quarante-trois million
- (1,543 M\$)... quarante-cinq million (1,545 M\$),
- 10 c'est un peu plus que le tiers.
- R. C'est trente (30 %), trente-cinq pour cent (35 %)
- je pense. Mais n'oubliez pas que c'est sur trois
- ans.
- Q. [85] Mais les autres aussi.
- R. Oui, oui, c'est ça.
- 16 Q. [86] O.K.
- R. Ça fait que moi, à cette capacité-là, j'étais à
- 18 l'aise pour réaliser le projet...
- 19 Q. [87] O.K.
- 20 R. ... sur trois ans.
- Q. [88] Tantôt le commissaire Lachance vous a posé une
- question relativement au trois pour cent (3 %).
- 23 Qu'est-ce qui arrivait quand les travaux, pour une
- raison ou pour une autre, ne pouvaient pas être
- réalisés, mais que vous aviez payé le trois pour

- 1 cent (3 %)?
- 2 R. On ne demandait pas de remboursement.
- 3 Me DENIS GALLANT:
- Q. [89] Peut-être juste un petit peu plus... pour être
 un peu plus précis, suite à une question de madame
 la présidente, quand vous dites : « Bon, qu'est-ce
 qui va définir le pourcentage dans un consortium
 c'est vraiment notre capacité à pouvoir exécuter le
 travail. ». Au-delà de tout chiffre, là, de toute
 opération mathématique, j'imagine que vous avez des
- spécialités puis que chaque firme a des
- spécialités.
- 13 R. Absolument.
- Q. [90] O.K. Est-ce à dire que ça aussi va être pris
 en compte dans le consortium, à savoir, par
 exemple, moi je ne fais pas tel travail puis c'est
 complètement Dessau qui va le faire là, par
- exemple.
- 19 R. Exact.
- Q. [91] Donnez un exemple, peut-être pour l'imager, qu'on le comprenne bien.
- 22 R. Bien dans ce cas-ci, le programme d'entretien 23 routier, nous, on avait été mis à contribution 24 depuis les années quatre-vingt-cing (1985) à
- Montréal ça fait qu'on avait l'expertise autant que

les autres. La seule chose qu'on n'avait pas tout le personnel pour réaliser le projet au complet, là, parce que c'était quand même d'une grande ampleur. Ça fait qu'à ce moment-là, on a séparé le mandat en tenant compte de la capacité de Dessau qui était plus gros, nous autres qui était capable d'en faire, mais un peu plus petit, puis Claulac qui était plus petit. Ça c'est fait aussi simplement que ça.

Mais il y a d'autres dossiers où on s'est séparés cinquante-cinquante (50-50) parce qu'on avait la capacité en fonction du délai qui était à produire les documents et des efforts à mettre qu'on était capable d'être cinquante-cinquante (50-50), tout simplement. Puis c'est comme ça que ça devait se faire dans les autres consortiums aussi, là.

Q. [92] Parfait. Je vais aller, alors là, on était en deux mille six (2006), je vais aller à l'année suivante, en deux mille sept (2007). Il y a le projet d'infrastructure cycliste et il y a un consortium AXOR-Séguin qui va être formé et on voit que vous avez un petit peu moins que l'autre, que cinquante pour cent (50 %). Alors peut-être juste nous parler de ce consortium-là et de ce contrat-

- là.
- R. Bien c'est effectivement cinquante pour cent (50 %)
- et c'est un contrat, là aussi, il y avait plusieurs
- firmes qui avaient été choisies et j'ai versé le
- trois pour cent (3 %) sur ma participation.
- Q. [93] C'est ça. C'est carrément cinquante pour cent (50 %), je le vois là.
- 8 R. Oui, c'est ça.
- 9 Q. [94] Parfait. Ensuite de ça on va aller à deux
- mille huit (2008), donc Préparation de plans et
- devis, surveillance des travaux de construction
- d'un égout sanitaire rue Sherbrooke est, de la rue
- Damien-Gauthier à la rue de la Famille-Dubreuil,
- soumission 9515.
- R. Ça, c'est un contrat dans le cadre de mon mandat-
- cadre à Pointe-aux-Trembles donc négocier de gré à
- gré et donc je n'ai pas versé de trois pour cent
- 18 (3 %).
- Q. [95] O.K. Malgré là, malgré quand même qu'on est un
- contrat ici à six cent cinquante-neuf mille cent
- seize (659 116 \$), ça fait partie de votre, alors
- c'est à vous, là, ce contrat-là.
- R. Malgré l'ampleur, moi c'était clair, ça, c'était
- des mandats qu'on avait déjà, je n'avais pas de
- montant, et je n'ai pas donné de trois pour cent

1 (3 %) là-dessus.

contrat-là.

- Q. [96] Parfait. Allons maintenant au prochain, donc
 toujours en deux mille huit (2008), qui est la

 préparation de plans et devis, surveillance pour la
 réalisation d'un programme de réaménagement
 géométrique et de sécurité routière, ainsi que pour
 le soutien technique et leur activité. Vous avez le
 numéro de la soumission, alors peut-être juste nous
 dire, là, nous parler un petit peu plus de ce
- 11 R. Réaménagement géométrique, donc c'est tout ce qui
 12 touchait au niveau de la sécurité routière, et ça
 13 aussi, ça a fait l'objet d'un appel d'offres, je
 14 pense pour cinq firmes, et donc celui-là, à la
 15 hauteur des honoraires, j'étais en mesure de le
 16 réaliser seul, donc j'ai été une des firmes qui a
 17 gagné, et j'ai versé le trois pour cent (3 %).
 - Q. [97] Donc, vous avez versé trois pour cent (3 %) sur six cent cinq mille six cent trente-sept dollars (605 637 \$). C'est exact?
- 21 R. Oui.

10

18

19

20

Q. [98] On va aller maintenant à la prochaine page, et je vais vous demander de nous parler du contrat, toujours en deux mille huit (2008), en haut de la page, préparation des plans et implantation et

- relevé d'arpentage, préparation de listes de points
 dans le cadre de différents projets conférés à la
 direction de la réalisation des travaux avec soustraitant en arpentage. Alors, nous parler de ce
 contrat-là, pour lequel vous allez avoir une part
 qui est à cent trente-sept mille cinq cent quatrevingt-un (137 581).
- R. Ça, dans le fond, c'est... Ça aussi c'est un appel 8 d'offres qui nécessitait trois firmes, et donc on a gagné un de ces... un des trois contrats. Et on 10 avait utilisé aussi un sous-traitant en arpentage, 11 parce qu'il y avait beaucoup d'arpentage à faire 12 puis on voulait... On voulait être capable de 13 suffire à la tâche. Ça fait qu'à ce moment-là j'ai 14 contribué le trois pour cent (3 %) sur ma part à 15 moi. Sur la part de Genius. 16
- Q. [99] Sur la part de Genius.
- 18 R. C'est ça.
- 19 Q. [100] Et ensuite de ça on va... Vous allez
 20 retourner en consortium pour un autre contrat, qui
 21 va être le suivant, consortium BPR/Séguin, services
 22 professionnels dans le domaine des ponts et tunnels
 23 aux fins de préparation d'études préliminaires, de
 24 la préparation des plans et devis, et d'assurer la
 25 surveillance des travaux de réfection en

16

17

18

19

20

21

22

23

24

- reconstruction de développement, et on comprend que votre part va être à cinq cent dix-sept mille cinq cent dix-huit dollars (517 518 \$). Parlez de ce contrat-là, s'il vous plaît.
- R. Qui est, qui est... C'est ça. Donc, c'est un autre projet dans le cadre des programmes d'infrastructures, mais qui était quand même un projet important par rapport à toute la réfection 8 des ponts et ouvrages d'art à Montréal. Alors, lui aussi ça a été un appel d'offres où ça nécessitait 10 trois ou quatre firmes, là, de mémoire, et à ce 11 moment-là j'ai... On a fait consortium avec BPR et 12 j'ai versé le trois pour cent (3 %) sur ma 13 participation. 14
 - Q. [101] Toujours en deux mille huit (2008), le prochain, qui va être pour la signalisation lumineuse de Montréal, MAN-2, consortium et, cette fois-ci il y en a trois : Genivar, Séguin, AXOR. Votre part sera d'un million cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-un (1 161 481).
 - R. C'est ça. C'était quand même un projet d'une grande ampleur, et on avait déjà fait la phase... Là c'était écrit mise à niveau 2, là, mais il y avait déjà eu la mise à niveau 1, qu'on avait faite en... un peu dans l'année deux mille quatre (2004), si ma

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

mémoire est bonne, et donc on avait une bonne 1 équipe. Ça fait que, quand est venu le temps de 2 faire le choix des consortiums pour ce projet-là, 3 on a continué la même équipe qu'on avait, là, on 4 était habitué de travailler ensemble, et Genivar avait une grande contribution par son expertise làdedans, ça fait qu'on avait réussi à s'entendre 7 avec un pourcentage, là, qui correspond à un 8 million cent soixante et un mille (1 161 000), sur lequel j'ai versé le trois pour cent (3 %). 10

- Q. [102] Ensuite de ça, toujours en deux mille huit (2008), consortium Tecsult/Séguin, alors collecteur et bassin de rétention, réhabilitation de la conduite d'eau combinée sur la rue Sherbrooke entre les rues St-Mathieu et de la Montagne, et la part de Genius, avant taxes, vous inscrivez cinq cent trente et un mille cinq cent soixante-deux dollars (531 562 \$).
- R. C'est ça qui est cinquante pour cent (50 %). Dans le fond c'est la même chose. Un autre projet qui nécessitait... Je ne me souviens pas, celui-là, si c'était deux ou trois firmes, mais la même chose, et donc notre participation était de cinquante pour cent (50 %), donc j'ai versé le trois pour cent (3 %) sur la participation de Genius.

- Q. [103] Parfait. Ensuite de ça, cette fois-ci en deux mille neuf (2009), consortium AXOR/Séguin, projet d'infrastructures cyclistes, trois ans, et votre part, deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent treize (285 213).
- R. C'est... Là aussi ça nécessitait, je pense, trois firmes en consortium. Nous, en tout cas, on était en consortium, et puis on avait gagné, et j'avais 8 contribué pour notre participation, et c'est, de mémoire, le dernier projet auquel on a contribué le 10 trois pour cent (3 %). Parce qu'on était comme à la 11 fin de l'année deux mille neuf (2009), et déjà, le 12 contexte commençait à changer, et je commençais à 13 être un peu mal à l'aise. On avait parlé avec les 14 autres firmes, puis de mémoire, c'est le dernier 15 projet que j'aurais versé le trois pour cent (3 %). 16
 - Q. [104] Parce que le dernier consortium, Dessau, SM et Séguin, qui est réalisation d'études d'avant-projet de réaménagement de l'échangeur Pie-IX/Henri-Bourassa, dans lequel votre part à réaliser du contrat était de soixante-dix mille huit cents (70 800)?
- R. Oui, vingt pour cent (20 %).

18

19

20

21

22

Q. [105] Vingt pour cent (20 %), donc ce que vous dites c'est que vous n'avez pas...

- R. Non. Non, il n'y a pas eu de montrant de trois pour cent de versé, c'était vraiment dans un contexte où les firmes ne se parlaient plus et donc, de façon plus compétitive.
- Q. [106] Je vous avais déjà évoqué le fait que monsieur Bernard Trépanier, officiellement, ne travaillait plus pour Union Montréal à partir de la mi-juin deux mille six (2006). Vous avez répondu 8 aux commissaires que, pour vous, rien n'avait changé, les paiements se faisaient directement à 10 monsieur Trépanier, probablement pas au local, là, 11 en tant que tel, d'Union Montréal, mais ailleurs. 12 Et ce que vous nous dites également c'est qu'il 13 disait toujours qu'il collectait pour Union 14 Montréal, c'est exact? 15
- R. Absolument. Pour nous... pour moi, en tout cas, ça n'avait pas changé par rapport à avant.
- Q. [107] Deuxième question. Vous avez dit qu'à un 18 moment donné, en deux mille neuf (2009), avec la 19 conjoncture, vous avez... les firmes de génie-20 conseil ainsi que vous-même avez arrêté ce système 21 de ristourne de trois pour cent là. Monsieur 22 Trépanier, là, vous lui expliquez ça comment, en 23 disant : « Regarde, on ne joue plus, nous, là, on 24 n'est plus là, là », ça va se passer comment ça? 25

- R. Bien, je pense qu'il y a déjà beaucoup de choses 1 qui avaient changé. D'une part, monsieur Zampino 2 n'était plus là, d'autre part, monsieur Marcil 3 aussi avait quitté, à la fin deux mille neuf (2009). Ce qui fait en sorte que là le contexte n'était plus le même. Et, nous, on devenait... moi en tout cas, personnellement, je devenais mal à l'aise avec tout ce qui s'était passé puis 8 l'intervention de Marteau, à certains égards, et d'autres d'enquêtes qui étaient en cours. Et, en 10 jasant avec les confrères, je pense que tout le 11 monde réalisait que là je pense qu'on était... on 12 était plus mal à l'aise dans tout le contexte puis 13 on a arrêté. Monsieur Trépanier : « O.K., c'est 14 parfait, on arrête là. » Il n'a comme pas eu le 15 choix, c'est nous qui se sont affirmés, disons. 16 Q. [108] On a fait le tour de ces contrats, vous avez 17 pu faire, dans votre tableau à vous, certaines 18 distinctions à l'égard des contrats que vous avez 19
 - contrats d'avant deux mille quatre (2004). J'en ai

reçus de votre mandat cadre ou également certains

dénombré dix (10) pour lesquels vous alléquez avoir

donné trois pour cent de ristourne à monsieur

Trépanier pour Union Montréal, exact?

25 R. Oui.

20

21

- Q. [109] Est-ce que ça complète le... est-ce qu'il est
- à votre souvenir qu'il y a uniquement dix (10)
- contrats pour lesquels Groupe Séguin a donné trois
- 4 pour cent?
- R. Les contrats qui apparaissent ici, c'est les
- contrats sur lesquels j'ai donné trois pour cent.
- 7 Q. [110] Il n'y en a pas d'autres?
- R. Non. Pas à ma connaissance.
- 9 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [111] Monsieur Lalonde, si vous me permettez.
- 11 R. Pas à ma connaissance.
- Q. [112] Maître Gallant vous a demandé quelle a été la
- réaction de monsieur Trépanier. Je comprends que
- vous en avez parlé entre vous mais je n'ai pas
- saisi ce que vous avez dit relativement à monsieur
- 16 Trépanier. Lui, là, quand vous lui dites ça, vous
- lui dites :...
- 18 R. Oui.
- Q. [113] ... « On ne paie plus », puis qu'est-ce qu'il
- 20 dit?
- R. Bien, je pense que lui-même se rendait compte que
- là tous les éléments n'étaient plus en place pour
- pouvoir continuer, de un. Puis, de deux, que le
- contexte devenait beaucoup plus délicat avec toutes
- les enquêtes qui étaient commencées. Et, moi, j'ai

dit : « Regarde, moi, dans ce contexte-là, je 1 m'excuse, j'arrête de jouer ce rôle-là. » Et les 2 autres firmes également se sentaient très mal à 3 l'aise dans tout ça. Et il a dit : « O.K., c'est 4 ça, je comprends la situation », il avait comme accepté... Mais mettons que c'est nous qui se sont 6 affirmés pour dire : « Regarde, on arrête ça là. » 7 De toute façon, on était rendu à la fin de l'année 8 deux mille neuf (2009), donc les élections s'en venaient, je pense que là on avait atteint nos 10 objectifs au niveau du financement électoral. 11 Q. [114] O.K. Merci. 12 Me DENIS GALLANT : 13 Alors, je vais déposer le tableau sous 33P-369. 14 MADAME LA GREFFIÈRE : 15 68. 16 Me DENIS GALLANT : 68, oui, vous avez tout à fait raison. Donc, 68. 18

17

Alors, ce tableau-là c'est les projets pour le

Groupe Séguin à la Ville de Montréal, entre deux 20

mille un (2001) et deux mille neuf (2009).

22

21

19

33P-368 : Projets Ville de Montréal entre 2001 23 et 2009. 24

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. [115] Dans le tableau, vous avez obtenu neuf contrats avec des consortiums. Dans ces neuf 3 contrats-là, vous avez travaillé avec sept firmes différentes, avec Genivar, BPR, Dessau, Claulac, Axor, Tecsult, SN. Comment ça se crée ce fameux petit mariage-là, parce que dans certains cas, là, 7 cinq sur les neufs, vous avez été moitié-moitié, 8 cinquante-cinquante (50-50) pile? On a parfois l'impression, si je prends l'avant-dernier, du 10 contrat de cinq cent mille (500 000), que vous 11 auriez été capable de le faire quasiment tout seul, 12 ce n'est pas une question de partage d'expertise 13 que, vous, vous avez de votre côté puis qu'eux 14 n'ont pas, là? Il y a, dans ça, certains 15 consortiums qui donnent l'impression d'avoir été 16 essentiellement un mécanisme pour réduire la 17 concurrence entre vous; vous vous mettez en semble, 18 vous partagez le contrat plutôt que vous 19 compétitionner et d'avoir un prix plus bas. Est-ce 20 que ça ne donne pas cette impression-là? 21 R. Dans les grands contrats, comme on l'a vu 22 précédemment, effectivement, il y avait un partage. 23 Ca nécessitait la formation de consortiums pour 24 être en mesure de rencontrer les objectifs de tous 25

- ces mandats-là en même temps. Parce que vous avez
- vu qu'il y a quand même eu une pointe de projets,
- il fallait livrer la marchandise, il fallait... en
- fait, « livrer », donner des biens livrables
- acceptables à la Ville. Et ça a toujours été le
- premier élément, là, j'en avais déjà parlé, tout le
- volet qualité, compétence. Mais, outre ça, le reste
- c'était la nécessité qu'il y ait des consortiums
- pour atteindre les objectifs mais aussi assurer le
- partage.
- 11 Q. **[116]** Le partage...
- R. Dans les faits...
- Q. [117] ... à une planification qui était adéquate
- pour vous, là, c'est ça que vous voulez dire?
- R. À l'intérieur du barème, là...
- Q. [118] Dans le partage, vous visez une meilleure
- tarification pour vous, là?
- 18 R. C'est ça.
- Q. [119] Plutôt que vous compétitionner entre vous
- pour essayer d'avoir ça, là?
- 21 R. C'est ça. Puis, en même temps, bien, ça permettait
- de... comme je l'ai déjà expliqué aussi, d'aller...
- du volet politique, d'être conséquent avec...
- Q. [120] Avec la politique pour donner le trois pour
- 25 cent (3 %)?

- 1 R. C'est ça.
- Q. [121] Donc, si je prends les deux avant-derniers,
- dans les faits, vous avez... c'est un contrat d'un
- 4 million, l'avant-avant-dernier, puis l'avant-
- dernier, c'est cinq cent mille (500 000 \$). Vous
- avez partagé moitié-moitié avec la firme Tecsult
- puis Axor. Vous auriez pu aller seul
- compétitionner, faire une offre? Ce n'était pas des
- très gros contrats qui pouvaient vous empêcher
- 10 R. Bien, collecteur et bassins de rétention, Tecsult
- avait une bonne expérience, en avait fait beaucoup
- à Montréal. Ça fait que ça devenait intéressant de
- pouvoir travailler ensemble. C'est sûr que quand on
- travaille avec une plus grande firme, il faut
- comprendre que quand tu es une petite firme avec
- une plus grande firme, c'est assez difficile de
- dire, regarde, je vais faire quatre-vingts pour
- cent (80 %), tu vas faire vingt pour cent (20 %).
- C'est un petit peu normal. ... dire, regarde, on a
- beaucoup plus de personnel, on a des ressources. Ça
- fait qu'on s'entendait dans ces cas-là en fonction
- de l'expertise. Dans ce cas-ci cinquante cinquante
- 23 (50/50).
- Q. [122] Mais ce qui est un peu étonnant quand on
- regarde ces consortiums-là, c'est qu'on a

1 l'impression que tout le monde fraye avec tout le
2 monde. Parce que, dans les faits, on pourrait
3 penser qu'il pourrait y avoir des partenariats plus
4 spécifiques entre une certaine firme ou deux. Alors
5 que, là, vous avez sept firmes différentes dans les
6 consortiums qui sont là. Donc, tout le monde
7 travaille, est prêt à travailler avec tout le
8 monde.

9 R. Non.

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- Q. [123] Comment ça se décide le couple qui va se présenter ou le trio qui va se présenter, comment se décide-t-il?
 - R. Bien, voyez-vous, si je prends le dernier cas, consortium Axor, Séquin, on avait déjà fait la première phase en deux mille quatre (2004) avec eux. Puis ça avait bien été. Ça fait que c'est sûr que quand arrive une deuxième phase, on ne fait pas exprès pour faire des changements, on travaille avec la même firme. Il y a une continuité, autant pour le service qu'on donnait à la Ville que dans la suite du mandat.

Dans les autres cas, bien, exemple Tecsult, Séguin, c'est parce que, effectivement, c'est une firme qui avait une bonne renommée dans les projets de collecteurs et de bassins de rétention ayant

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

1	travaillé beaucoup avec la CUM à l'époque. Bon.
2	Puis les autres consortiums, bien, Genivar, Séguin,
3	Axor, je l'ai expliqué, on avait déjà travaillé

ensemble, on a continué. Puis dans d'autres cas,

bien, c'est des choix. Des choix, des fois, parce qu'on préfère travailler avec une firme plus qu'une

autre. D'autres fois, c'est le partage.

Ça fait que tout ça se faisait en discutant avec monsieur Trépanier. Et puis on établissait les meilleurs mariages pour que ça puisse être convivial. Parce que, en même temps, il faut que ce soit convivial puis il faut que le travail se fasse adéquatement, puis livrer la marchandise de qualité auprès de la Ville de Montréal.

- Q. [124] Donc, s'il voit que monsieur Trépanier qui disait, bon, pour ce contrat-là, moi, la firme Séguin, là, je prends celui de Tecsult, je vais m'associer avec Tecsult, puis monsieur Trépanier disait: Oui, effectivement, Tecsult est dû pour avoir des contrats aussi de son côté, ça fait que, moi, je suis d'accord avec ton idée de te marier avec Tecsult?
- R. Oui, ça se faisait de façon conviviale.
- Q. [125] Là, vous, vous prenez l'appel, vous appelez les gens de Tecsult en disant : Bon, dans ce

- contrat-là précis...
- 2 R. Oui.
- Q. [126] ... nous, on fait affaire équipe avec vous.
- Et, là, vous informez Tecsult qu'il a été le marié
- 5 choisi par Séguin pour ce contrat-là?
- 6 R. Exact.
- 7 Q. [127] Et puis est-ce que, parfois, ça arrive que
- certaines autres firmes que vous appelez en disant,
- bon, on va faire consortium avec toi, eux disent :
- Non, moi, je ne veux pas faire consortium pour ce
- contrat-là avec toi, il faut que tu trouves un
- autre partenaire?
- R. Ce n'est pas arrivé. Ce n'est pas arrivé parce que,
- disons, comme on était peu de firmes, tout le monde
- savait les projets qui s'en venaient, les gens
- savaient leur capacité. Ça fait que ça se faisait
- de façon conviviale, dire, regarde, on va
- travailler ensemble. Puis, bon, les gens s'y
- attendaient. Ça se faisait d'une façon conviviale.
- Q. [128] Est-ce que, parfois, on pouvait vous dire:
- Non, moi, je ne veux pas me marier, je veux y aller
- seul? Puis à ce moment-là, s'il décide d'aller
- seul, ça veut dire que vous...
- 24 R. Ça pouvait arriver. Mais disons que si on avait
- établi une façon de faire, on essayait de faire en

- sorte que cette façon de faire-là puis le partage
- se fassent adéquatement.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [129] Ou avec quelqu'un d'autre que vous?
- 5 R. Pardon?
- Q. [130] Est-ce que ça arrivait que lorsque vous aviez
- à distribuer des contrats que la firme dise : Bien,
- moi, je veux le faire, mais pas avec le groupe
- 9 Séguin cette fois-ci?
- 10 R. Ce n'est pas arrivé.
- 11 Q. [131] Donc vous étiez de tous les contrats?
- 12 R. Pas dans tous.
- Q. [132] Dans la plupart si je comprends bien?
- R. Bien, ceux qui sont là. Puis il y en a eu d'autres
- contrats où je n'étais pas présent.
- Q. [133] Est-ce qu'il y en a beaucoup?
- 17 R. Quelques autres.
- 18 Q. [134] En proportion?
- R. Où je n'avais pas l'expertise proprement dite.
- Q. [135] Mais ces contrats-là où vous n'aviez pas
- l'expertise, est-ce que vous en discutiez aussi
- avec monsieur Trépanier? Donc, vous discutiez de
- tous les contrats...
- 24 R. Oui.
- Q. [136] ... qui se passaient à la Ville de Montréal?

- R. Tous les contrats dans le cadre du programme d'infrastructures.
- 3 Q. **[137]** Oui.
- R. Ça fait qu'il y en a peut-être, je ne me souviens
- pas le nombre, peut-être cinq ou dix autres
- contrats qui étaient attenants auxquels j'ai eu à
- intervenir, mais auxquels je n'ai pas participé.
- 8 Q. **[138]** O.K.
- 9 Me DENIS GALLANT:
- Q. [139] Moi, je vais aller plus loin que ça. Est-ce
- que, dans le choix d'un consortium, par exemple,
- est-ce que l'approbation finale appartenait à
- monsieur Trépanier? Est-ce qu'on vous imposait, ça
- va être plus précis que ça, est-ce qu'on vous
- imposait des choix, Monsieur Lalonde?
- R. C'est arrivé. C'est arrivé. Mais de façon générale,
- ce qu'il proposait faisait du sens. Puis dans
- d'autres cas, on le complétait, parce que, à un
- moment donné, quand il y a quatre consortiums avec
- trois firmes dans chacun, ça commence à faire
- beaucoup de firmes. Ça fait que, à un moment donné,
- ça devient presque mélangeant. Ça fait qu'on
- établissait ça. C'est pour ça que j'écrivais un
- papier là-dessus. Mais il pouvait arriver que
- monsieur Trépanier me dise : Bien, sais-tu, je

- préférerais que telle firme travaille avec telle firme. Bon. O.K. Parfait. Dans le fond, ça avait du sens. De toute façon, c'était les mêmes firmes.
 - Q. [140] Est-ce que monsieur Trépanier vous disait que, des fois, il avait un ordre de plus haut que lui pour imposer un contrat que ce soit telle firme ou telle firme qui l'ait?
- R. Pas un ordre dans ce sens-là. Disons qu'il me 8 disait qu'il en avait parlé avec monsieur Zampino qui avait des orientations, puis que tel projet, 10 tel projet, ça pourrait être intéressant. Puis ça 11 faisait du sens en fonction de ce qu'il y avait à 12 réaliser en fonction des expertises. Parce qu'il 13 faut penser aussi que les firmes, comme je l'ai 14 déjà expliqué, faisaient leur lobbying elles aussi 15 auprès des élus pour les projets. Donc, déjà, ils 16 étaient sensibles aux projets qui s'amenaient, les 17 élus l'étaient également. Ça fait que quand ça 18 arrivait avec monsieur Trépanier, il y avait déjà 19 un bout de chemin qui avait été fait dans le 20 travail. 21
- Q. [141] Madame la Présidente vous a posé une question à savoir si vous étiez de tous les appels d'offres techniquement. Vous avez répondu « Non, je n'ai pas eu tous les contrats, dans certains cas je ne l'ai

- pas eu du tout. ».
- 2 R. Exactement.
- Q. [142] « Je n'ai pas versé le trois pour cent
- 4 (3%). » Est-ce qu'il faut comprendre de votre
- réponse qu'à ce moment-là vous faisiez des appels
- d'offres de complaisance?
- 7 R. Hum.
- Q. [143] Parce qu'il en faut pour qu'un système
- 9 fonctionne.
- 10 R. Oui.
- Q. [144] C'est ce que j'ai compris de votre
- 12 témoignage.
- R. Mais pas dans les gros, dans les autres projets je
- n'ai pas eu besoin d'en faire parce que c'était de
- 1'expertise que je n'avais pas. Ça fait que ça
- aurait été bidon de présenter une offre de service
- alors que je n'ai pas la compétence.
- 18 Q. [145] D'accord. C'est bon.
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [146] Mais la question c'est est-ce que vous en
- avez déjà fait des soumissions de complaisance?
- 22 R. Oui.
- Me DENIS GALLANT:
- Q. [147] Parfait.

- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [148] Mais est-ce que je peux, je reviens encore
- sur l'histoire des consortiums, vos partenaires
- savaient pertinemment que l'idée de se mettre en
- consortium c'était notamment pour réduire la
- concurrence entre eux, coordonnée par vous, vos
- 7 conversations avec monsieur Trépanier.
- R. Pas pour réduire la concurrence mais bien plus pour
- partager les contrats pour être sûr que tout le
- monde ait sa part.
- 11 Q. [149] Tout le monde ait sa part.
- R. Dans tout ça, surtout que c'était des projets
- intéressants, de grande envergure puis il y avait
- de la place pour tout le monde.
- Q. [150] Est-ce qu'il est arrivé parfois, parce que le
- système de trois pour cent (3 %) c'est une forme de
- mécanique là, c'est-à-dire vous obtenez un contrat,
- vous payez trois pour cent (3 %), mais c'est une
- recette qu'on applique partout, qu'on applique au
- programme d'infrastructure et qu'on applique à tout
- le monde.
- 22 R. Parce que c'est...
- 23 Q. [151] Est-ce que vous avez déjà donné un montant
- d'argent pour recevoir un contrat précis avant son
- adjudication? Quelqu'un vous a approché, de la

- ville, pour dire « Vous, vous êtes intéressé. ».
- « Je veux avoir ce contrat-là, je vais te verser
- une somme X avant l'adjudication. ». Vous allez
- savoir que c'est vous qui allez l'avoir.
- R. Pas à ma connaissance. Pas à ma connaissance.
- Q. [152] Ce n'est jamais arrivé? Même au tout début,
- même dans les années, première portion des années
- 8 deux mille (2000), avant la mise en place du
- 9 mécanisme de trois pour cent (3 %).
- R. Tout se faisait par le biais des contributions
- politiques. À partir du moment où on contribuait
- politiquement, à ce moment-là on s'attendait à ce
- qu'on puisse établir une façon de faire pour
- obtenir des contrats.
- Q. [153] Est-ce qu'on vous a déjà dit qu'il fallait
- avoir une contribution politique spécifique pour
- obtenir un contrat spécifique? Ou c'était vous
- allez, normalement, on fait les contributions
- politiques, vous vous attendez éventuellement à un
- retour d'ascenseur mais ce n'est pas pour un
- contrat qui avait déjà été désigné d'avance, c'est
- plus, vous, vous attendez éventuellement un retour
- d'ascenseur. Mais pas pour quelque chose de très
- précis dès le moment où vous le faites.
- 25 R. Ça a toujours été en fonction des contributions

- politiques qui se faisaient année après année ou en fonction des années électorales des partis
- politiques.
- Q. [154] Et donc vos contributions politiques,
 qu'elles soient faites en argent ou en chèque, par
 l'achat de billets.
- 7 R. Oui.
- Q. [155] Elles étaient faites de façon, je dirais, un peu générale. Vous vous attendez éventuellement à un retour d'ascenseur mais pas pour un contrat précis.
- 12 R. En fonction du programme d'immobilisations qui s'en
 13 venait, on était capable de cibler les projets
 14 auxquels on pourrait être mis à contribution.
- Q. [156] Et vous m'avez dit la semaine dernière que 15 dans les faits, selon vous, il n'est pas arrivé 16 d'occasions où on a enlevé un contrat à une firme 17 pour vous le donner parce que vous, vous avez payé. 18 C'est plutôt le fait que l'augmentation des 19 contrats donnés par la ville permettait à tout le 20 monde d'avoir une plus grande part puis de payer le 21 trois pour cent (3 %) pour exiger d'être dans le 22 23 programme d'infrastructure.
- 24 R. Exactement. Mais comme j'avais dit, c'était déjà 25 arrivé peut-être une fois où la séquence qui avait

- été établie, il y a eu un petit problème puis il y
- a une autre firme qui est arrivée puis elle a
- gagné. Ça fait que ça, c'était le risque de
- 1'approche si on veut.
- Q. [157] Est-ce que vous connaissiez, à l'exception
- peut-être d'un cas que vous nous avez mentionné,
- beaucoup de membres des comités de sélection qui
- étaient composés à la Ville de Montréal?
- 9 Connaissiez-vous beaucoup de membres?
- 10 R. Pas beaucoup.
- Q. [158] Vous êtes-vous déjà posé la question qui sont
- les membres sur les comités de sélection?
- R. Pas vraiment. Pas vraiment. Il y a des fois, en
- jasant avec monsieur Marcil, il me disait « Bon, il
- y a plusieurs membres de comité qui viennent de
- différents laboratoires ou de tel dossier, tel
- dossier. » mais pas vraiment là. Des fois il
- pouvait me dire telle personne « Ah, O.K., peut-
- être c'est quelqu'un que je connais. » mais pas
- plus que ça.
- Q. [159] Est-ce que monsieur Marcil vous a déjà dit
- qu'il a lui-même fait partie de comité de
- sélection?
- R. Je ne le sais pas si lui-même il faisait partie des
- comités de sélection.

- Q. [160] Donc il ne vous l'a jamais dit bien sûr
- 2 aussi?
- 3 R. Non.
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [161] Quand vous connaissiez le nom d'une personne
- qui faisait partie des comités de sélection et que
- 7 ça s'est adonné que vous connaissiez cette
- personne-là, est-ce que vous l'aviez approchée?
- 9 R. Non.
- Q. [162] Pourquoi? J'ai l'impression que votre non
- n'est pas un non ferme?
- R. Non, parce que le système était déjà en marche là.
- Je n'avais pas besoin d'intervenir à ce niveau-là.
- Le système était en marche puis donc ce n'était pas
- nécessaire de faire cette intervention-là. Ça fait
- que je ne l'ai pas faite.
- 17 Me DENIS GALLANT :
- Q. [163] Quand vous dites le système était en marche,
- on s'occupait de ça à votre place. Est-ce que c'est
- ça votre réponse?
- 21 R. Bien comme je l'ai expliqué, à partir du moment où
- moi le document résumé est envoyé à monsieur
- Trépanier, monsieur Trépanier le remettait à qui de
- droit à une certaine époque puis par la suite
- c'était monsieur Marcil qui s'occupait de la suite,

- ça s'acheminait là, on n'avait pas besoin en plus de faire d'autres interventions là.
- Q. [164] À part peut-être une fois, ce que vous avez
 dit tantôt, généralement, bien les prédictions
 s'avèrent bonnes, c'est-à-dire que ce que vous
 aviez choisi, ultimement, c'est les firmes qui
 vont...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [165] ... gagner l'appel d'offres.
- 10 R. Exact.
- Q. [166] Je reviens, je ne veux pas m'éterniser làdessus mais je veux juste compléter quelque chose
 avec vous. Tout cet argent-là, ce qu'on comprend de
 votre témoignage, va être donné en argent comptant?
 Va être remis à monsieur Trépanier?
- 16 R. Oui.
- Q. [167] En tant que coordonnateur de ce groupe-là, 17 avez-vous déjà remis la part de quelqu'un d'autre à 18 monsieur Trépanier? Donc une autre firme qui a à 19 payer un trois pour cent (3 %) est-ce que ça vous 20 est déjà arrivé? Par exemple, la firme X, c'est 21 elle qui a à payer le trois pour cent (3 %), est-ce 22 que c'est elle qui s'occupe elle-même de verser à 23 monsieur Trépanier? 24
- R. Moi, dans les projets en consortium, je versais ma

- portion puis chacun s'occupait de ses affaires ça fait que je n'ai pas la confirmation de qu'est-ce que les autres firmes ont fait.
- Q. [168] Parfait. Vous avez « j'ai fait... » je suis allé jusqu'à la fin du tableau avec vous. Il y un dernier contrat pour lequel vous allez verser un trois pour cent (3 %), le dernier de tout dans votre tableau « c'est terminé, on ne verse plus, en 8 raison de ce qui se passe, d'ébullition un peu là de ce qui se passe dans le milieu, on ne verse 10 plus ». Vous avez dit que, pour obtenir cet argent-11 là, essentiellement, c'est l'argent que les 12 entrepreneurs vous donnent sous forme comptant 13 parce que vous avez été accommodant, je reprends 14 15 vos paroles.
- R. C'est ce que je...
- 17 Q. **[169]** Parfait.
- 18 R. C'est ce que j'ai dit.
- 19 Q. [170] Alors... et ça nécessite, ce qu'on comprend,
 20 beaucoup d'argent pour payer ce trois pour cent-là
 21 (3 %), pour payer le cent mille (100 000 \$) et de
 22 payer également toutes les autres contributions
 23 politiques que vous avez à faire durant l'année
 24 parce que, je pense, vous êtes sollicité ailleurs
 25 également.

- R. Oui, oui, les événements d'arrondissement, notamment.
- Q. [171] Parfait. Il en reste-tu de l'argent à un 3 moment donné là? C'est parce qu'à un moment donné 4 on arrête tout ça là là. Il y en a de l'argent comptant de ramasser là. Ce que j'ai compris également de votre témoignage, c'est qu'il y a une partie qui va être gardée au Groupe Séguin, mais 8 pas au-delà de cinquante mille dollars (50 000 \$), j'imagine là. Il va-tu en rester de l'argent en 10 deux mille neuf (2009) et si c'est le cas, qu'est-11 ce que vous allez faire avec? 12
- R. Comme je vous avais dit, j'avais toujours comme un 13 certain fonds de roulement là, on avait toujours 14 une cinquantaine de mille (50 000 \$), bon, puis je 15 l'avais mentionné. Et à mesure qu'il y avait des 16 événements, à mesure que j'avais des contrats, 17 j'avais trois pour cent (3 %) à verser, 18 essentiellement j'essayais de régler ça à mesure 19 pour pas accumuler de l'argent, autrement dit. Et 20 effectivement, à la fin, au moment où on a décidé 21 que là on ne fonctionnait plus, qu'on ne se parlait 22 plus, qu'il n'y avait plus d'accommodation pour les 23 entrepreneurs, dans les alentours de deux mille dix 24 (2010) là, effectivement il me restait encore à peu 25

- près soixante mille dollars (60 000 \$) que j'ai
- distribué entre les six associés au bureau, pour
- effacer ça et dire « regarde, on passe à d'autre
- chose après là puis... ».
- Q. [172] Donc, chacun est parti avec dix mille
- 6 (10 000 \$)...
- 7 R. C'est ça.
- 8 Q. [173] ... cash.
- 9 R. Qu'on avait d'accumulés, c'est ça.
- Q. [174] Parfait. Je reviens maintenant, vous en avez
- parlé là, du collecteur sanitaire de la rue
- Sherbrooke, contrat qui va être octroyé à deux
- mille cinq (2005) à Infrabec.
- 14 R. Exact.
- Q. [175] Parfait. Alors, je vous demanderais, dans un
- premier temps, je vais déposer, en liasse vous
- pouvez aller à l'onglet 4, Madame Blanchette -
- plusieurs documents. Madame, Monsieur le
- 19 Commissaire, la première page du document que je
- m'apprête à déposer a déjà été déposée sous 13P-
- 178.20 dans le cadre du témoignage de monsieur Lino
- Zambito. Je le dépose parce que c'est un tout.
- Alors, vous avez... on peut faire le tour.
- Alors, dans un premier temps, vous avez
- l'ouverture des soumissions publics sur l'appel

2

3

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

d'offre portant 9710, donc l'ouverture des enveloppes va avoir lieu le vingt-huit (28) septembre deux mille cinq (2005). Vous allez à la prochaine page, vous avez l'extrait authentique du procès-verbal de la séance du comité exécutif en date du premier (1er) novembre deux mille cinq (2005) qui était d'autoriser une dépense de onze millions quarante-deux et six cent quarante (11 042 640 \$) pour le projet de l'égout sanitaire de la rue Sherbrooke. Également, vous allez à la prochaine page, c'est un tout le dossier là, pour qu'on ait à peu près tout, le calcul des crédits; prochaine page, la recommandation; prochaine page, le sommaire décisionnel qui a quelques pages là. Ensuite, nous allons aller avec l'intervention des finances de la direction de la

l'intervention des finances de la direction de la comptabilité du contrôle financier. Prochaine page, ça va être l'intervention du système de gestion des décisions d'instance d'intervention Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est, direction des travaux publics. Ensuite de ça, vous allez avoir, prochaine page, l'intervention finance direction du plan d'affaires, du budget et du suivi de performance, avec des tableaux y afférents.

Vous avez essentiellement tout le dossier

là, je ne ferai pas page par page là, mais tout le
dossier qui pourra être pratique sur certaines
questions qui viennent de ma part, de la part des
Commissaires et possiblement des parties. Alors là,
et là on voit les plans parce que je comprends,
vous étiez... le Groupe Séguin, vous étiez à la
conception et à la surveillance des travaux.

R. Absolument.

- 9 Q. [176] Parfait. Alors, pour l'instant, on va y
 10 revenir, je veux juste, nous dire comment ça a
 11 débuté, comment vous avez eu ce contrat-là, en
 12 termes de conception et de surveillance, et nous
 13 dire jusqu'à la fin, comment ça s'est passé,
 14 jusqu'à les, je pourrais dire les interventions
 15 avec les fonctionnaires et l'entrepreneur. Allez-y.
- R. Alors donc, comme je l'avais expliqué un peu 16 tantôt, la problématique environnementale des deux 17 cent cinquante (250) maisons qui étaient 18 raccordées, puis ça débordait au fleuve, c'était 19 une préoccupation de la part, autant des 20 fonctionnaires de la Direction de l'eau, et qui ont 21 sensibilisé les élus en disant ça serait un 22 problème qu'on devait régler. Ça fait que c'est 23 devenu un problème que les politiciens ont adressé, 24 ils ont dit on veut régler ce problème-là. Et il y 25

2

3

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

avait eu une conférence de presse, si ma mémoire est bonne, en mars, où monsieur Tremblay et monsieur Maccioça, donc, le maire de l'arrondissement avait annoncé qu'il y avait des investissements qui étaient pour se faire pour régler les problèmes d'égouts sanitaires qui se déversaient au fleuve.

Peu de temps après, donc en avril, j'avais eu une rencontre avec certains fonctionnaires de la Ville de Montréal pour discuter du projet et du mandat, parce que, évidemment, ce mandat-là pouvait m'être donné de gré à gré, en fonction du mandat cadre que Genius avait avec la Ville de Montréal. Ça fait que, donc on a eu des rencontres, on a établi l'ampleur du projet, j'ai pu établir ma proposition d'honoraires, mon offre de services, l'envoyer à la Ville, et ça a suivi son cours, ça a été... Notre mandat nous a été octroyé, si ma mémoire est bonne, comme au... Ça a passé dans le mois de mai, puis en juin on avait le mandat officiellement. Mais déjà, comme c'était de gré à gré, on avait déjà commencé à travailler un peu avec des fonctionnaires pour le projet, puis officiellement, en juin, on a reçu notre résolution puis on a... C'était donc sanctionné.

Et là on avait un échéancier serré, parce 1 que, évidemment, les engagements que les 2 politiciens avaient pris, c'était de réaliser le 3 projet le plus tôt possible pour éviter le débordement de ces eaux-là, sanitaires, au fleuve. Ça fait que, on s'était donné comme un échéancier pour qu'à l'automne on soit en appel d'offres. 7 Disons que les gens se sont mis à pied d'oeuvre, à 8 l'ouvrage, et ils ont entrepris des plans et devis, et ça, ça se faisait en partenariat avec les 10 fonctionnaires de la Ville de Montréal, avec la 11 Direction de l'eau, qui est un autre secteur... 12 Q. [177] Est-ce que la Ville avait déjà évalué les 13 coûts de ce contrat-là à ce moment-là? 14 R. C'est-à-dire, au moment où j'ai rencontré les 15 fonctionnaires, ils m'avaient dit que c'était un 16 projet qui était évalué à peu près à cinq millions 17 et demi (5½ M). Mais c'était comme sur une petite 18 feuille huit et demie par onze (8½ X 11), les 19 grands principes, les grands... nombre de mètres, 20 ainsi de suite. J'ai dit, « O.K., êtes-vous sûr que 21 c'est vraiment ça la valeur? Bien, il dit, c'est 22 notre ball-park, là, c'est un peu un ordre de 23 grandeur qu'on lance. On va commencer avec ça. » 24

Parfait. Ça fait que j'avais fait l'offre de

service en conséquence.

Et il s'est avéré qu'en préparant les plans, la Ville a dit, « Bon, c'est vrai, il faut rajouter ça, il faut rajouter ça, il faut rajouter ça, poste de pompage », ainsi de suite, là. Je n'ai pas tous les détails techniques, là, c'était un de mes associés qui était en charge du projet, là, Yvan Côté. Mais, de façon générale, il y a eu beaucoup de choses qui ont été rajoutées, qui ont changé, dans le fond, le projet. Outre le collecteur lui-même, tous les à-côtés, là, ça devenait modifié, ça venait modifier le projet.

Et donc on a préparé les plans et devis, on s'est entendu avec la Ville, établir les éléments, rajouté tout ça, pour en arriver juste avant l'appel d'offres à notre estimé. On a fourni un estimé du coût des travaux en fonction de tout ce qui avait été rajouté, et, évidemment, on avait fait l'estimé en tenant compte du marché de Montréal. Ça fait que, j'avais eu des exemples, là, mes collègues avaient eu des exemples des projets similaires, et on avait donc estimé le projet dans le contexte du marché de Montréal. Donc, on était à peu près à douze millions (12 M)... douze millions deux cent mille (12 200 000), si ma mémoire est

bonne.

Ça fait que l'appel d'offres a donc été lancé avec cette prémisse-là, et puis, donc je pense que l'appel d'offres a été lancé en août, et les soumissions ont été ouvertes en septembre. Si ma mémoire est bonne, le vingt-huit (28) septembre. Et le plus bas soumissionnaire, à ce moment-là, était Infrabec, à dix millions sept cent mille (10 700 000), si ma mémoire est bonne.

Donc, par rapport à notre estimé, qui représentait le prix du marché, nous on était quand même satisfait, parce qu'on était plus bas que le marché de Montréal, et à ce moment-là on a fait toute l'analyse des soumissions, et on a envoyé notre recommandation technique, là, parce que le volet financier, donc l'analyse des documents contractuels et tout ça, ça c'était la Ville qui le faisait, mais le volet technique, on a vraiment produit une analyse avec un tableau, tout ça, et on a envoyé notre recommandation aux fonctionnaires de la Ville, de mémoire le six (6) octobre.

- Q. [178] D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire? C'était ça...
- 24 R. De, de...
- Q. [179] C'était ça votre conclusion?

- R. De recommander...
- Q. [180] De recommander Infrabec?
- R. Comme étant le plus bas soumissionnaire conforme, et puis d'accorder le contrat.
- Q. [181] Savez-vous si la Ville, à un moment donné,
 est revenue en disant, « Écoutez, nous on avait
 évalué à cinq point cinq (5.5), vous êtes à douze
 point cinq (12.5), on a un entrepreneur qui est à
 dix mille sept (10 700) », est-ce qu'on a revu ça?
 Est-ce qu'on a demandé un second avis à quelqu'un,
 ou si c'est resté entre les mains de la firme
 Séquin?
- R. Je pense qu'à ce moment-là, la Ville, par le biais 13 de monsieur Abdallah, avait commencé à faire des 14 estimés par une autre firme externe pour pouvoir 15 valider avant d'aller en appel d'offres. On n'a pas 16 vu exactement ce qui avait été fait, mais on avait 17 su par mes collègues, en jasant avec les 18 fonctionnaires de la Ville, que eux avaient eu une 19 autre estimation parallèle, qui était possiblement 20 aux alentours de neuf millions neuf cent mille 21 (9 900 000). Mais je ne l'ai... On ne l'a pas vue, 22 là. Mais on a comme entendu que... Ça fait que 23 donc, il y avait une estimation à neuf millions 24 neuf cent mille (9 900 000), nous on avait une 25

1	estimation à douze millions deux (12,2 M), la
2	soumission était sortie à dix millions sept
3	(10,7 M), ça fait que c'est pour ça que nous autres
4	on s'était dit, bien, on recommande d'aller de

- 1'avant avec le projet.
- Q. [182] Vous dites que votre recommandation va être
 déposée auprès des fonctionnaires de la Ville au
 mois d'octobre, c'est exact?
- 9 R. Six (6) octobre.

20

21

22

23

24

- Q. [183] Le six (6) octobre. Et vous demandez de recommander le plus bas soumissionnaire, Infrabec, et aller de l'avant au...
- 13 R. On fait cette recommandation-là auprès des
 14 fonctionnaires puis eux, par la suite, doivent
 15 analyser cette recommandation-là et en faire une...
 16 un sommaire décisionnel, si je ne m'abuse, puis
 17 faire un document qu'ils envoient à la direction
 18 générale.
 - Q. [184] La pièce 33P-369, que je viens de déposer, parle d'une séance du comité exécutif, en date du premier (1er) novembre deux mille cinq (2005), qui va attribuer, là, ce contrat-là à Constructions Infrabec, au montant de dix-sept mille sept cent quarante-deux et six cent quarante (17 742 640) et d'autoriser une dépense, là, de onze millions

quarante-deux mille six cent quarante (11 042 640), 1 taxes incluses. Entre le six (6) octobre et le 2 premier (1er) novembre deux mille cinq (2005), est-3 ce qu'il va se passer quelque chose de particulier? 4 R. Disons qu'il y a eu beaucoup de discussions qui sont intervenues à ce moment-là. Peut-être, d'une part, souligner qu'au moment de l'appel d'offres, 7 il y a eu beaucoup d'entrepreneurs qui ont appelé, 8 qui étaient intéressés à soumissionner sur le 9 projet, parce que c'était quand même un projet 10 intéressant. En même temps, un projet un peu plus 11 compliqué parce que construire un tunnel ce n'est 12 pas comme construire un égout de surface, un peu 13 comme je l'expliquais tantôt. Parce que les égouts 14 de surface qui étaient prévus dans le cadre du 15 réaménagement de la rue Sherbrooke, comme je vous 16 l'avais expliqué tantôt, étaient à peu près entre 17 six et sept mètres de profondeur. Mais à partir du 18 moment où on y va avec un collecteur en tunnel, on 19 était plus à neuf, dix mètres (10 m) de profondeur 20 dans le roc, là, pour être sûr que le travail 21 puisse se faire. Et, à ce moment-là donc, plusieurs 22 entrepreneurs étaient intéressés et même j'avais 23 reçu un appel de Lino Zambito, qui dit : « Bon, ce 24 projet-là m'intéresse. -Bien, oui, j'ai dit, 25

regarde, là, soumissionne, c'est les devis standards de la Ville, ça fait qu'il faut que tu te colles sur les devis de la Ville. »

Et un élément qu'il est important de souligner, c'est que dans l'appel d'offres, lorsqu'on avait préparé les documents d'appel d'offres, sur les plans il y avait deux techniques qui étaient prévues, donc la technique coulé en place et donc, avec un principe d'une forme coulissante, là, et l'autre technique c'était l'insertion d'un tuyau préfabriqué.

Donc, il fallait laisser le choix à l'entrepreneur pour les deux solutions. Et c'est ce qui était montré sur les plans et expliqué dans le devis proprement dit. Les diamètres qui étaient prévus, pour votre information, au niveau de conduites en surface, c'était plus des diamètres de six cents (600), neuf cents millimètres (900 mm), comme je l'avais expliqué, puis au moment où on arrive avec un tunnel, bien, il y a diamètres minimums si on veut forer, même l'utilisation d'un tunnelier, donc une machine qui... c'était donc deux mètres minimums qui étaient requis. Mais ce n'était pas économique d'aller avec un tunnelier dans des petits diamètres comme ça. Ça fait que

c'était plutôt la méthode traditionnelle, de... en anglais, on dit le « drill and blast », là, communément appelé mais en réalité c'est forage sautage qui se fait. Ça fait que ça prend, à ce moment-là, un puits d'accès, là. On creuse un puits d'accès puis à ce moment-là on a l'accès pour faire le forage puis le dynamitage, sortir le roc et puis libérer l'espace pour installer les tuyaux, soit avec la méthode coulé en place ou la méthode préfabriquée.

Donc, par la suite, au moment... donc, les entrepreneurs ont soumissionné, j'avais eu des appels, comme je le soulignais. Le plus bas soumissionnaire conforme, Infrabec. C'est sûr que monsieur Zambito m'a appelé, il dit : « Écoute, bon... » puis on se connaissait déjà un peu parce qu'on avait fait un projet quelques années précédemment. Et, bon, je l'avais sollicité à quelques occasions pour des contributions politiques, là, au provincial. Et puis... donc, il était fier d'avoir gagné le projet puis il dit : « Quand est-ce qu'on commence? -Bien, je dis, moi, je suis aussi intéressé que toi que le projet commence parce que j'ai des équipes qui sont à pied d'oeuvre, prêtes à continuer pour la suite, la

- surveillance et ainsi de suite. »
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [185] Vous nous avez dit qu'il y a des
- entrepreneurs qui vous ont appelé pour ce contrat-
- là, parce que c'est un contrat intéressant. Donc,
- vous, vous avez été embauché quand, par la Ville,
- pour, entre guillemets, participer à ce contrat-là?
- 8 R. Au mois d'avril.
- 9 Q. [186] Au mois d'avril. Et c'est fréquent que les
- entrepreneurs savent tout le temps qui est la firme
- de génie civil sur le projet qui est soumis en
- appel d'offres?
- R. Non, c'est parce qu'ils nous ont appelés pendant
- 14 l'appel d'offres.
- 15 Q. [187] C'est ça.
- R. Parce qu'au moment... mettons, le vingt-huit (28)
- août, on lance l'appel d'offres dans les journaux,
- bien, c'est écrit, les documents d'appel d'offres,
- par qui ils sont préparés. Puis là les gens vont
- acheter les documents d'appel d'offres au service
- d'approvisionnement de la Ville, regardent les
- plans puis ils voient bien que c'est écrit « Groupe
- Séguin ».
- Q. [188] Donc, c'est pour tous les appels d'offres
- publics qu'on est capable d'identifier...

- 1 R. Oui, oui.
- Q. [189] ... dans l'appel d'offres public, qui est la
- firme de génie civil privée dans le dossier?
- 4 R. En allant chercher les plans.
- 5 Q. [190] En allant chercher les plans on voit qui est
- la firme.
- 7 R. C'est ça.
- Q. [191] Est-ce que c'est fréquent que des
- entrepreneurs, pas juste pour ce contrat-là, vous
- appelaient une fois que vous aviez... aussitôt que
- c'était connu que c'était vous qui aviez fait la
- conception des plans et devis? Est-ce que c'est
- fréquent que des entrepreneurs généraux appelaient
- les firmes de génie civil pour en discuter, puis
- ils disaient : « Moi, j'aimerais ça avoir le
- contrat »?
- 17 R. Disons que la plupart du temps ils appellent pour
- avoir de l'information, parce que c'est prévu au
- devis que les entrepreneurs doivent s'adresser à
- telle personne, telle personne pour toute
- information technique, ça c'est courant. Qu'ils
- m'appellent, moi, parce qu'on se connaît, dire :
- « "Aye! " c'est un beau projet, ça m'intéresse. -
- Bien, oui, soumissionne », ça c'est le genre de
- chose qui peut arriver, là, c'est... quand on

- connaît les gens, les gens le font de façon
- conviviale, si on veut, dire : « Regarde, ça
- m'intéresse. -Bien, regarde, si ça t'intéresse,
- prépare ta soumission, soumissionne-le puis sois le
- plus bas soumissionnaire. »
- Q. [192] Donc, les plans et devis, quand c'est fait
- par une firme de génie civil du secteur privé, on
- voit toujours, dans l'appel d'offres, une personne
- 9 référence...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [193] ... qui travaille pour la firme de génie
- 12 privée.
- 13 R. Oui.
- Q. [194] Ce n'est pas quelqu'un de la Ville de
- Montréal qui répond aux questions des
- entrepreneurs?
- 17 R. Il y a toujours les deux noms.
- Q. [195] Il y a quelqu'un de Montréal, mais toujours
- quelqu'un de la firme?
- 20 R. Exactement.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [196] J'aimerais aller à la fin de la pièce, je
- vais tirer ça au clair. On l'a l'appel d'offres qui
- est la découpure de journal. Allez à la dernière
- page de ce document-là.

1 LA PRÉSIDENTE:

- Q. [197] Entre-temps, est-ce que c'est nécessaire et souhaitable que le nom de la firme privée de génie-conseil soit connu et soit identifié sur ces
- 5 documents-là?

20

21

- R. Écoutez, Madame la Présidente, ce qui arrive, c'est que ce soit des plans préparés par la Ville euxmêmes, par les ingénieurs de la Ville ou par une 8 firme privée, l'entrepreneur doit soumissionner sur les plans. Puis les plans, bien, ils sont signés et 10 scellés par un ingénieur. Ça fait qu'à partir du 11 moment où les plans sont signés et scellés par un 12 ingénieur, bien, ça dit d'où ça vient. Ça fait 13 qu'il y a le logo de la Ville de Montréal qui est 14 là puis il y a le logo de la firme privée qui a 15 travaillé sur le projet, avec les sceaux des 16 professionnels qui assument la responsabilité 17 technique du projet. Ça s'est toujours fait comme 18 19 ça.
 - Q. [198] Oui, mais la question c'est : Est-ce que c'est souhaitable et nécessaire dans le but d'éviter de la collusion?
- 23 R. Bien, moi, je pense que c'est nécessaire que les 24 gens voient qui a préparé les plans. Parce que s'il 25 y a des questions techniques, il faut qu'ils

- puissent les poser les questions techniques.
- Q. [199] Oui, mais à partir du moment où c'est avec la
- Ville, un ingénieur de la Ville aussi, est-ce que
- 1'ingénieur de la Ville ne serait pas suffisant
- 5 pour répondre aux questions techniques?
- R. Il y répondait aux questions aussi. Mais lorsque ça
- devenait plus technique, c'était l'ingénieur, notre
- ingénieur qui pouvait répondre aux questions. Je ne
- sais pas s'ils ont marqué le nom de la personne.
- 10 Me DENIS GALLANT:
- Q. [200] Bien, moi, j'aimerais ça que vous le
- regardiez. C'est l'annonce qui a paru dans La
- Presse le vingt-neuf (29) août deux mille cinq
- (2005) pour justement ce projet-là. Et, bon, je
- regarde vite, là. Moi, je ne vois pas la firme
- Séguin. Vous êtes peut-être meilleur que moi.
- R. Dans l'appel d'offres, ce n'est pas dit la firme
- 18 Séquin. Ça dit juste que c'est Pierre Gosselin qui
- est à contacter. Puis, ca, Pierre Gosselin, c'était
- un de nos ingénieurs qui avait travaillé sur le
- 21 projet.
- 22 Q. [201] O.K.
- 23 R. Ça fait que la Ville savait qu'un volet technique
- il fallait que ce soit notre ingénieur qui
- intervienne. C'est lui qui connaissait les détails

- techniques.
- Q. [202] Puis quelqu'un qui est habitué à travailler
- avec le Groupe Séguin, moi, Pierre Gosselin, ça me
- dit absolument rien, mais un entrepreneur sait
- 5 c'est qui Pierre Gosselin?
- R. Aurait pu, mais c'était quand même un ingénieur qui
- fetait moins connu dans le milieu.
- Q. [203] Ce n'est pas un de vos associés?
- 9 R. Non.
- 10 Q. [204] Parfait.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [205] Je comprends également que, tout à l'heure,
- vous dites que la firme Génius intervient pour
- recommander à la Ville d'aller de l'avant une fois
- les soumissions ouvertes?
- 16 R. Oui.
- Q. [206] Donc, il y a des gens qui vous parlent
- pendant l'appel d'offres?
- 19 R. Hum, hum.
- Q. [207] On ouvre les... Vous, vous devez dire si,
- techniquement, les soumissions reçues répondent.
- Donc, vous avez là une possibilité de conclure,
- supposons que c'est un joueur que vous ne voulez
- pas, de conclure que son offre techniquement ne
- répond pas aux plans et devis, et, là, vous

- 1 (inaudible) de l'éliminer pour non-conformité?
- R. Non, on ne peut pas faire ça au niveau technique.
- Parce qu'au niveau technique, c'est l'addition,
- c'est mathématique. T'sais, on vérifie les
- extensions, on vérifie pour voir s'il n'y a pas des
- erreurs techniques, puis on s'assure que le projet
- répond à nos estimations. Ça fait que, ça, c'est ça
- 8 notre...
- 9 Q. [208] On suppose, par exemple, si on suppose que
- 10 c'était possible d'arriver, quelqu'un de
- malhonnête, là, qui regarde ça, là, et qui dit,
- bon, cette firme-là d'entrepreneur général, ce
- n'est pas avec elle que, moi, j'ai fait l'entente,
- dans la limite de collusion, donc je suis capable
- de l'éliminer pour des raisons techniques?
- Techniquement ça peut se faire?
- R. Non. À moins que le devis disait, puis là ce n'est
- pas le cas dans ce cas-ci, parce qu'il y a des lois
- qui ont été changées, que c'est un devis avec des
- volets performance ou des volets expérience
- particulière, ce qui n'était pas le cas ici, ce
- n'était pas le cas ici. Donc, l'analyse du volet
- technique, c'était plutôt l'analyse de, bon, est-ce
- que tous les documents techniques sont là; est-ce
- que les extensions balancent et qu'on arrive aux

- chiffres. Oui, c'est le cas. Mais ça aurait pu arriver qu'on dise, bon, comme vous dites, qu'on
- n'aime pas l'entrepreneur, on ne veut pas
- 4 travailler avec. Mais c'est le plus bas
- soumissionnaire, on n'a pas le choix. La décision
- finale de ne pas le choisir, c'est le conseil de
- ville qui passe la résolution, ce n'est pas nous.
- Q. [209] Mais c'est vous qui analysez le côté technique?
- R. Technique. Puis le côté technique, ça répondait aux
- critères. Donc, on dit, ça rentre à l'intérieur des
- budgets puis, nous, on vous le recommande.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [210] Donc, si je comprends, puis je regarde la
- date, là, de l'affichage de l'appel d'offres du
- mois d'août deux mille neuf (2009), si je regarde
- 1' ouverture des soumissions qui va être en date du
- vingt-huit (28) septembre deux mille cing (2005)...
- Juste pour vraiment être sûr de ce que je vous ai
- dit. Effectivement, vingt-neuf (29) août deux mille
- cinq (2005), la publication de l'appel d'offres. Je
- comprends, c'est que monsieur Zambito vous a appelé
- à quelque part dans ce mois-là?
- R. Vous voulez dire pendant l'appel d'offres?
- Q. [211] Pendant l'appel d'offres.

- R. Oui, pendant l'appel d'offres. Je sais que ses
 gens, ses ingénieurs parlaient aux gens chez nous
 pour des détails techniques. Puis monsieur Zambito,
 comme on se connaissait, a dit : « Michel, des
 beaux projets. » « Bien oui, soumissionne dessus. »
 C'est tout. Ça n'a pas été plus compliqué que ça.
- Q. [212] Je ne vous demande pas de témoigner à sa
 place, mais dans l'appel d'offres, c'est marqué
 monsieur Gosselin qui, selon vous, n'est peut-être
 pas une personne qui est très très connue. Il
 savait que c'était...
- R. Bien, probablement que son ingénieur parlait à monsieur Gosselin.
- 14 Q. [213] O.K.
- R. Monsieur Zambito, ce n'est pas lui-même qui prépare les appels d'offres. En tout cas, je ne pense pas.
- Q. [214] Mais ma grande question, c'est pourquoi on appelle le directeur du Développement des affaires?
- R. Parce qu'il me connaît, parce que je l'ai sollicité
 à quelques occasions, puis il sait que j'ai un beau
 projet, puis il voulait juste voir qu'est-ce qu'il
 en était pour le projet. J'ai dit : « Regarde,
 c'est un beau projet, soumissionne-le. » C'est
 tout.
- Q. [215] Parfait. Est-ce qu'il vous fait mention que,

1 à	се	moment-là,	parce	que	jе	vous	ai	posé	la
-----	----	------------	-------	-----	----	------	----	------	----

- question que vous étiez courant d'un système de
- collusion à Montréal entre les entrepreneurs, est-
- ce qu'il vous fait mention que c'est un contrat qui
- fait l'objet de la collusion ou qui est à libre
- 6 marché?
- R. J'ai eu une discussion avec lui, mais pas à ce
- 8 moment-là.
- 9 Q. [216] Vous allez l'avoir plus tard?
- 10 R. Oui, oui.
- Q. [217] Parfait. On ira quand on sera rendu là. Alors
- monsieur Zambito va vous appeler, vous dites qu'il
- y a d'autres entrepreneurs également qui vous
- 14 appellent?
- R. Oui, des entrepreneurs qui m'ont appelé là. Je ne
- me souviens pas lesquels mais, bref, c'était tout
- simplement pour dire « Il y a un bel appel
- d'offres, ça nous intéresse, O.K., on
- soumissionne. ». « Bien oui, 'fine', soumissionnez-
- sur le projet, que le plus bas soumissionnaire
- gagne. ».
- Q. [218] O.K. Finalement, on le voit à l'ouverture des
- enveloppes, c'est monsieur Zambito qui va être le
- plus bas soumissionnaire.
- 25 R. Exact.

- Q. [219] Et on comprend également que vous avez
- recommandé à la ville qu'elle accepte sa
- 3 soumission.
- 4 R. C'est ça.
- Q. [220] Parfait. Il va se passer quoi après? Et on va
- avoir une décision du comité exécutif en date du
- 7 premier (1^{er}) novembre?
- 8 R. Qui va suivre.
- 9 Q. [221] Il va se passer quoi entre les deux?
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 11 Q. [222] Si vous me permettez, c'est votre firme qui a
- fait l'estimé à douze point huit millions de
- dollars (12,8 M\$), c'est ça?
- R. Douze point deux millions (12,2 M\$).
- Q. [223] Douze points deux millions (12,2 M\$), et là
- Infrabec arrive à dix point sept millions
- 17 (10,7 M\$). Est-ce que quand vous faites un estimé
- comme ça, vous avez peut-être un peu avantage à
- 19 gonfler un peu l'estimé parce que ça peut augmenter
- la probabilité que le prix réel va être un peu en
- bas de ça et faciliter l'approbation par la ville?
- 22 R. L'estimé qu'on a fait par mes collègues était dans
- le respect du marché de Montréal. On a pris des
- soumissions comparables, on comprend que Montréal,
- le marché était particulier.

- 1 Q. [224] Hum, hum.
- R. Ça fait qu'on a pris ces soumissions-là,
- comparables, puis on a pris ces prix-là puis on a
- 4 établi notre soumission puis ça a donné douze
- 5 millions deux cent mille (12 200 000 \$).
- Q. [225] Donc vous n'essayez pas de gonfler même
- encore un petit peu l'estimé pour être certain que
- ça passe à la ville avec un prix qui serait plus
- 9 bas que le budget?
- R. On a, nos ingénieurs avaient un travail à faire
- d'estimation puis c'est des tableaux à peu près sur
- quinze (15), vingt (20) pages, avec l'estimation de
- chacun des items puis on a pris des soumissions
- comparables qui nous avaient été remises, on a
- regardé le marché de Montréal, on a mis nos prix
- unitaires puis on est arrivés à ce montant-là puis
- on a dit « Oui, c'est ça que ça donne, douze
- millions deux (12,2 M\$). ». Mais à un moment donné
- nous on a une responsabilité. Je n'ai pas le choix.
- Mes gens ont dit « Regarde, c'est ça que ça
- vaut. », ils ont recommandé l'estimation avant la
- soumission.
- Q. [226] Quand vous dites « marché de Montréal » vous
- supposez deux hypothèses. La première hypothèse
- c'est que ça coûte plus cher pour des raisons

marché de Montréal.

1	techniques de travailler à Montréal puis l'autre
2	chose, ça coûte un peu plus cher parce qu'il y a de
3	la collusion des entrepreneurs qui augmente la
4	cote. C'est pour ça que vous dites toujours dans le

- R. Marché de Montréal, exactement. Exactement.
- 7 LA PRÉSIDENTE :

- Q. [227] Vous aviez posé la question qu'est-ce qui se passe entre les deux?
- 10 Me DENIS GALLANT :
- 11 Q. [228] C'est ça.
- R. Merci. Alors qu'est-ce qui se passe entre les deux? 12 Alors comme je le disais tantôt, à l'ouverture des 13 soumissions monsieur Zambito m'appelle « Bon, je 14 suis très content, on a gagné le projet. ». 15 Parfait. J'ai dit « Regarde, nous on fait l'analyse 16 et on verra par la suite. ». On a fait l'analyse 17 des soumissions, l'analyse exhaustive, fait une 18 recommandation, on l'a envoyée le six (6) octobre. 19 Et puis là, par la suite, mes collègues me disaient 20 « Ils sont en train d'analyser, les gens ont l'air 21 à le trouver peut-être un peu élevé, ils se 22 questionnent par rapport à l'estimé que eux avaient 23 à l'interne. » bon, puis ils se questionnaient, tu 24 sais, ça fait qu'à un moment donné je reparle à 25

monsieur Zambito, lui aussi dit « Puis, on est-tu à la veille d'être approuvé? ». Je l'avais rencontré puis je lui dit « Bon, comment ça s'est passé le projet? C'est-tu un projet... ». « Non... » il dit « ... c'est un projet qui était à compétition. ». Il dit « Michel, tu n'as pas à t'inquiéter, c'est un projet à compétition. ». Bon. O.K. Si c'est un projet à compétition donc le prix se tient par rapport à notre budget. O.K. Ça a bien du bon sens. Ça fait que j'ai dit « On va voir ce que les fonctionnaires vont faire avec le dossier. ».

Finalement, peut-être dans la semaine qui a suivi en octobre, j'ai eu un appel d'un représentant de Tremca que je connaissais bien parce qu'évidemment on faisait affaire avec les gens de Tremca parce que c'est des fournisseurs de tuyaux de béton préfabriqués, et je leur parlais souvent d'autres dossiers ou aussi au niveau politique parce que c'était des gens qui étaient impliqués politiquement; donc, que ça arrivait qu'on se sollicitaient mutuellement dans les contributions au niveau provincial notamment. Et le représentant de Tremca, là je ne me souviens pas à ce moment-là si c'était Michel Caron ou Éric Caron parce que Michel étant le père puis Éric le fils,

- je leur parlais aux deux régulièrement, je ne me souviens pas lequel des deux.
- Q. [229] Qui vous a appelé?

- R. Qui m'a appelé. Mais il m'avait dit « Écoute Michel, ton dossier à Montréal collecteur... » je dis « Oui... » il dit « Écoute, ton dossier est sur le bureau, est à la Direction générale, sur le bureau de monsieur Abdallah, et je pense que si la 8 solution préfabriquée était choisie, tu comprends que 'choisie' donc Tremca, je pense que le dossier 10 pourrait bien cheminer. ». J'ai dit « O.K. ». 11 C'était comme un message là. Ça fait que ce que 12 j'ai fait tout de suite après, j'ai logé un appel à 13 monsieur Abdallah pour aller le rencontrer parce 14 que vous comprendrez que moi, le dossier, je tenais 15 à ce qu'il se fasse, c'était un beau projet, 16 c'était important pour les élus municipaux aussi 17 compte tenu de leur engagement mais, en même temps, 18 la solution préconisée béton préfabriqué me 19 convenait également parce que c'était vraiment ce 20 qui était prévu au devis puis je savais que c'était 21 une solution intéressante. Bon. Ça fait que j'ai 22 rencontré monsieur Abdallah, j'ai réussi à avoir 23 une entrevue avec lui. 24
 - Q. [230] Juste avant d'arriver avant l'entrevue, est-

21

22

- ce que c'est un monsieur avec qui vous aviez eu
 affaire avant, c'est un monsieur que vous
 connaissiez à cette époque-là quand vous l'appelez
 en octobre deux mille cinq (2005), monsieur Robert
 Abdallah?
- R. Je l'avais croisé à peut-être une ou deux occasions dans d'autres événements parce que quand on va à Montréal puis on fait des présentations ou quoi que 8 ce soit, mais la première fois que je l'avais rencontré j'étais dans un restaurant à Laval puis 10 j'ai croisé monsieur Tony Acurso puis il me dit 11 « Regarde, je veux te présenter quelqu'un. » puis 12 il m'avait présenté monsieur Robert Abdallah, ce 13 qui m'avait permis de le rencontrer de façon plus 14 conviviale puis monsieur Abdallah on a un petit peu 15 jasé ensemble puis il dit « Écoute, si jamais il y 16 a quelque chose, je suis à la ville, comme 17 Directeur général, tu m'appelles puis il n'y a pas 18 de problème. ». 19
 - Q. [231] Puis cette première rencontre-là où vous avez fait la première fois la connaissance où on vous a présenté monsieur Abdallah, ça remontait à quand ça puis à quel endroit?
- 24 R. Je pense que ça remonte au début de deux mille cinq 25 (2005) ou fin deux mille quatre (2004), quelque

- chose comme ça. Puis c'était à Laval là, je pense que c'était le restaurant Onyx à Laval.
- Q. [232] Parfait. C'était de votre connaissance que le restaurant Onyx à Laval appartenait ou appartenait à monsieur...
- R. Tony Gurco.

- Q. [233] ... Gurco. Parfait. Alors, revenez
 maintenant. Donc, vous appelez un monsieur qui vous
 déjà été introduit, donc monsieur Abdallah.
- R. Exact, puis j'ai...
- 11 Q. [234] Vous l'appelez.
- R. Exactement. Ça fait qu'il m'accorde... il m'accorde 12 une entrevue et, moi, je dis : « Écoutez, j'ai dit, 13 j'aimerais ça vous parler ». Ça fait que je le 14 rencontre, je lui dis : « Bon. J'ai dit, on a le 15 projet du collecteur. Je sais que le dossier semble 16 être rendu sur votre bureau. Il y a-tu des 17 problèmes au niveau financier, quelque chose? ». Il 18 dit : « Non, il dit, ça semble... tes 19 recommandations semblent correctes. On est juste un 20 petit peu... on trouve ça un peu cher, puis mes 21 fonctionnaires m'ont dit « c'est un compromis », 22 23 mais... bon ». Je dis : « O.K. Parce que, je dis, moi, l'entrepreneur, il a des... il y a des 24

solutions de prévues au devis, puis, j'ai dit, il y

avait une solution « coulé en place », solution 1 « pré-fabriqué ». Puis, quand j'avais croisé 2 monsieur Zambito, il m'avait parlé de solution 3 « coulé en place », mais peut-être du « béton 4 projeté », ce qui était une variante, mais, ça, ça me déplaisait là cette variante-là, ce n'était pas prévu au devis. Et là j'ai dit : « Monsieur 7 Abdallah, écoutez, moi personnellement, c'est la 8 solution « pré-fabriqué » qui m'intéresse ». Bien, il dit : « Écoute, « pré-fabriqué », il dit, je 10 trouve, c'est une belle solution », puis je dis : 11 « Dans les produits accrédités à Montréal... », 12 parce qu'il y avait une liste de produits 13 accrédités dans le devis de Montréal, Tremca était 14 là. Bien, j'ai dit : « Puis, Tremca... ». Bien, il 15 dit : « Écoute, moi, il dit, si produit pré-16 fabriqué Tremca, il dit, moi, regarde, ça respecte 17 le devis. Il dit, moi, je suis bien content avec 18 ça. Si c'est ça qui suit son cours, il dit, moi, je 19 n'ai aucun problème avec ça ». Bon. Ça fait que je 20 dis : « Donc, il n'y a pas d'embûche pour faire 21 approuver le projet ». Il dit : « Non, normalement, 22 il dit, ça va suivre son cours, puis ça va passer 23 au comité... le prochain comité exécutif ». Bon. 24 J'ai dit : « O.K. Merci beaucoup ». 25

1 Ça fait que, après ça, je ne sais pas, quelques jours après, j'ai parlé avec monsieur 2 Zambito. J'ai dit : « Regarde, Monsieur Zambito, je 3 pense que là ce que je comprends, c'est que la solution « pré-fabriqué » qui était prévue au devis devra être celle qu'on devrait utiliser, puis Tremca, ce serait peut-être la meilleure approche ». Ça fait qu'il dit : « O.K. Pas de 8 problème, on va organiser une rencontre avec les gens de Tremca ». Ça fait que là je ne me souviens 10 pas si c'est moi qui avais appelé les gens de 11 Tremca ou les gens de Tremca, mais, bref, on 12 s'était... on s'était appelé et on avait eu un 13 lunch avec monsieur Zambito, moi-même et un 14 représentant de Tremca. Je ne me souviens pas si 15 les deux étaient là là, ça, au niveau de ma 16 mémoire, mais je sais... 17

- Q. [235] On parle du père et du fils.
- 19 R. Oui, parce que c'était Michel Caron et Éric Caron que je parlais...
- 21 Q. [236] Oui.
- 22 R. ... tout le temps tous les deux là. Mais, est-ce
 23 que les deux étaient là ou un des deux? Ça, je ne
 24 me souviens pas là, mais, bref, il y avait un
 25 représentant de Tremca là, soit Michel ou soit Éric

Caron. Et puis là, bien, on a parlé... on a parlé du dossier, de la solution. Et puis, évidemment, Tremca a vendu sa salade, dans le fond, c'était à lui d'expliquer que son produit est intéressant, la méthode. Et effectivement, en tout cas, moi, je voyais un intérêt à ce que ce soit pré-fabriqué parce que c'est beaucoup plus simple dans ce diamètre-là de rentrer, insérer les tuyaux. Ça va beaucoup plus vite que toute la précaution d'avoir une forme coulissante et ainsi de suite. En tout cas, ça, ce sont des choix d'ingénieur là. Et puis, bref, il a vendu sa salade, tout ça.

Et là l'entrepreneur a dit : « Écoute, il dit, j'ai fait des vérifications, puis travailler avec Tremca, ça va me coûter environ trois cent mille (300 000 \$) de plus ». Moi, j'ai été surpris parce qu'on sait qu'entre les entrepreneurs et les fournisseurs, souvent il y a des escomptes de volume. Ils travaillent souvent avec le même fournisseur, ils ont des escomptes de volume. Ça fait que souvent ça devient difficile de comparer deux fournisseurs ensemble. Ça fait que, moi, je dis : « Moi, je trouve ça drôle que tu dises que t'as réellement trois cent mille (300 000 \$).

D'après moi, ça peut se négocier ça, t'sais,

2

3

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

escompte pour escompte, t'sais », ça fait que...

Et là, à ce moment-là, Tremca, le représentant de Tremca, il dit : « Écoute, il dit, c'est parce que, regarde, moi, ça vaut trois cent mille (300 000 \$), de un. Et de deux, il dit, regarde, moi, il faut que je parle à monsieur Abdallah, puis il faut qu'on s'occupe de lui » -« Bon. O.K. Parfait ça, vous vous arrangerez avec vos affaires là. Mais, j'ai dit, moi, ce que je peux faire, ce que je comprends, c'est que vous maintenez que ça va être difficile de négocier ça. Moi, je peux essayer de vous accommoder sur le projet. On va voir comment..., un, il faut que la job aille bien, il faut que ça se passe, ça se déroule adéquatement. Tu livres un bon produit, tout se passe bien, puis on essaiera d'être accommodant sur le projet ». Ça fait que le dîner s'est terminé comme ça. Et par la suite, l'entrepreneur a pris les démarches pour travailler avec le tuyau pré-fabriqué avec Tremca.

Et par la suite, je pense vers la fin octobre, parce que le comité exécutif était dû en novembre, vers la fin octobre, moi, j'ai parlé à... j'ai rappelé monsieur Abdallah parce que je voulais être certain que tout était correct. Il m'a dit :

2

3

4

21

22

23

24

25

« Non, non, il dit, comme tu m'avais dit, comme je vous avais dit, il dit, moi, c'est prévu au comité exécutif, ça suit son cours, puis en fonction de ce que tu m'as dit, moi, je suis bien à l'aise avec ça » - « Parfait ». Et puis, je lui ai reparlé le lendemain du comité exécutif, juste pour valider parce que, pour moi, ce projet-là m'interpellais...

- Q. [237] Le deux (2) novembre, pour vous situer.
- R. Le deux (2) novembre là. Et puis... ou le premier (1er) ou le deux (2), en tout cas, et puis là je 10 lui ai dit : « Est-ce que tout est correct? ». Il 11 dit : « Oui, c'est passé au comité exécutif. 12 Regarde, tout est go, puis tu devrais recevoir 13 l'autorisation de débuter les travaux ». Ça fait 14 qu'effectivement, je pense, le huit (8) novembre il 15 y a eu une lettre des fonctionnaires de la Ville 16 qui avisaient l'entrepreneur que le contrat lui 17 avait été octroyé par le comité exécutif puis de 18 préparer ses documents contractuels et de se 19 préparer à commencer le projet. 20

Et on a eu, je pense, une réunion de chantier, la première réunion, le dix-huit (18) novembre, si ma mémoire est bonne, et les travaux ont commencé en décembre. Le projet est parti.

Q. [238] Et est-ce que le trois cent mille (300 000 \$)

- a été versé à monsieur... à la compagnie Infrabec, à monsieur Zambito?
- R. Bien, disons que dans le règlement du contrat, on a été effectivement accommodant, probablement aux alentours de ça là, deux cent cinquante, trois cent mille (250 000 \$-300 000 \$), quelque chose comme là, dans l'ensemble du contrat, quantités et extra.
- Q. [239] Donc, lui, il arrivait à coût nul là, c'est ce que vous nous dites là?
- 10 R. Bien, lui, il a payé son fournisseur ce que ça lui coûtait.
- Q. [240] Autre chose à dire quant à cet événement-là?
- 13 R. Non.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [241] Vous avez dit au départ que quand vous avez
 fait l'analyse technique de la proposition de
 monsieur Zambito ou d'Infrabec, techniquement, vous
 l'avez accepté parce que vous avez recommandé le
 projet à la Ville. Ça aurait pu très bien être un
 tuyau coulé sur place là.
- 21 R. Oui, parce que la solution... l'entrepreneur

 22 n'avait pas à préciser la solution qu'il était pour

 23 utiliser. Ça fait qu'on ne savait pas laquelle des

 24 deux solutions il était pour utiliser. C'était dit

 25 dans l'appel d'offres que l'entrepreneur avait le

- choix entre les deux solutions.
- 2 Q. [242] Ah! Bon.
- R. Mais, il ne précisait pas laquelle.
- Q. [243] O.K. Donc, il s'était dit également les
- tuyaux qui étaient... s'il décidait de prendre un
- tuyau pré-fabriqué « voici les tuyaux qu'on
- accepterait » et dans ça, il y avait les tuyaux de
- 8 Tremca.
- 9 R. Absolument.
- 10 Q. **[244]** O.K.
- 11 R. C'est ça.
- Me DENIS GALLANT:
- Alors, je vous suggérerais, oui, une pause.
- 14 LA PRÉSIDENTE:
- Alors, parfait. Alors, nous allons prendre une
- pause.
- 17 Me DENIS GALLANT:
- 18 Merci.
- 19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 20 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 21
- LA GREFFIÈRE :
- Q. [245] Monsieur Lachance, vous êtes toujours sous le
- même serment... Monsieur Lalonde, excusez.

- 1 Me DENIS GALLANT:
- Q. [246] Alors, Monsieur Lalonde, je veux juste... je
- vais rester encore sur la soumission d'Infrabec de
- deux mille cinq (2005) là pour l'égout collecteur
- de Pointe-aux-Trembles...
- 6 R. Oui.
- Q. [247] ... de la rue Sherbrooke. Juste pour être
- vraiment sûr de... qu'aucun détail nous échappe,
- vous dites que les plans et devis prévoyaient les
- deux méthodes...
- 11 R. Exact.
- Q. [248] ... c'est-à-dire soit y aller avec du tuyau,
- 0.K., ou soit toute la méthode de coulé en place,
- 14 c'est exact?
- 15 R. Exactement.
- Q. [249] Parfait. Et à un moment donné, vous dites que
- vous avez parlé avec Lino Zambito qui, bon, savait
- que c'était votre groupe qui s'occupait de la
- conception et de la surveillance puis ils vont vous
- appeler pour vous demander certains renseignements
- puis vous dites même d'autres entrepreneurs vont
- faire de même.
- R. Hum, hum.
- Q. [250] O.K. Monsieur Zambito, à quel moment il vous
- informe de son premier choix à lui là, à savoir, ce

14

15

16

17

18

- qu'il voulait faire, lui, c'était du « coulé en place », si j'ai bien compris.
- R. Quand je l'ai rencontré après l'ouverture de 3 soumission, il m'avait comme dit : « Regarde, moi, 4 j'envisage de le faire « coulé en place » » et... parce que c'est au moment où je posais la question à savoir si son prix était raisonnable, tout ça là parce qu'on avait déjà eu les premiers commentaires 8 des réserves à la Ville. Et il m'avait dit : « Non, je veux le faire « coulé en place », puis 10 j'envisage peut-être la solution « béton 11 projeté » ». Bon. 12
 - Q. [251] O.K. Et je ne veux pas qu'on devienne trop technique là, ce n'est pas notre mandat, mais pour bien comprendre, parce que vous... et je n'ai pas élaboré là-dessus, ce que vous avez dit avant la pause en disant « moi, c'était comme... comme ingénieur, le « béton projeté » là ce n'était pas bon ça ».
- 20 R. Bien, c'est-à-dire je n'ai pas dit que ce n'était
 21 pas bon, ce n'était pas prévu aux plans et devis et
 22 ce n'était pas une solution tout à fait appropriée
 23 pour les besoins qu'on avait. Je sais que ça s'est
 24 peut-être déjà fait dans d'autres occasions, ce que
 25 j'en ai entendu, c'est que ce n'était pas

- nécessairement une solution toujours efficace, mais bref, ce n'était pas ça qui était prévu au
- devis. Ce qui était prévu au devis, c'était « coulé
- en place » avec des formes coulissantes ou
- préfabriqué, mais il m'avait dit ça comme ça
- « j'envisageais ça ». Mais, bref, moi après ça, le
- contexte a changé, ça fait que ça a été... on s'est
- ramené avec du préfabriqué, ça fait que ça a
- 9 simplifié la chose là.
- Q. [252] Parfait. Et je veux juste dans l'ordre des...
- pour faire un ordre de temps là, c'est-à-dire que
- 1' ouverture des soumissions va avoir lieu le vingt-
- huit (28) septembre, vous dites ce n'est pas
- longtemps après l'ouverture des soumissions.
- R. Que... que monsieur Zambito m'avait appelé pour me
- dire : « Bon, je suis content d'avoir gagné le
- projet », oui, effectivement.
- Q. [253] Et est-ce que c'est avant le dépôt de votre
- rapport favorable à la Ville de Montréal, c'est-à-
- dire Groupe Séguin va... vous avez parlé du six (6)
- octobre.
- 22 R. Au moment où les soumissions sont ouvertes, bon,
- j'ai un coup de fil.
- 24 Q. **[254]** Oui.
- 25 R. Il me dit : « Regarde, je suis content de gagner »

- « Parfait. Regarde, je vais faire mon travail, on
- va faire la recommandation », puis après ça, j'ai
- envoyé ma recommandation le six (6) octobre, c'est-
- à-dire mon collègue, et c'est par la suite que là
- les discussions ont commencé à avoir cours pour les
- autres événements.
- 7 Q. **[255]** O.K. Donc, après le six (6) octobre.
- 8 R. Après le six (6) octobre.
- 9 Q. [256] Donc, cette conversation-là sur son choix,
- sur sa préférence de « coulé en place », c'est
- après le six (6) octobre.
- 12 R. C'est ça.
- 13 Q. **[257]** Parfait.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [258] Est-ce que je comprends que, bon, vous avez
- dit que « coulé sur place » et les tuyaux
- « préfabriqués » étaient acceptés dans les plans et
- devis.
- 19 R. Oui.
- Q. [259] Bon. Mais, l'aspect « béton projeté », lui,
- ce n'était pas prévu dans les plans et devis.
- 22 R. Pas prévu.
- 23 Q. [260] Donc, monsieur Zambito aurait pu garder
- « coulé sur place », mais abandonné son projet
- d'avoir un « béton projeté » carrément. Et à ce

- moment-là, la Ville techniquement il répondait aux plans et devis que vous avez.
- R. Oui, oui. Absolument. Absolument. Donc, ce qui
- dérangeait les gens de la Ville, ce n'était pas le
- fait, dans le fond, le fait plutôt qu'il prenait du
- « béton projeté » et non pas le fait qu'il
- prenait... il refusait de prendre le tuyau
- préfabriqué. Est-ce que vous avez eu l'impression
- que tant et aussi longtemps qu'il ne serait pas
- allé vers l'option « tuyau préfabriqué », le projet
- pouvait ne pas passer, même si « coulé sur place »
- était accepté dans les plan et devis?
- R. En fait, comme je vous l'ai dit, les deux solutions étaient acceptées.
- 15 Q. **[261]** Oui.
- R. « Béton projeté », ça, c'était comme une idée de
- monsieur Zambito de dire : « Regarde, on pourrait
- peut-être exploiter cette facette-là », mais par la
- suite, quand on est arrivé avec le béton... le
- tuyau préfabriqué, bien là, c'était fini cette
- idée-là là, c'était comme...
- Q. [262] Il a gardé son idée, il restait toujours
- « coulé sur place ».
- 24 R. Oui, oui.
- 25 Q. [263] Et ça, la Ville, elle ne le bloquait pas.

- R. Absolument pas. Absolument pas, c'était prévu aux plans et devis.
- Me DENIS GALLANT:
- Mais, cette question-là m'amène à une autre. C'est-
- à-dire ce que vous semblez dire dans votre
- témoignage, c'est que l'une des conditions pour
- qu'il y ait une approbation de ce contrat-là par le
- directeur général, pour que ça aille de l'avant par
- monsieur Abdallah, c'était de choisir l'option des
- tuyaux préfabriqués Tremca.
- 11 R. Écoutez, comme je l'ai dit tantôt, quand j'ai eu
- 1'appel des gens de Tremca, c'était comme un
- message là à l'effet que, bon, le dossier est sur
- le bureau, est à la direction générale, puis si
- c'était la solution préfabriquée, avec notre
- produit, je pense que ce serait bien accueilli.
- Pour moi, je pense que c'est assez clair, c'est une
- solution qui est prévue au devis et elle est aussi
- bonne l'une que l'autre et... bon.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [264] Et ça, c'est une pression que vous veniez
- d'avoir là. Vous dites « le message...
- R. Oui, oui, c'est un message.
- 24 Q. [265] ... était clair ».
- R. C'est un message.

- Q. [266] Alors, si c'est un message clair, ça veut
 donc dire que si monsieur Zambito n'avait pas voulu
- aller de l'avant avec ça, il y avait un risque
- qu'il ne fasse pas le contrat.
- R. Je... Ça, je ne peux pas vous dire si ça aurait
- 6 bloqué le projet, là.
- 7 Q. [267] O.K.
- R. Ce que je sais c'est que moi, par la suite, j'ai
- rencontré monsieur Abdallah en lui parlant du
- projet, des solutions, puis que, comme j'avais
- compris un message, moi j'ai dit, « Écoutez, il y a
- deux solutions. La solution préfabriqué m'apparaît
- intéressante. Il dit, bien oui, effectivement,
- intéressante, puis... Puis Tremca est prévue, ça
- serait parfait pour nous. » Tu sais, c'était
- comme...
- Q. [268] Vous compreniez les messages, puis vous...
- 18 R. Oui, c'est ça. Absolument.
- Q. [269] Vous vous arrangiez pour que les messages qui
- vous étaient passés soient remplis.
- 21 R. C'est ça.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 23 Q. [270] À quel mo... Est-ce que les gens de Tremca
- vous ont dit de quelle façon ils ont appris que
- monsieur Zambito s'en allait vers une solution qui

ne faisait pas appel à leurs tuyaux? Est-ce que
c'est parce qu'ils ont vu la soumission une fois
qu'elle avait été ouverte, que, dans le fond, la
proposition d'Infrabec, ce n'était pas d'aller vers
leurs tuyaux? Ou c'est parce qu'une source les a
informés, à quelque part, qu'ils n'allaient pas
prendre leurs tuyaux?

- R. Je, je, je... Je ne peux pas vous répondre là-8 dessus, parce que... Ce qui arrive, c'est que lorsqu'on lance un appel d'offres puis qu'il touche 10 la construction d'un tunnel, les fournisseurs sont 11 habitués que ça peut être une des deux solutions. 12 Ça c'est quand même normal, ça. Ça fait que c'est 13 souvent les fournisseurs, ce qu'on dit, lèvent les 14 plans, vont chercher les plans, puis ils 15 s'informent. Ça fait que, probablement qu'ils l'ont 16 vu sur les plans qu'il y avait deux solutions, 17 puis, par la suite, ils sont aussi informés que... 18 des solutions potentielles. 19
- Q. [271] Mais comment ils ont su qu'Infrabec n'allait
 pas vers leurs tuyaux, mais préférait plutôt couler
 sur place? Est-ce que ça, ils vous l'ont dit?
- 23 R. Non.
- Q. [272] Est-ce que c'est possible qu'ils l'aient appris simplement en regardant la soumission, une

- fois ouverte, d'Infrabec, qu'ils allaient, qu'ils préféraient couler sur place?
- R. Ce n'était pas écrit dans la soumission.
- Q. [273] Ce n'était pas écrit dans la soumission qu'ils avaient...
- R. Non. Ce n'est pas écrit, le choix de sa solution.
- Q. [274] Donc, nécessairement, c'est soit Infrabec qui l'a communiqué à Tremca, ou c'est quelqu'un d'autre qui a communiqué à Tremca qu'ils s'en allaient vers une autre option que le tuyau préfabriqué.
- 11 R. Puis... Et puis... pas nécessairement. C'est tout
 12 simplement quelqu'un qui peut dire, « Regarde, on
 13 préférerait que ce soit du tube béton préfabriqué
 14 parce qu'on travaille avec Tremca », tout
 15 simplement. C'est aussi simple que ça.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [275] Donc, ce qui fait en sorte que... Et, juste

 pour être sûr, qui va demander la réunion au

 restaurant entre vous, monsieur Zambito et l'un des

 représentants de Tremca, là, Michel Caron ou Éric

 Caron?
- 22 R. Bien, en fait, moi, après la rencontre que j'ai eue 23 avec monsieur Abdallah, je me suis dit regarde, là, 24 il faut arrimer ça, là, si on veut que ça puisse 25 fonctionner. Ça fait que j'avais parlé à monsieur

- Zambito, il dit, « O.K., dans ce cas-là il faut rencontrer les gens de Tremca. » Là je ne me souviens pas si c'est moi qui avais appelé les gens de Tremca ou eux, mais bref, on s'est organisé pour avoir un lunch ensemble, puis le lunch a eu lieu.
- Q. [276] O.K. On peut comprendre également de votre
 témoignage, là, outre monsieur Abdallah, où est-ce
 que vous avez eu des communications directes avec
 lui, là, par rapport à tout cet événement-là de
 tuyaux, vous n'avez parlé à aucun autre
 fonctionnaire de la Ville, là.
- 12 R. Non.

17

18

19

- Q. **[277]** Vous étiez libre, là, de décider ou pas décider, là, en tant que gestionnaire, si vous voulez, de la conception et de la surveillance.
 - R. Que ça soit de décider ou de ne pas décider, à partir du moment où l'entrepreneur proposait une des deux solutions, ça répondait au devis de la Ville, là. Il n'y avait aucune contrainte à ce niveau-là.
- Q. [278] Parfait. La seule chose, c'est que vous, vous
 avez été accommodant, parce que monsieur Zambito a
 dit, « Moi ça me coûte plus cher aller avec
 Tremca. »
- 25 R. Absolument.

- Q. [279] Et vous l'avez compensé.
- 2 R. Absolument.
- Q. [280] Ça répond à mes questions. On va parler
 maintenant des laboratoires. Peut-être juste
 expliquer, en termes de contrats d'ingénierie, à
 quoi ça sert un laboratoire, puis faire une
 distinction s'il y a des laboratoires qui sont
 publics, là, notamment, on reste dans la Ville de
 Montréal, et s'il y en a privés. Peut-être
 expliquer ça, là, qu'est-ce qu'on entend par le
 terme laboratoire dans votre champ d'expertise.
- R. Bien, en fait, un laboratoire, ce sont des gens, 12 des ingénieurs également, des professionnels, 13 qui... et des géologues, même, à certains moments, 14 qui viennent vérifier les matériaux. Donc, le 15 contrôle des matériaux, le contrôle qualitatif sur 16 le chantier, donc la compaction, les matériaux, les 17 granulats, l'asphalte, bon, et ainsi de suite, qui 18 peuvent aussi exécuter des études géotechniques, 19 donc aller faire des forages, vérifier la teneur 20 des sols - autrement dit, du roc, de la terre, ou 21 ainsi de suite - et qui font également toutes les 22 études environnementales rattachées aux types de 23 sol, matériaux contaminés ou des choses comme ça. 24 Grosso modo, là, c'est ça leur travail. 25

Et Ville de Montréal avait déjà son... a un 1 laboratoire, la Ville de Montréal. C'est quand même 2 une des villes assez rares, à travers le Québec, 3 qui ont un laboratoire presque complet pour faire 4 ce type de travail-là. Mais, à partir du moment où il y avait un surcroît de travail, bien, à ce moment-là le laboratoire pouvait, Montréal, pouvait 7 également engager des firmes privées pour les 8 accompagner puis les aider à passer au travers des surcroîts de travail en fonction des projets. 10

- Q. [281] O.K. Par exemple, s'il y a lieu de vérifier
 si un sol est contaminé, est-ce qu'on donne ce
 travail-là au laboratoire?
- R. C'est le laboratoire...
- 15 Q. [282] Qui va...
- R. ... qui s'occupe de ça, dépendamment de la
 compétence au niveau laboratoire, géotechnique,
 contrôle ou vérifications environnementales, là,
 c'est des spécialistes différents.
- Q. [283] O.K. Là vous avez dit la Ville de Montréal en a un, et pour l'excédent du travail, ça peut être donné à des firmes externes.
- 23 R. Exactement. Comme exemple, dans le cadre des 24 programmes d'infrastructures, là, à Montréal il y a 25 eu surcroît de travail, la Ville a donné, à

- certains moments, des mandats à des firmes privées, laboratoires, pour exécuter ce travail-là.
- Q. [284] Parfait. Généralement, est-ce que des
 laboratoires sont des filiales des grandes firmes
 de génie-conseil?
- R. Pas toujours, mais ça... Ça arrive, parce qu'il y a des firmes... Quand je parlais du marché qui s'est consolidé au niveau du génie-conseil, bien, il y a également des laboratoires qui ont été achetés par des firmes d'ingénieurs-conseils.
- Q. [285] Par exemple, si je vous parle de LVM?
- R. LVM, ça a été acheté par... par Dessau.
- Q. [286] Parfait. Et d'autres firmes de génie-conseil peuvent avoir également leur propre laboratoire?
- 15 R. Exactement.
- Q. [287] C'est une autre entité, là, en tant que telle.
- 18 R. Oui, c'est ça. Puis il y a des firmes privées de laboratoire.
- Q. [288] Parfait. Parfait. Alors, ceci étant dit, vous
 avez parlé d'un système de collusion pensé par
 monsieur Trépanier et chapeauté par vous également,
 le temps que ça a duré, entre les firmes de génieconseil, pour les contrats... certains contrats à
 la Ville de Montréal. Êtes-vous en mesure de nous

20

21

22

23

24

25

- dire si cette façon de faire là a été faite entre les différentes firmes qui offrent un service de laboratoire?
- R. C'est arrivé, effectivement. Disons que c'est un marché qui est un peu différent, le marché des laboratoires. Eux aussi ont un barème, là, qui est approprié à leur travail. Mais, dans la foulée des programmes d'infrastructure, il y a eu des pointes, 8 à un moment donné, avec les firmes privées et ces pointes-là s'amenaient également avec des appels 10 d'offres et des mandats, un peu comme en génie en 11 cascade, là, quatre, cinq laboratoires. Et, à ce 12 moment-là, monsieur Trépanier m'avait dit : 13 « Écoute, tu vas avoir une petite pointe, là, ça 14 peut, peut-être, arriver quelques fois, on pourrait 15 peut-être voir qu'est-ce qu'on peut faire. Puis il 16 disait, est-ce que tu pourrais, tu connais ces 17 gens-là aussi, intervenir? » 18
 - Q. [289] Les discussions par rapport à un système... à l'élaboration d'un système de collusion entre les firmes de génie-conseil, vous avez situé ça fin deux mille quatre (2004), début deux mille cinq (2005). Êtes-vous capable de nous situer dans le temps ce que monsieur Trépanier vous demande, là?

R. C'est parce que comme la pointe était en deux mille

huit (2008), les travaux sont réalisés en deux
mille neuf (2009), les infrastructures, là, c'est à
peu près arrivé fin deux mille huit (2008), deux
mille neuf (2009), que c'est cette pointe-là et
c'est là que monsieur Trépanier m'en a glissé un
mot. Bien, j'ai dit : « Écoute, si je peux donner
un coup de main à cet égard-là, faire quelques
appels, d'accord. »

9 Q. **[290]** Et...

25

- Oui, allez-y, Madame.
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Q. **[291]** Pouvez-vous expliquer plus en détail, s'il vous plaît, Monsieur Lalonde?
- R. Oui. Bien sûr. Donc, monsieur Trépanier m'a 14 demandé, il dit : « Bon, écoute, il va y avoir 15 quelques projets qui vont être des mandats 16 cadres », ce n'était pas un marché facile parce que 17 c'était extrêmement compétitif. Ça fait qu'il dit : 18 « Il va peut-être y avoir trois, quatre projets -19 ou deux, trois, là, en fonction de ce qu'il avait 20 comme information, il dit - on va peut-être avoir à 21 les regarder. -Bon, j'ai dit, O.K. » Et, 22 effectivement, c'est arrivé, là, à deux, trois 23 reprises, je pense que ça a peut-être fonctionné 24

deux fois parce qu'à un moment donné, ce n'était

- pas évident. Puis on approchait de la fin de deux mille neuf (2009) donc, on retombait dans ce que j'avais parlé. Ça fait que donc, j'ai eu à intervenir auprès de certains laboratoires et à jouer un peu le même rôle que j'ai joué avec les ingénieurs-conseils.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [292] Ça vous donne quoi, vous? Parce que là ce
 n'est pas des contrats que vous obtenez, là. Dans
 le fond, vous êtes en train d'organiser la
 collusion entre les laboratoires, est-ce qu'on vous
 donnait une cote ou...
- R. Non. Non.
- Q. [293] Donc, vous n'avez pas fait d'argent à faire ça, vous?
- R. Je l'ai fait parce que c'est arrivé spontanément, 16 peut-être deux, trois reprises puis c'est tout, 17 puis, bon, c'est fini après. Non, je... Comme je 18 connaissais les gens, il m'a dit : « Regarde, 19 donne-leur un coup de main, ça va être facile puis 20 on passe au travers. -Bon, O.K. », ça fait que j'ai 21 embarqué là-dedans, dans la continuité de nos 22 relations, là, avec monsieur Trépanier et... 23
- Q. [294] Il ne vous a pas donné une cote dans un de vos contrats parce que vous l'avez aidé...

- 1 R. Non.
- Q. [295] ... du côté des laboratoires?
- 3 R. Non.
- 4 Me DENIS GALLANT:
- Q. [296] Donc, ce que je comprends de votre réponse
- c'est que vous le faites parce qu'il vous le
- 7 demande?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [297] Puis c'était comme en continuité déjà de
- votre rôle que vous assumiez?
- R. C'est ça. Hum hum.
- Q. [298] Vous dites que vous l'avez fait parce que ça
- a commencé en deux mille huit (2008) et, en deux
- mille neuf (2009), on sait ce qui est arrivé, on
- sait que vous avez arrêté spontanément...
- R. Oui, c'est ça.
- 17 Q. [299] ... le marché a fait en sorte que vous
- arrêtiez. Et vous avez dit tantôt, en répondant à
- ma question, que ça s'était fait deux à trois fois.
- 20 R. C'est ça.
- Q. [300] Je vous demanderais d'être plus précis,
- savoir ce que vous avez fait, qui vous avez
- contacté, quelles étaient les firmes?
- R. Deux à trois fois, dans le sens que je sais qu'il y
- a un des contrats que ça n'a pas fonctionné parce

11

12

13

14

15

que, déjà, ça a commencé à être plus compliqué puis
ce n'était pas... mettons, c'était moins naturel
que ces gens-là se... se parlent, là. Mais j'avais
fait, pour au moins deux, là, que ça a fonctionné,
des appels, auprès de Qualitas, auprès de SM, après
de LVM, auprès de Inspec-Sol, il y a eu également
ABS. Puis il y a eu d'autres firmes, qui ont été
moins impliquées mais, quand même, Shermont,
Groupe-conseil GIE et l'entreprise G&S consultants.

- Q. [301] Ces gens-là, j'imagine, quand on... ça ne vit pas de façon autonome, ces entreprises-là, donc vous avez... comme les firmes de génie-conseil, vous avez un point de chute, une personne en tant que telle. Êtes-vous en mesure de nous dire qui vous avez contacté?
- R. Chez Qualitas c'était Gilles Bertrand. Chez SM, 16 bon, c'était Bernard Poulin mais je sais qu'il y 17 avait un de ses représentants, là, qui intervenait. 18 Puis, lui, c'était plus souvent Bernard Trépanier 19 qui lui parlait parce qu'il avait une bonne 20 relation avec lui. Chez LVM, bien, c'est Serge 21 Duplessis, là, qui est intervenu, puis il y a peut-22 être d'autres personnes, mais à ma souvenance 23 c'était Serge Duplessis. Chez Inspec-Sol c'est 24 Denis Roy. Chez ABS, c'était Daniel Mercier, mais 25

il y avait également Pierre-Marc Gendron, c'est à
eux que j'ai parlé. Ensuite chez Shermont, c'est

Normand Brousseau, mais il y a d'autres personnes
qui sont intervenues après, plus du côté
laboratoire. Chez le Groupe-conseil GIE c'était
Charles Abikhzer. Et GS Consultants, c'était JeanGuy Slevan.

Me DENIS GALLANT :

- 9 Q. [302] Et ce que vous nous dites, c'est que,
 10 minimalement à deux reprises, vous avez communiqué
 11 avec ces gens-là, toujours à la demande de Bernard
 12 Trépanier?
- R. Oui. Oui. Et on avait regardé ensemble un peu la 13 même chose, les projets en cascades. Il y avait 14 deux ou trois appels d'offres. Puis finalement... 15 C'est des gros projets. Puis c'est vraiment des 16 projets intéressants pour les laboratoires. Puis ça 17 nécessitait vraiment qu'ils puissent faire équipe 18 pour pouvoir réaliser tout ça simultanément avec 19 l'ampleur des projets d'infrastructures dans cette 20 année-là deux mille huit, deux mille neuf (2008-21 2009). Donc, il y a eu des consortiums qui ont été 22 formés, des firmes seules. Ça fait que j'ai eu à 23 parler à ces gens-là pour... en fonction des 24 discussions avec monsieur Trépanier, en fonction 25

- des firmes, puis établir les scénarios.
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [303] Est-ce qu'ils avaient ou est-ce que monsieur
- Trépanier vous a demandé de leur demander également
- 5 un pourcentage?
- R. Non. Non, ça, ce volet-là, je ne suis jamais
- intervenu de ce côté-là. Monsieur Trépanier
- s'occupait de ce volet-là.
- Q. [304] Mais vous savez qu'ils devaient payer un
- pourcentage aussi?
- R. Ce que je sais, c'est que monsieur Trépanier m'a
- dit : « Regarde, ces gens-là, je vais les
- rencontrer par la suite. » C'est tout ce qu'il
- m'avait dit.
- 15 Me DENIS GALLANT:
- Q. [305] Vous, vous n'en savez pas plus?
- 17 R. Non.
- Q. [306] O.K. Et vous avez parlé d'une troisième
- occasion. Ça n'a pas fonctionné?
- 20 R. Ça n'a pas fonctionné.
- 21 Q. [307] Pourquoi?
- R. Bien, c'est parce que, à un moment donné, les gens
- n'ont pas réussi à s'arrimer. Parce qu'à partir du
- moment où on établit une liste, je les appelle,
- c'est eux qui coordonnent ensemble le prix, puis

- tout ça. S'ils ne s'entendent pas, à ce moment-là, le processus arrête.
- Q. [308] Il est de mon intention de parler de certains arrondissements. On va laisser le central un petit peu. On va aller dans les arrondissements. Par contre, juste avant, j'aimerais savoir si, en mai deux mille quatre (2004), vous avez assisté à un petit déjeuner au Club St-Denis pour le camp « une île une ville » ou le comité contre la défusion?
- 10 R. Le comité pour le oui.
- Q. [309] Le comité pour le oui, effectivement.
- R. Oui, j'ai assisté à cet événement.
- Q. [310] Êtes-vous en mesure de nous relater cet événement-là? Quand est-ce que ça a eu lieu, les personnes présentes, et cetera.
- R. En mai deux mille quatre (2004), moi, j'avais été 16 appelé par Bernard Trépanier encore une fois qui me 17 disait : « Regarde, il y a un événement dans le 18 cadre de ce processus-là, puis il dit, on 19 souhaiterait que vous puissiez supporter la 20 démarche. » En même temps, je vous avouerai que, 21 pour nous, on était quand même sensible à ça, parce 22 que tout le processus d'une île une ville avait été 23 mis en place puis, là, on parlait de défusion. 24 Disons que ça devenait compliqué pour, même pour 25

- nous pour réaliser des projets dans les
- arrondissements avec cette approche-là. J'ai dit:
- « Écoute, si on peut vous aider, pourquoi pas! »
- Puis en plus, c'était permis par la loi de pouvoir
- faire un chèque de compagnie dans le cadre de cet
- événement-là très particulier.
- Q. [311] Ce que je vais faire, on va regarder tout de
- suite un chèque à l'onglet 6, Madame Blanchette, du
- livre du vingt et un (21) janvier deux mille treize
- 10 (2013).
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Avant de passer à l'onglet 6. Est-ce que vous avez
- mis une cote au contrat de l'appel d'offres?
- Me DENIS GALLANT:
- Oui. J'ai mis la cote suivante... J'ai mis...
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Madame la Greffière. Il n'y en a pas, hein? Elle
- n'a pas été cotée, Maître Gallant.
- 19 Me DENIS GALLANT:
- J'étais sous l'impression que je l'avais demandé.
- Donc en liasse...
- LA GREFFIÈRE :
- 23 C'est 369.
- Me DENIS GALLANT:
- 25 C'est ça. Alors, le prochain, on va être rendu à

1		33P-370. Je vais déposer un chèque ici à l'ordre du
2		Comité pour Montréal au soin de Marc Deschamps,
3	}	trésorier, au montant de dix mille dollars
4		(10 000 \$). Et le chèque est daté du douze (12) mai
5	j	deux mille quatre (2004).
6	;	
7	,	33P-370 : Chèque Groupe Séguin du 12 mai 2004 de
8	1	10 000 \$
9)	
10	Q.	[312] Peut-être juste, peut-être voir le chèque,
11		Madame Blanchette. Voilà! Ce chèque-là vous dit
12		quelque chose?
13	R.	Oui, absolument.
14	Q.	[313] Parfait. Donc, vous avez été sollicité pour
15	i	vous rendre à un événement, un petit déjeuner?
16	R.	Oui.
17	Q.	[314] Club St-Denis. Et ce que vous avez dit, la
18	1	particularité, c'est que les entrepreneurs
19)	pouvaient
20	R.	C'est-à-dire que, comme entreprise, il était permis
21		par la loi dans cette occasion-là très particulière
22		de faire un chèque de compagnie. Et c'était du
23	1	financement politique. C'était quand même
24		intéressant dans le sens de enfin faire du
25	i	financement politique par un chèque de compagnie.

- C'est ça, c'était un déjeuner, un petit déjeuner.
- Q. [315] Le chèque est daté du douze (12) mai deux
- mille quatre (2004). Est-ce que c'est à votre
- souvenir que l'activité a eu lieu le douze (12) mai
- 5 deux mille quatre (2004)?
- R. Je n'ai pas de souvenance de la date.
- Q. [316] Vous n'avez pas de souvenance de la date.
- Mais vous vous souvenez de l'événement?
- 9 R. Oui, oui.
- Q. [317] Puis, généralement, quand vous faites un
- chèque, parce que vous avez participé souvent dans
- des activités, est-ce qu'il est d'habitude
- d'émettre le chèque la même journée que
- 14 l'événement?
- R. Moi je pense que j'avais apporté le chèque et remis
- lors de l'événement, là, à l'entrée, là. À Martin
- Dumont, je pense, qui était là, notamment.
- Q. [318] O.K. Peut-être juste nous dire, dans un
- premier temps, bon, vous êtes sollicité par qui
- pour aller là?
- 21 R. Bernard Trépanier.
- Q. [319] Bernard Trépanier vous demande de participer
- à l'événement en mai deux mille quatre (2004). Et
- rendu sur place, vous allez constater qui est
- présent.

- R. Bien, d'autres... Bien, en fait, évidemment,
- monsieur Tremblay était présent, monsieur Zampino.
- J'ai vu monsieur Dumont et monsieur Bernard
- Trépanier également. Puis il y avait aussi des
- ingénieurs-conseils et des entrepreneurs.
- Q. [320] O.K. Puis, je sais que c'est une activité de
- financement, là, puis je sais que ça date de neuf
- ans à peu près...
- 9 R. Oui.
- Q. [321] Vous souvenez-vous...
- 11 R. C'est... C'est...
- Q. [322] Il a été discuté de quoi, là? Je parle de cet
- événement-là. C'est un petit déjeuner dans lequel
- le maire est présent, et le président du comité
- exécutif est présent également.
- Q. [323] Exact. Mais dans le fond, les déjeuners,
- habituellement, ce n'est jamais très long, là,
- c'est un déjeuner, tu manges, après ça, bon.
- C'était vraiment pour parler un peu de Une île, une
- ville, puis la continuité, puis c'était important,
- puis le développement économique, puis en même
- temps ils nous demandaient comment ça allait à
- Montréal, puis si... comment qu'on trouvait le
- développement économique, puis l'avancement des
- dossiers, puis ainsi de suite. Ça fait que ça nous

15

16

17

a permis un peu de s'exprimer. Des fois on n'a pas 1 toujours ces tables-là pour pouvoir s'exprimer sur le contexte économique puis le développement 3 économique, mais pour nous... En tout cas, moi, quand j'ai donné mes commentaires, moi je trouvais qu'à partir du moment où Une île, une ville, c'était déjà enclenché, je ne voyais pas pourquoi qu'il fallait retourner en arrière puis changer ça, 8 ça fait que j'ai donné mon opinion là-dessus. Je trouvais ça intéressant et important que ça 10 continue, puis au moins stabiliser le développement 11 économique à Montréal, tu sais, si on voulait 12 établir des projets à long terme. 13

- Q. [324] Parfait. Vous avez parlé de monsieur

 Trépanier. Le chèque, vous le faites aux soins de

 Marc Deschamps. Monsieur Marc Deschamps, c'est une
 personne que vous connaissez, ça?
- 18 R. Que j'ai croisée à quelques occasions dans les 19 événements, mais on m'avait demandé de faire le 20 chèque, là, à ce nom-là.
- Q. [325] O.K. Donc, petit déjeuner, discussion, pas vraiment de souvenirs?
- 23 R. C'était rattaché à Une île, une ville, donc à la 24 continuité, à l'avenir, puis au fait que, est-ce 25 que... Puis notre opinion. Tu sais, comment on

voyait ça, le développement de Montréal, puis on a
donné nos commentaires sur tout le développement
économique, pour nous, qui était important, puis
que... Évidemment, les infrastructures, là, comme
professionnels, ils ont dit... c'est sûr qu'on
disait que les infrastructures étaient dues pour
être rénovées, puis c'était important qu'il y ait
de l'investissement si on voulait s'assurer de la
réhabilitation, et de reprendre le déficit au
niveau de la détérioration des infrastructures.

- 11 Q. [326] O.K.
- 12 R. Notamment.
- Q. [327] Outre les élus dont on a nommés, le personnel
 politique, notamment Martin Dumont, monsieur
 Zampino, le maire Tremblay, à combien vous estimez
 de personnes qui étaient présentes cette journéelà?
- 18 R. Je ne me souviens pas, vaguement, je... Peut-être
 19 quinze (15), vingt (20) personnes, là. Mais c'est
 20 très vague, là.
- Q. [328] Êtes-vous en mesure de nous dire, outre le personnel politique, les élus, s'il y avait d'autres personnes que des entrepreneurs ou des gens qui étaient reliés à des firmes de génie-conseil?

- R. Non. De mémoire, c'était des ingénieurs-conseils,
- des entrepreneurs, puis les élus, là, puis... C'est
- ma souvenance.
- Q. [329] C'est votre souvenance.
- R. Neuf ans passés, là.
- Q. [330] Parfait. Donc, ce qui me... C'est tout quant
- a cet événement-là?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [331] Juste avant que je passe dans les
- arrondissements, j'ai une petite question, juste
- pour faire le parallèle avec les laboratoires, là.
- J'ouvre et je referme la parenthèse aussitôt. Vous
- dites, là, vous avez dit à un moment donné, « Quand
- je fais la coordination, monsieur Trépanier va... »
- Vous allez griffonner, là, sur un bout de papier,
- là. Peut-être juste nous expliquer, là, si c'était
- la même chose pour, quand vous avez tenté de mettre
- en place un système de collusion pour les
- laboratoires.
- 20 R. En fait, le principe, c'est qu'à partir du moment
- où on échangeait...
- 22 Q. [332] Oui?
- 23 R. ... monsieur Trépanier et moi, sur, mettons, les
- choix de firmes, puis après ça essayer de mettre
- tout ça ensemble, bien, à un moment donné il faut

monsieur Trépanier?

25

colliger ça discrètement, mais en même temps, moi 1 je le faisais à la main sur une feuille, en disant 2 le numéro de projet, l'appel d'offres, et les 3 firmes qui étaient... Si c'était un mandat de quatre firmes, les firmes pressenties, et la firme potentielle au niveau de la complaisance. Et à ce moment-là, la firme qui était - comme j'avais déjà expliqué - la firme qui était pressentie la 8 première, bien, c'est elle qui faisait l'organisation au niveau des prix. Ça, je ne suis 10 jamais intervenu à ce niveau-là. Mais c'est la même 11 chose que j'ai fait pour les laboratoires, c'est le 12 même principe, là. C'était des projets en cascade, 13 la même chose. Et je remettais toujours le document 14 à monsieur Trépanier, mais c'est déjà arrivé que je 15 l'ai remis, dans ces années-là, directement à 16 Robert Marcil. C'est déjà arrivé. Parce que Bernard 17 Trépanier n'avait pas le temps, bon, il dit : 18 « Donne-lui quand tu vas le croiser », puis, bon. 19 Ça fait que c'est déjà arrivé. C'était le même 20 principe. 21 Q. [333] Quand vous dites, « déjà arrivé », c'est 22 arrivé à combien de reprises de le donner 23 directement à monsieur Marcil par rapport à 24

- R. Ah! quelques fois, là, trois, quatre fois, là,
- possiblement. Plus souvent qu'autrement c'était
- toujours à monsieur Trépanier puis lui l'acheminait
- à... à l'époque, au représentant, là, que je ne
- connaissais pas puis, par la suite, à monsieur
- 6 Marcil.
- 7 Q. **[334]** Parfait.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [335] Vous venez de dire qu'une fois que vous avez
- convenu avec monsieur Trépanier de « Voici les
- quatre firmes de génie civil qui vont avoir le
- contrat », dans un appel d'offres donné; vous, vous
- prenez contact avec la première d'entre elles puis
- vous laissez la première parler aux autres pour
- arranger leur prix, est-ce que c'est ça que vous
- avez mentionné?
- R. Je parlais à toutes les firmes, mais à partir du
- moment où toutes les firmes savaient l'orientation
- puis leur ordre...
- Q. [336] Qu'ils seraient choisis... Oui?
- 21 R. ... c'était le premier qui lui parlait avec tous
- les autres pour s'organiser pour le prix.
- Q. [337] O.K., donc ce n'est pas vous qui régliez les
- 24 prix des quatre?
- R. Non. Non, non.

- Q. [338] Dans le fond, vous leur annoncez la bonne
 nouvelle : « Vous avez été sélectionnés, voici
 votre rang », puis vous laissez le premier parler
 aux autres.
- R. C'est ça.

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- Q. [339] Je reviens sur l'événement du Club St-Denis. Dans l'événement du Club St-Denis, vous, vous avez fait un chèque de dix mille dollars (10 000 \$), de votre compagnie, puis vous avez dit que... « Enfin, on pouvait payer par un chèque de la compagnie. » 10 Vous dites ça parce que, dans les faits, un chèque, 11 quand c'est personnel, vous devez toujours courir 12 après les prête-noms, probablement, pour donner un 13 montant, c'est ça qui fait que vous dites : 14 « Enfin, on peut donner un chèque de compagnie »? 15
 - R. C'est parce qu'il y a bien des façons de faire du financement. Puis on sait que dans d'autres pays c'est permis de faire des chèques de compagnie puis probablement ça simplifie les choses, plutôt que de trouver toutes sortes de façons de faire pour contribuer en argent comptant, là. Mais quand c'était des chèques personnels, effectivement, c'était des gens, comme j'ai déjà expliqué, qui faisaient leur chèque, compensé par le bonus,

dividendes, ainsi de suite. Plus généralement que

- moins, compensé avec de l'argent comptant pour leur permettre de faire ces contributions-là.
- Q. [340] Vous avez fait un chèque, vous, de dix mille
 dollars (10 000 \$), est-ce que monsieur Trépanier
 vous a demandé dix mille dollars (10 000 \$), parce
 que vous savez qu'il a été démontré ici que
 d'autres entreprises et firmes ont donné des
 chèques moins que dix mille dollars (10 000 \$)?
- 9 R. Il m'a demandé dix mille dollars (10 000 \$).
- Q. [341] Il vous a demandé dix mille (10 000).
- R. En disant qu'il l'avait demandé à d'autres aussi.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [342] Donc, ce n'est pas vous qui établissiez

 combien vous alliez payer? Lorsque vous faisiez des

 chèques... on sait que, trois pour cent, ça vous

 avait été imposé, trois pour cent, mais le montant

 des chèques que vous faisiez vous était aussi

 imposé?
- 19 R. Oui.
- Q. [343] Donc, volontairement, entre guillemets, vous n'avez jamais décidé, vous, de donner un chèque de dix mille dollars (10 000 \$)?
- 23 R. Non. Non.
- Me DENIS GALLANT:
- 25 Q. [344] Donc, on vous demande dix mille dollars

- (10 000 \$), est-ce que c'est, j'imagine, la même chose lorsque... on verra, là, dans les arrondissements, certaines activités de financement que vous avez... auxquelles vous avez participé, généralement on a des billets qui sont rattachés.
- R. Exact.

10

- Q. [345] Et qui va décider, par exemple : « Moi, écoute, je veux une table de huit » ou « Je veux une table de dix (10) », comment ça fonctionne?

 Parce qu'on fait le calcul, là, dix (10) fois cinq cents (500), c'est cinq mille dollars (5 000 \$).
- R. Je vous dirais qu'à peu près jamais je n'ai suggéré 12 de prendre deux tables ou trois tables ou deux 13 billets, là, parce que c'était déjà beaucoup, là, 14 de s'impliquer. Mais disons que c'était plutôt les 15 gens... mettons, quand c'était dans les 16 arrondissements, c'était souvent les gens qui 17 s'occupaient de l'organisation, qui disent : 18 « Regarde, prendrais-tu deux billets? -Oui, O.K., 19 ça a du bon sens, deux billets », c'était correct. 20 Mais quand c'était des événements plus importants 21 puis que monsieur Trépanier intervenait, bien, 22 évidemment, c'est lui qui disait : « Regarde, hum, 23 je pense que tu devrais prendre dix (10) billets. 24 - Oui, je dis, O.K., parfait. Puis il disait, 25

- inquiète-toi pas, les autres aussi vont en prendre.
- Bon, O.K., " fine " », ça fait que j'en prenais
- dix (10). Mais ce n'est pas moi qui suggérais de
- prendre dix (10) billets; moi, j'en aurais pris
- deux puis ça m'aurait suffit.
- Q. [346] Puis qu'est-ce que vous faites, je pense que
- vous l'avez déjà dit, mais juste pour terminer là-
- dessus, dix (10) billets mais, finalement, on a
- fait le tour des gens qui travaillent, qui ne sont
- pas loin puis qui restent à Montréal, mettons qu'on
- a juste six chèques...
- R. Il est déjà arrivé qu'à ce moment-là, dans les
- grands événements...
- 14 Q. [347] Oui.
- R. ... parce que, les petits événements, dans les
- arrondissements ce n'était pas des montants
- importants.
- 18 Q. [348] O.K.
- R. Mais que la différence soit donnée en argent
- comptant à monsieur Trépanier. Donc, pour ça aussi,
- quand je passais le voir au local ou à son autre
- bureau, je lui remettais les chèques puis la
- différence en argent comptant. Parce qu'on réglait
- ça toujours avant l'événement pour ne pas être
- pris, lors de l'événement, avec ça.

Q. [349] Parfait. On va commencer les arrondissements. Peut-être juste, de façon préalable, est-ce qu'il 2 existait une forme de collusion dans les 3 arrondissements et, si oui, de quelle manière ça s'opérait? R. Disons qu'à partir du moment où nous étions, j'avais déjà expliqué qu'à un moment donné, naturellement, on s'était établi dans nos secteurs 8 d'activité. Puis, ça, ça pouvait dater même d'avant deux mille un (2001), choisi de gré à gré tout ça. 10 Puis il y avait comme une continuité après ça. 11 Naturellement, les firmes étaient dans leur secteur 12 d'activité. Il va de soi que, par la suite, 13 lorsqu'on réalisait des projets, surtout avec la 14 nouvelle loi 106, ça nous a amené également en 15 arrondissement à se parler. Si on était deux ou 16 trois firmes qui travaillaient dans 17 l'arrondissement et qu'on était sur invitation pour 18 des projets entre vingt-cinq et cent mille 19 (25-100 000 \$), bien, il arrivait qu'on se parlait 20 pour arrimer, arrimer les prix pour permettre en 21 sorte que le partage des contrats se fasse... 22 Q. [350] Je vais être plus précis que ça. Dans 23 certains arrondissements, parce que vous parlez 24

« il arrivait », est-ce qu'à certains endroits, ce

- n'est pas « il arrivait », on se parlait?
- R. Non, non, il arrivait qu'on se parlait. Mais on se
- parlait. Oui, effectivement, on se parlait.
- Q. [351] Quand il y a un appel d'offres sur invitation
- puis on en invite deux, puis il y en a deux ou
- trois dans l'arrondissement, bien, c'est assez
- facile à se parler?
- R. On se jasait un peu. Oui. Ce qui permettait
- d'établir, en fonction des choix de projet, à qui
- revenait le contrat en fonction de ce qui avait été
- 11 discuté au préalable.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [352] Là, on parle d'un appel d'offres sur
- invitation entre vingt-cinq mille et cent mille
- 15 (25-100 000 \$). Donc vous devez d'abord être
- invité. Donc, je comprends, est-ce que vous vous
- jasez un peu pour être certain d'être invité puis,
- après ça, vous jasez un peu pour arrimer les prix,
- pour reprendre votre expression?
- 20 R. Bien, disons que lorsqu'une ville ou un
- arrondissement fait des soumissions sur invitation,
- elle a le choix des firmes. Ça fait qu'on comprend
- que si on est dans un arrondissement, la Ville
- choisit d'inviter les firmes qu'elle a déjà
- choisies au début de son mandat. Ça, c'est permis

9

10

11

12

- qu'on connaît le programme d'immobilisation puis on sait à peu près dans les champs d'activité de chaque firme, bien, là, on se parlait pour s'assurer qu'on puisse respecter les projets puis les choses dans lesquelles on avait chacun nos compétences.
 - Q. [353] Vous n'avez jamais parlé avec des gens pour pouvoir être invité? Vous dites, c'est une fois invité que, là, vous vous parliez. C'est vraiment le hasard qui faisait que vous étiez invité ou, parfois, il y avait une petite intervention pour s'assurer d'être invité?
- R. Non, non, si je veux être plus explicite. C'est 14 qu'à partir du moment où on est dans une ville ou 15 un arrondissement, vous parlez d'arrondissement, 16 puis qu'on est trois firmes qui travaillent là 17 régulièrement, parce qu'il y a quand même des 18 mandats de gré à gré en bas de vingt-cinq mille 19 (25 000 \$) qui sont donnés, bon, puis qu'après ça 20 on est invité, c'est les trois firmes qui sont 21 invitées qui sont là. On le savait. Mais il pouvait 22 arriver que, dans d'autres arrondissements où je ne 23 travaillais pas, que je puisse être invité pour 24 faire de la complaisance. Ça, c'est déjà arrivé. 25

- Q. [354] Ou bien peut-être même pour obtenir un
- contrat au sens, là, pas seulement pour faire une
- offre de complaisance, aussi pour obtenir un
- 4 contrat sur invitation dans un autre
- 5 arrondissement?
- R. Oui, ça pouvait arriver.
- Q. [355] Là, c'est quelqu'un qui peut intervenir
- auprès de certaines personnes pour s'assurer que,
- vous, vous soyez invité? Vous n'étiez pas présent
- dans l'arrondissement.
- R. Exact. Puis à ce moment-là, j'avais dans certains
- cas à faire de la complaisance. Mais dans d'autres
- cas, ça me permettait d'obtenir des mandats aussi
- dans l'autre arrondissement.
- Q. [356] Donc, en échange de certaines activités de
- complaisance, on vous en donnait parfois un vrai
- contrat dans...
- 18 R. Oui.
- Q. [357] ... un arrondissement où vous n'étiez pas là?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. [358] C'est ça?
- 22 R. Oui.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [359] Quand vous avez dit « ça nous permettait en
- se parlant d'arrimer les choses », on va se

1	comprendre,	l'arrimage	de	choses,	c'est	de	fixer
2	les prix?						

- R. C'est les contrats et fixer les prix. Mais les
 prix, je reviens toujours, toujours à l'intérieur
 des barèmes qui existaient. Donc le barème 1235 ou
 le barème de l'Association des ingénieurs-conseils
 ou les taux horaires, comme je l'ai expliqué.
- Toujours à l'intérieur des barèmes.
- 9 Q. [360] Oui, mais si vous aviez été en libre 10 concurrence, les prix n'auraient pas été les mêmes?
- 11 R. Auraient été un peu différents, oui.
- Q. [361] Vingt-cinq à trente pour cent (25-30 %)
 différents?
- 14 R. C'est possible. C'est possible. Ça dépend du marché.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [362] Monsieur Lalonde, avant qu'on aille dans les 17 arrondissements où est-ce que Groupe Séguin était 18 présent, peut-être juste en lien avec ce que 19 monsieur Lachance vous, l'explication que vous avez 20 donnée à monsieur Lachance suite à sa question, 21 peut-être nous dire si c'est arrivé, nous donner un 22 23 exemple ou des exemples concrets de firmes qui sont présentes, mais très présentes, dans un 24 arrondissement qui va solliciter pour faire des 25

- appels d'offres de complaisance?
- R. Mettons un exemple... un exemple, Lachine,
- 1'arrondissement Lachine, ça, j'ai été appelé à
- 1'occasion pour faire un peu de complaisance. Et je
- pense même, ça m'avait permis d'avoir un petit
- mandat à un certain moment, et c'était avec la
- firme Géniepur qui était là-bas.
- Q. [363] Donc, c'est-à-dire : « Soumissionne là, pour
- ne pas que ça ait l'air bête. ».
- 10 R. Bien ça prenait deux firmes, il fallait qu'il y ait
- au moins deux firmes invitées puis à ce moment-là,
- quand tu invites une firme, tu aimes mieux inviter
- une firme qui a la compétence puis que tu connais
- que plutôt quelqu'un que tu ne connais pas puis,
- 15 c'est ça.
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [364] Bien quelqu'un qui n'est pas connu, mais qui
- n'est pas connu comme faisant de la complaisance ou
- comme faisant de la collusion. C'était plus facile
- vous inviter vous, sachant que vous connaissiez les
- règles du jeu...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. [365] ... entre...
- R. Oui. C'est un fait. Mais il y en avait d'autres qui
- les connaissaient aussi les règles du jeu.

- 1 Q. [366] O.K.
- 2 R. On comprend que des fois on fait des choix avec des
- gens avec qui on s'accommode bien.
- 4 Q. [367] Oui.
- 5 Me DENIS GALLANT :
- Q. [368] Vous avez parlé de Lachine. Je comprends que
- géographiquement votre bureau est situé à
- 8 l'extrémité est...
- 9 R. C'est ça.
- Q. [369] ... de l'île de Montréal et que ça va être
- 11 vos arrondissements, on les verra tantôt. Dans
- 1' ouest, est-ce qu'il y a d'autres endroits
- similaires à Lachine où on vous a demandé?
- R. C'est arrivé à l'Île-Bizard et c'est arrivé aussi à
- Montréal-Ouest. Et ça, c'était avec Génivar.
- Q. [370] Donc Génivar va communiquer avec vous?
- 17 R. Oui.
- Q. [371] Ou un représentant de Génivar va communiquer
- 19 avec vous.
- 20 R. Oui. Gilles Roy de Génivar.
- Q. [372] O.K. Peut-être juste être plus précis. Il va
- vous demander quoi?
- R. Bien c'est parce qu'il y avait quelques projets qui
- sortaient puis j'étais invité, j'ai réussi à en
- avoir un puis j'ai été complaisant pour les autres.

- Puis c'était un peu la même chose à l'Île-Bizard.
- Q. [373] Puis, dans le fond, faire ça, ce que vous
- nous dites, c'est que ça vous donne accès à
- 4 certains petits mandats.
- R. Pour des arrondissements auxquels je n'étais pas
- 6 présent.
- Q. [374] Oui. Est-ce qu'on a vu, on a vu pour les...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 9 Q. [375] Si vous me le permettez, dans les
- arrondissements où vous étiez présent, est-ce que
- vous, vous avez déjà, je dirais là, parlé afin de
- faire éviter une firme dans un appel d'offres sans
- invitation, pour justement parce que dans d'autres
- circonstances, elle a fait une offre de
- complaisance? Dans les arrondissements où vous,
- vous étiez présent.
- 17 R. Intervenu?
- 18 Q. [376] Oui, en effet.
- 19 R. Bien...
- Q. [377] Vous dites que : « On a réussi parfois à vous
- faire inviter pour vous remercier d'offres de
- complaisance. ».
- 23 R. Oui, Oui.
- Q. [378] Vous, est-ce que vous avez fait la même chose
- dans vos arrondissements où vous, vous êtes

- présent? Au sens de réussir à faire inviter une
- firme pour soit qu'elle fasse une offre de
- complaisance, soit pour la remercier parce qu'elle
- en a déjà fait une vous permettant d'avoir le
- 5 contrat.
- R. Disons que dans les arrondissements où je
- travaillais, il y avait déjà des firmes qui étaient
- présentes, ça fait qu'on se parlait entre les
- firmes qui étaient déjà là. Donc si c'était deux ou
- trois firmes qui étaient invitées, c'était ces
- deux, trois firmes-là qui étaient invitées. On n'en
- invitait pas d'autres pour rien. Ce n'était pas
- nécessaire.
- Q. [379] Non. Vous n'avez jamais... Mais vous, vous
- avez déjà été invité dans d'autres
- 16 arrondissements...
- 17 R. Oui.
- Q. [380] ... pour vous remercier, mais...
- R. Mais dans mes arrondissements il y avait déjà
- d'autres ingénieurs ça fait qu'on travaillait avec
- les ingénieurs qui étaient déjà en place.
- Me DENIS GALLANT :
- 23 Q. [381] Les marchés que vous nous avez parlé, peut-
- être pas Lachine, là, mais Montréal-Ouest, l'Île-
- Bizard, ce n'est pas tellement grand comme

- arrondissement.
- R. Donc il y a moins de projets. Et c'est des plus
- petits projets.
- Q. [382] Il y a moins de projets et il n'y a pas, de
- ce qu'on comprend, il n'y a pas plusieurs firmes
- qui sont présentes, là.
- 7 R. C'est ça.
- Q. [383] Généralement il y en a une, là.
- 9 R. Hum, hum.
- Q. [384] C'est ce que vous nous dites?
- 11 R. Oui. Une ou deux là.
- Q. [385] Parfait. Juste aller maintenant dans vos
- arrondissements. On va aller à Rivière-des-
- 14 Prairies-Pointe-aux-Trembles.
- R. Oui.
- Q. [386] J'imagine là, en termes de contrats parce
- qu'il y a l'entente cadre.
- 18 R. Oui.
- 19 Q. [387] Mais il y a également des contrats qui
- viennent de l'arrondissement. C'est exact?
- 21 R. Absolument.
- Q. [388] Et vous êtes présents depuis, Pointe-aux-
- Trembles même était une ville à l'époque.
- R. Depuis quatre-vingt-un (1981).
- 25 Q. [389] Depuis quatre-vingt-un (1981).

- R. Quatre-vingts (1980), quatre-vingt-un (1981) qu'on est présents à Pointe-aux-Trembles.
- Q. [390] Parfait. On va maintenant aller, quant aux
 contrats qui vous viennent de l'arrondissement, et
 le financement local des élus, à Pointe-aux-

Trembles-Rivière-des-Prairies.

- 7 R. Hum, hum.
- Q. [391] Oui. Dans un premier temps, est-ce qu'on vous sollicitait pour contribuer financièrement aux élus locaux de l'arrondissement?
- R. Bon, alors de toute façon dans tous les endroits où 11 on a été présents on a toujours été sollicité lors 12 des campagnes électorales, mais disons 13 particulièrement à l'arrondissement Rivière-des-14 Prairies-Pointe-aux-Trembles, bon, on était 15 présents depuis longtemps comme je l'ai déjà dit, 16 c'est sûr qu'on participait depuis déjà longtemps 17 donc même avant, dans le temps des autres maires, 18 mais avec la formation des arrondissements c'était 19 par les gens de l'arrondissement, je vous avais dit 20 qu'en deux mille un (2001), j'avais fait une mince 21 contribution de cinq cents dollars (500 \$) à 22 monsieur Maciocia parce qu'on était plus impliqué 23 du côté... du côté de Vision Montréal à ce moment-24 là. Et par la suite, ça m'a permis de créer des 25

1	liens, tisser des liens avec monsieur Maciocia
2	parce que c'était lui qui était le maire de
3	l'arrondissement, donc on se rencontrait
4	régulièrement. Puis, comme on était déjà dans
5	l'arrondissement avec les mandats cadres, je pense
6	qu'il y avait une bonne ouverture du côté des
7	mandats cadres et tous les autres mandats qui
8	étaient reliés aux promoteurs parce qu'il y a eu
9	beaucoup de développement dans Pointe-aux-Trembles,
10	Rivière-des-Prairies. Donc, ces projets-là, on
11	était impliqué dans la préparation des plans et
12	devis avec les promoteurs, et la surveillance par
13	la suite là, par le biais de l'arrondissement lui-
14	même.
15	Et donc les relations que j'ai créées avec

Et donc les relations que j'ai créées avec monsieur Maciocia étaient quand même assez... on se voyait régulièrement, de temps en... et on parlait des projets et ainsi de suite.

- Q. [392] Vous vous voyez à quel endroit? À son bureau?
- 20 R. Au restaurant.

16

17

18

- 21 Q. [393] À votre bureau?
- 22 R. Au restaurant.
- 23 Q. [394] Au restaurant.
- 24 R. C'est surtout au restaurant. C'est déjà arrivé à son bureau, je l'ai salué, mais plus souvent

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

qu'autrement, soit à son bureau de Rivière-des-Prairies ou soit à son bureau de l'Hôtel de Ville à Montréal. Et puis, bien, évidemment est arrivée l'année deux mille cinq (2005), là. Entre-temps, bien, il y a eu... j'ai participé à des cocktails, des cocktails d'arrondissements. Ça fait qu'il y en a eu également dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Des fois, ils étaient regroupés entre plusieurs arrondissements, plutôt que d'avoir des cocktails dans chacun des arrondissements, ce qui en faisait beaucoup, mais... Donc, ça, ces cocktails-là, j'ai participé avec des chèques de résidants puis... Bon.

Et est arrivée l'année deux mille cinq (2005) et là j'ai été sollicité par monsieur Maciocia, évidemment, qui... on s'est rencontré, on a lunché ensemble. Et il m'avait dit : « Écoute, il dit, j'ai une grosse élection à préparer. Je risque d'avoir de l'opposition. Ça va être une élection importante pour moi. Je vais avoir besoin d'aide et j'aimerais ça compter sur toi ». J'ai dit : « O.K. On va voir ce qu'il en est, là. J'ai dit, O.K., quelles sont tes attentes? ». Bien, il m'a dit : « Écoute, il dit, je me répète, c'est une grosse élection, gros investissements, on a besoin de toi,

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

ainsi de suite » - « O.K. ». Ça fait qu'il dit :

« J'aurais besoin de soixante mille dollars

(60 000 \$) ».

Je vous avouerai j'ai trouvé le chiffre élevé, là, mais il dit : « Écoute, il dit, inquiète-toi pas, il dit, t'as eu quand même beaucoup de projets dans l'arrondissement, il y en a d'autres qui s'en viennent après les élections » ça, je savais qu'il y avait des choses qui s'en venaient, notamment au niveau du collecteur qu'on a eu, le carrefour giratoire et tout ça. Ça fait que je me disais « oui ». Puis, il dit : « T'es pas le seul parce que, il dit, je vais également solliciter Dessau pour le même montant ». Ça fait que j'ai dit : « O.K. Si c'est le contexte, puis c'est vraiment une grosse élection, regarde, c'est l'arrondissement où je travaille, je suis prêt à t'appuyer dans cette démarche ». Ça fait que je lui avais... j'avais accepté de contribuer.

Q. [395] En prenant pour acquis que l'élection va avoir lieu en novembre deux mille cinq (2005), en prenant pour acquis que l'égout collecteur, ça va vous être donné là, à l'été... à l'automne deux mille cinq (2005), ce lunch-là dans lequel il vous sollicite soixante mille dollars (60 000 \$), êtes-

- vous capable de le mettre là, d'arrêter une date ou...
- R. C'était peut-être au printemps deux mille cinq

 (2005), là, en prévision des élections deux mille

 cinq (2005), évidemment.
- Q. [396] O.K. Alors, finalement, c'est O.K. Et ce montant-là, il va être payé de quelle manière?
- R. Bien, en argent comptant, évidemment. Et vous 8 comprendrez qu'avec toutes nos implications avec les élections de deux mille cinq (2005), ça a été 10 en plusieurs versements, là. J'ai dit : « Regarde, 11 on va prendre le temps qu'il faut, là », ça fait 12 que ça a été en plusieurs versements jusqu'à 13 concurrence du soixante mille dollars (60 000 \$). 14 Et c'était des fois... c'est arrivé assez souvent à 15 son bureau à l'Hôtel de Ville à Montréal que je 16 l'ai rencontré. Après ça, des fois à des dîners ou 17 à son bureau à Rivière-des-Prairies. Ça fait que ça 18 dépendait où j'étais parce que, évidemment, lorsque 19 j'avais l'argent, j'essayais de m'en libérer le 20 plus rapidement possible, là. 21
- Q. [397] Donc, à la même époque, il y a le cent mille
 (100 000 \$) à donner à Bernard Trépanier en
 plusieurs versements...
- 25 R. Oui.

- Q. [398] ... pour l'élection et il y a également un soixante mille (60 000 \$) qui vous est sollicité
- par monsieur Maciocia, c'est ce que vous nous
- 4 dites.
- 5 R. Oui.
- Q. [399] C'est monsieur Maciocia qui va vous parler de
 Dessau ou est-ce que vous avez eu une confirmation
- de la part de Dessau?
- R. Oui, il m'en a parlé, il m'en a parlé parce que je
- me demandais si j'étais pour être le seul. Il a
- dit : « Non, Dessau aussi ». Puis j'avais croisé
- Rosaire Sauriol qui m'avait dit : « Oui,
- effectivement. Il dit, écoute, il y a quand même
- pas mal de projets, on l'appuie, puis on va de
- 1'avant ». Bon. Ça fait que j'ai dit, regarde, au
- moins je ne serai pas seule dans la démarche là.
- Q. [400] O.K. J'en ai encore pour un petit bout dans
- 1'arrondissement, donc je vais arrêter là, Madame
- la Présidente. Parfait.
- LA PRÉSIDENTE :
- Parfait. Alors, bon appétit à tous.
- Me DENIS GALLANT :
- Merci.
- 24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 25 REPRISE DE L'AUDIENCE

- 1 LA GREFFIÈRE :
- Monsieur Lalonde, vous êtes toujours sous le même
- 3 serment.
- 4 R. Merci.
- 5 Me DENIS GALLANT:
- Q. [401] Bon après-midi. Bonjour, Monsieur Lalonde.
- Alors, Monsieur Lalonde, quand nous nous sommes
- quittés pour la pause du midi, nous avions entamé
- 1'arrondissement dont... où est-ce que se trouve
- votre siège social, à savoir l'arrondissement
- Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles.
- 12 R. Exact.
- Q. [402] Vous nous avez parlé d'une demande qui avait
- été faite par le maire de l'arrondissement à cette
- époque-là, monsieur Cosmo Maciocia, une demande de
- soixante mille dollars (60 000 \$).
- 17 R. Effectivement.
- 18 Q. [403] Ce que vous avez affirmé ce matin, c'est que
- cette somme-là a été remise là, mais en argent
- comptant et à plusieurs reprises...
- 21 R. Absolument, en argent comptant et en plusieurs
- versements.
- Q. [404] ... c'est-à-dire en argent comptant et en
- plusieurs versements.
- 25 R. Oui.

- Q. [405] C'est exact. Juste pour revenir un petit peu quant à vos liens avec monsieur Maciocia. Vous dites que c'est un monsieur que vous connaissiez depuis le début des années deux mille (2000).
- 5 R. Exact.
- Q. [406] Et que même quand vous étiez... vous étiez

 plus proche de l'ancienne administration, à savoir

 le parti du maire Bourque, vous avez quand même

 contribué à Union Montréal, à savoir à la campagne

 de monsieur Maciocia.
- 11 R. C'était ma première contribution pour Union
 12 Montréal, un chèque de cinq cents dollars (500 \$) à
 13 monsieur Maciocia.
- Q. [407] O.K. Est-ce qu'on peut dire qu'avec monsieur

 Maciocia il y a comme une relation, une très bonne
 relation qui s'est... qui a commencé entre vous et
 lui?
- 18 R. Bien, évidemment, en étant le maire de
 19 l'arrondissement où mon siège social est et qu'on
 20 avait déjà des mandats, bien on a vite tissé des
 21 liens, des liens d'affaires là. Donc, je le
 22 côtoyais régulièrement en fonction des projets, des
 23 choses qui s'amenaient, ça fait qu'on avait une
 24 bonne relation. Oui, effectivement.
- Q. [408] Parfait. Quand vous dites « bon, on allait au

- restaurant », qui payait généralement pour les
- restaurants quand il y avait de telles rencontres
- dans des restaurants?
- R. Écoutez, de façon généralement, c'est assez simple
- 1à, c'est le fournisseur, donc c'est toujours
- 1'ingénieur-conseil qui, de façon générale, paie
- pour les invités. C'est... ça fait partie du
- 8 développement des affaires.
- 9 Q. [409] Qui est celui qui ramasse la facture, c'est
- 10 ça?
- 11 R. C'est ça, absolument.
- 12 Q. **[410]** Parfait. Où...
- 13 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [411] Mais, quand vous étiez avec des
- entrepreneurs, si vous me permettez...
- Me DENIS GALLANT :
- 17 Oui.
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- 19 Q. [412] ... quand vous étiez aussi avec des
- entrepreneurs, qui payait?
- 21 R. Je dirais, règle générale, l'entrepreneur, mais il
- arrivait que je paie aussi parce que, moi, je
- considérais qu'on avait des relations d'affaires
- ensemble puis qu'on était partenaire, comme je l'ai
- déjà expliqué. Ça fait qu'il arrivait de temps à

- autre que je payais la facture, donc à la surprise
- des entrepreneurs parce qu'ils sont toujours
- habitués de payer. Bien, je dis « regarde, moi, de
- temps en temps, je peux bien payer là », ça fait
- que c'est arrivé que j'ai payé avec les
- entrepreneurs.
- 7 Me DENIS GALLANT:
- 8 Q. [413] Parfait. Au niveau des arrondissements, vous
- avez parlé qu'il y a des contrats qui viennent des
- arrondissements, puis il y a également des comités
- de sélection.
- 12 R. Exact.
- Q. [414] Est-ce que... Et vous avez mentionné au
- central là, vous avez évoqué le nom de monsieur
- 15 Marcil là quand...
- 16 R. Hum, hum.
- 17 Q. [415] ... avec les contrats qui étaient visés par
- 1'entente que vous aviez avec monsieur Trépanier...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. [416] ... vous exercez une forme de collusion et
- une remise de trois pour cent (3 %). Est-ce qu'il
- 22 était possible pour vous ou une firme de génie-
- conseils d'avoir l'oreille d'un comité de sélection
- dans un arrondissement?
- 25 R. Ça n'arrivait pas souvent, mais dans

- 1 l'arrondissement Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-
- 2 Trembles, j'avais eu des... des contacts, des
- rencontres avec monsieur Laurent Gravel. Laurent
- 4 Gravel était...
- 5 Q. [417] Qui est qui?
- R. Qui est l'ingénieur qui était directeur du génie à
- 7 l'époque, si ma mémoire est bonne, de
- 1'arrondissement, et qui avec qui on transigeait
- pour les projets, pour la réalisation des projets
- et ainsi de suite et qui s'occupait aussi du comité
- de sélection de l'arrondissement. Ça fait que
- monsieur Gravel, on se côtoyait régulièrement en
- fonction des projets et en fonction des dossiers.
- 14 Et...
- 15 Q. **[418]** Et?
- R. Et à certains moments, il m'avait dit : « Regarde,
- je pense qu'on travaille bien ensemble, on a une
- bonne chimie, il dit, je travaille fort pour les
- comités de sélection, tout ça, ça fait qu'il dit,
- j'aimerais ça si tu pouvais un peu me compenser ».
- 21 Ça fait que j'avais accepté à trois ou quatre
- occasions de lui remettre un montant de deux mille
- dollars (2 000 \$) à chaque occasion.
- Q. **[419]** À chaque occasion!
- 25 R. Hum, hum.

- Q. [420] Et ça se faisait sous quelle forme?
- 2 R. En argent comptant.
- Q. [421] Pouvez-vous être plus précis que ça? C'est-à-
- dire vous souvenez-vous des dates? Vous souvenez-
- vous des contrats en particulier?
- R. Non, non, non. Non, pas vraiment. C'était plutôt de
- façon générale là en deux mille huit (2008), deux
- mille neuf (2009). Et à ce moment-là ça se passait
- toujours à mon bureau, il venait me voir à mon
- bureau, puis il m'avait fait la demande à mon
- bureau, puis j'ai réglé ça lorsqu'il venait me voir
- 12 à mon bureau.
- 13 Q. **[422]** O.K.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [423] Quand vous dites qu'il s'occupait des comités
- de sélection, vous dites que c'est lui qui avait la
- responsabilité de le créer ou est-ce qu'il pouvait
- lui-même être membre du comité de sélection?
- R. Je ne peux pas vous répondre là-dessus, je sais
- qu'il était au courant des comités de sélection,
- puis je ne sais pas s'il participait lui-même parce
- que comme c'était dans l'arrondissement puis c'est
- lui qui s'en occupait, je ne peux pas vous... vous
- confirmer ça, là.

- Q. [424] Oui mais vous ne donniez pas deux mille
- dollars (2 000 \$) pour rien. Alors il fallait... Il
- fallait tout de même que vous sachiez quel était
- son rôle.
- R. Bien, disons qu'il était en mesure de parler au
- comité de sélection. C'est ce que j'ai cru
- comprendre de sa part, puis ça... Les résultats
- 9 étaient là.
- Q. [425] Vous ne saviez pas qui était sur les comités
- de sélection.
- R. Semble-t-il, c'était des gens de l'arrondissement.
- Il ne me disait pas toujours les noms des
- personnes.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [426] Est-ce que c'est quelque chose que vous
- vouliez savoir?
- R. Non. Parce que si monsieur Gravel faisait son
- travail puis que ça fonctionnait, c'était suffisant
- pour les besoins de la cause.
- Q. [427] Est-ce que je comprends de votre réponse que
- les fois que vous avez donné deux mille dollars
- (2 000 \$), vous avez eu un retour sur votre
- investissement sous forme de contrat?
- R. Disons que, comme je vous l'ai dit, c'était plutôt

- de façon générale, parce qu'il s'occupait de tous
- les dossiers proprement dits. Donc, son
- intervention était générale. Ça fait que c'était
- plutôt en guise de compensation générale à trois,
- quatre occasions, là. Ce n'était pas associé à un
- événement particulier.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [428] Je m'excuse, mais si c'était d'une façon
- générale, c'est lui qui venait chercher l'argent?
- 10 R. Oui.
- Q. [429] Il vous demandait de l'argent, et vous lui
- donniez de l'argent. Parce que ce n'était pas à
- chaque fois que vous remportiez le contrat? Ce
- n'était pas à chaque fois que vous aviez le contrat
- et que...
- R. C'est parce qu'il y avait... Il y avait beaucoup de
- projets dans l'arrondissement sur invitation, ça
- fait que donc, il y en avait plusieurs. Ça fait
- qu'à un moment donné il m'avait dit, « Regarde, ça
- fait plusieurs dossiers, on peut-tu s'entendre?
- Bon, O.K., parfait. » Ça fait que c'était donné
- comme ça, là, durant peut-être deux ans, là. Trois
- à quatre reprises, là.
- Q. [430] Donc...
- R. Mais ce n'était pas associé à un projet en

- particulier, c'était l'ensemble des projets où son
- intervention était...
- Q. [431] Donc, c'est de l'ordre de six mille dollars
- 4 (6 000 \$) par année, ce que vous nous dites. À
- trois, quatre reprises?
- R. Trois, quatre reprises sur deux ans.
- 7 Q. [432] Au total.
- R. Oui, c'est ça. Donc, deux mille huit (2008), deux
- mille neuf (2009), à trois, quatre reprises en tout
- 10 à peu près, là.
- 11 Q. **[433]** O.K.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [434] Donc, de six (6) à huit mille dollars
- (8 000 \$).
- 15 R. C'est ça.
- Q. [435] C'est ce que vous nous dites.
- 17 R. Oui.
- Q. [436] Vous êtes présent, ce que vous avez dit ce
- matin, vous êtes présent dans Pointe-aux-
- Trembles/Rivière-des-Prairies, il y a une autre
- firme, qui est Dessau?
- 22 R. Exact.
- Q. [437] Et il y a une troisième firme également, qui
- est là de façon...
- 25 R. Plus tard.

- 1 Q. **[438]** Plus tard?
- R. Plus tard, vers les années peut-être deux mille
- 3 huit (2008), là.
- 4 Q. [439] Deux mille huit (2008)?
- 5 R. Qui était Tecsult.
- Q. [440] Tecsult. Mais jusqu'en deux mille huit
- 7 (2008), ça va être essentiellement Dessau et Groupe
- 8 Séguin.
- 9 R. C'est ça. Deux mille sept (2007), deux mille huit
- 10 (2008).
- 11 Q. [441] Parfait. Est-ce que vous êtes au courant des
- contrats à venir? Est-ce qu'on vous informe,
- « Écoute, voici ce qu'on entend faire dans
- l'arrondissement pour les deux prochaines, les
- trois prochaines années. » Est-ce que vous avez
- accès à cette information-là? Si oui, par qui?
- R. En fait, après les élections, donc après deux mille
- cinq (2005), on avait eu une rencontre au début
- deux mille six (2006)... On avait eu un lunch, en
- fait, Rosaire Sauriol et moi, avec monsieur
- Maciocia et le directeur de l'arrondissement.
- Q. [442] Qui est qui, à cette époque-là?
- R. Pierre Santa Maria. Pour, tout simplement, parler
- des projets qui s'amenaient, puis de mieux
- planifier les quatre prochaines années, là, pour

pouvoir s'assurer que, en fonction des mandats,

qu'il y ait une certaine répartition entre les deux

firmes. Dans mon cas, j'avais évidemment les

mandats qui touchaient mon mandat cadre. Ça,

évidemment, c'était les mandats que j'avais.

J'avais les mandats avec les promoteurs, puis dans

le cas de Dessau c'était la même chose. Il y avait

aussi des mandats qui touchaient certains

promoteurs puis d'autres projets dans

l'arrondissement.

Ça fait que ça nous a donné un peu une perspective des projets qui s'amenaient, de pouvoir cibler les endroits où chacun pouvait intervenir. Et par la suite, année après année, bien, évidemment, l'ingénieur de la Ville avait aussi cette information-là à chaque fois que l'année s'amenait. Comme on travaillait avec des promoteurs, bien, déjà, avec les promoteurs, on savait que la surveillance s'en venait, ça fait qu'on avait déjà beaucoup d'information sur les projets qui se qualifiaient année après année dans l'arrondissement.

Q. [443] Et ça va valoir pour tous les arrondissements, là, mais pour bien comprendre ce que vous dites, les contrats de gré à gré, les

- petits contrats d'en bas de vingt-cinq mille
- dollars (25 000 \$)... Bien ça, j'imagine qu'il y en
- a souvent, là?
- R. Oui. Oui. Ça c'est de gré à gré en fonction des
- besoins et de la compétence de chaque firme.
- Q. [444] Les appels d'offres sur invitation entre
- vingt-cinq mille (25 000) et cent mille (100 000),
- j'imagine, ce qui doit... Il doit y en avoir encore
- plus, même?
- R. Oui. C'est ceux-là surtout qu'il y avait comme
- tels, parce qu'on parlait de plus petits projets,
- là. Et à ce moment-là les appels d'offres étaient
- lancés pour les plans et devis, et par la suite,
- même, la surveillance était confiée de gré à gré, à
- 1'époque, avant que la loi change pour intégrer ça,
- là. Ce qui fait qu'on pouvait avoir été invité pour
- un projet pour les plans et devis puis avoir de gré
- à gré la surveillance par la suite.
- 19 Q. [445] Donc, quand on fait un appel d'offres sur
- invitation, c'est le donneur d'ouvrage, en
- l'occurrence dans ce cas-ci l'arrondissement, qui
- va choisir les firmes, qui va envoyer une lettre
- aux firmes.
- 24 R. Exactement.
- Q. [446] Leur disant, « Écoutez, je vous invite à

- soumissionner, là. »
- R. C'est ça. C'est ça.
- Q. [447] Est-ce que, à votre connaissance, d'autres
- firmes étaient invitées, outre Dessau et Groupe
- Séguin, dans l'arrondissement Pointe-aux-
- Trembles/Rivière-des-Prairies?
- R. Au début on était les deux firmes. De toute façon
- c'est un minimum de deux firmes, selon la Loi 106.
- Et puis un peu plus tard, vers les années deux
- mille sept (2007), deux mille huit (2008), il y
- avait d'autres firmes qui se sont rajoutées,
- notamment Tecsult, comme j'ai mentionné, là. Et
- puis vers la fin deux mille neuf (2009), à un
- moment donné, dans l'année deux mille neuf (2009)
- est arrivée aussi SNC Lavalin, CIMA, ça fait que
- là, évidemment, le contexte avait changé, ça fait
- que là on... Disons qu'on ne se parlait plus à ce
- moment-là.
- Q. [448] Mais est-ce qu'on peut affirmer, sans se
- tromper, que les firmes qui vont être invitées, en
- tout cas, ça va aider, ce sont les firmes qui
- contribuent au parti politique en place?
- R. Oui. Probablement, là, je n'ai pas la... je n'ai
- pas pu le vérifier mais je pense que, normalement,
- c'est un peu ce qui se passe.

- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [449] Vous, est-ce que vous avez déjà parlé à un
- élu pour essayer d'ajouter votre nom sur une liste
- d'invitation (inaudible) appel d'offres?
- R. Ce n'était pas nécessaire parce qu'à partir du
- 6 moment où on était choisi comme firme dans
- 1'arrondissement, c'est sûr qu'on faisait partie
- des firmes qui étaient pour être invitées.
- 9 Q. [450] Mais dans d'autres arrondissements où vous
- étiez un peu moins présent, est-ce que vous avez
- 11 tenté?
- R. Bien, si on n'était pas présent dans un
- arrondissement, on n'était pas...
- Q. **[451]** Vous n'y alliez pas.
- R. On n'y allait pas. On respectait les territoires,
- si on veut.
- 17 Q. [452] Les firmes qui sont arrivées, qui se sont
- jointes, en deux mille sept (2007), là, Tecsult
- s'est jointe, en deux mille sept (2007), sur
- invitation, comment on peut réussir à recevoir une
- invitation alors qu'on roule, pendant un certain
- temps, avec seulement deux firmes et subitement
- 23 arrive une troisième?
- R. Parce que je pense que le contexte commençait à
- changer puis les gens à l'arrondissement voulaient

- rajouter des nouvelles firmes.
- Q. [453] Mais il n'y avait pas de formulaire
- d'application pour les firmes qui voulaient
- 4 recevoir une invitation éventuellement, il n'y
- avait pas de fichier de fournisseurs, de firmes de
- génie civil dans votre arrondissement...
- 7 R. Non.
- Q. [454] ... où Tecsult aurait pu mettre son nom dans
- le fichier, là, c'est... il est arrivé comme ça...
- R. Bien, il a dû y avoir des rencontres puis à un
- moment donné ils ont dit : « On va rajouter ton nom
- sur la liste », tout simplement.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [455] Vous avez évoqué la situation ce matin de
- Genivar et... de Genivar pour Montréal Ouest et
- 1'Île-Bizard et vous avez dit : « Bon, de temps en
- temps, j'ai été invité », c'est exact...
- R. Oui, oui, c'est ça.
- Q. [456] Bon, tout à fait. Mais, en amont, comment ça
- fonctionne... vous n'êtes vraiment pas présent, là,
- dans l'ouest de la ville, avez-vous une petite idée
- pourquoi votre nom s'est retrouvé dans une lettre
- d'invitation?
- R. Non, mais c'est des gens que je connais. Que je
- connais, que je côtoie, là, à Montréal. Souvent,

ces firmes-là, dans un plus petit arrondissement,

ont des mandats de gré à gré; donc, de gré à gré,

ils font la plupart des mandats. Et puis si, à un

moment donné, il y a un projet qui s'annonce, entre

vingt-cinq (25) et cent mille (100 000), bien, ça

prend une autre firme pour être... pour respecter

la loi, donc sur invitation.

- Q. [457] Ça, je le comprends bien, mais ce n'est pas la firme qui invite, c'est l'arrondissement qui invite.
- 11 R. C'est l'arrondissement qui invite.

8

10

- Q. **[458]** Alors, savez-vous comment ces décisions-là sont prises?
- R. C'est parce que probablement que la Ville a besoin 14 de choisir une firme, ils sont en contact avec leur 15 ingénieur puis l'ingénieur dit : « Regarde, vous 16 pourriez inviter la firme Séguin », à l'époque. 17 Puis, à ce moment-là, ils font l'invitation avec la 18 firme Séguin puis on pouvait communiquer ensemble, 19 avec l'autre firme, pour s'assurer d'agir en 20 complaisance, si tel était le cas. 21
- Q. [459] Parce que la firme, en tant que telle, va dire : « Regarde, nous, c'est notre arrondissement, nous, on continue, toi, tu es là comme parure, là »...

- 1 R. C'est ça.
- 2 Q. **[460]** ... c'est ça que vous dites?
- R. Puis en même temps on pouvait se créer, dans
- 4 certains cas, des... créer la même chose dans
- d'autres arrondissements. Tout simplement.
- Q. [461] Je reviens à votre arrondissement. Alors,
- monsieur Maciocia, ensuite de ça il va y avoir la
- 8 rencontre avec monsieur Santa Maria. Monsieur
- Maciocia va quitter à un moment donné, il ne se
- 10 représentera pas.
- 11 R. Il ne se représentera pas, c'est ça.
- Q. [462] Est-ce que ça va changer de quoi pour le
- groupe Lalonde?
- 14 R. Groupe Séguin.
- Q. [463] Monsieur Lalonde, je m'excuse, lapsus.
- R. Excusez-moi. Alors, non, en fait... en fait, bien,
- quand monsieur Maciocia a décidé de se retirer,
- bien, il fallait penser à... il fallait qu'eux
- pensent à la relève, là. Ça fait que je pense qu'au
- sein de l'équipe, il y a un des élus qui a été
- identifié pour être le prochain candidat à la
- mairie, c'est-à-dire Joe Magri. Et puis donc, les
- élections se sont terminées en deux mille neuf
- 24 (2009) et, évidemment, j'ai... j'ai rencontré
- monsieur Magri, toujours dans la continuité du

- travail qu'on faisait...
- Q. [464] Est-ce que, Monsieur, vous le connaissiez avant, monsieur Magri?
- R. Oui, parce qu'il était conseiller municipal dans l'arrondissement, depuis les élections de deux mille cinq (2005), si ma mémoire est bonne. Alors, j'ai... j'ai donc rencontré monsieur Magri pour voir, bon, comment il s'orientait pour la suite, 8 puis les élections, tout ça. Et, évidemment, il m'a dit : « Écoute, il dit, je vais avoir besoin d'aide 10 pour les élections. -Bon, je vais être là. Il dit, 11 tu ne seras pas le seul, je vais probablement 12 solliciter les autres firmes qui sont déjà là 13 aussi. J'ai dit, O.K. », puis on s'est entendu sur 14 un montant de quinze mille dollars (15 000 \$). Ça 15 fait que j'ai dit : « O.K. -Mais, il dit, ça, tu 16 t'occupes de ça avec monsieur Nick Milioto, il dit, 17 c'est monsieur Milioto qui va s'occuper autant pour 18 les entrepreneurs que pour les ingénieurs, de... 19 s'occuper de ma campagne », d'une certaine façon. 20 Ça fait que j'avais accepté de contribuer pour le 21 quinze mille dollars (15 000 \$). 22
- Q. [465] Est-ce qu'il y a un certain étonnement qu'on
 vous renvoie à un entrepreneur en construction pour
 contribution politique, notamment monsieur Milioto?

- R. Écoutez, ce n'est pas... ça n'arrive pas souvent
 mais disons que je sais que monsieur Magri, bon,
 étant Italien, Nick Milioto est Italien, ils ont
 peut-être des relations ensemble, là, comme de la
 famille, je ne le sais pas. Bref, non, je n'ai pas
 été surpris plus qu'il faut, j'ai dit : « O.K.,
 c'est correct, je vais rencontrer monsieur Milioto,
 s'il s'occupe de ça, je vais... » Et j'ai rencontré
 monsieur Milioto, qui... qui est voisin, là, pas
 très loin de chez nous. Ça fait que je l'ai
 rencontré puis je lui ai remis le quinze mille
- Q. **[466]** Voisin, quand vous dites, au sein de votre entreprise?
- R. Oui, pas loin de notre siège social.

dollars (15 000 \$).

- Q. **[467]** Parfait. Donc, le montant va être remis à monsieur Milioto, sous quelle façon?
- 18 R. En argent comptant.
- Q. [468] En combien de versements?
- 20 R. Je pense que c'était un versement.
- Q. [469] Alors, qu'est-ce qui va arriver suite à ça?

 Alors, il va y avoir les élections de novembre deux

 mille neuf (2009), monsieur Magri va se présenter?
- 24 R. Exact.

12

Q. [470] O.K. Est-ce qu'il va y avoir des suites à

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

autres.

- votre relation avec monsieur Magri?
- R. Bien, on a continué de se voir mais je pense que, 2 peu de temps après, je ne me souviens pas quand, 3 dans l'année deux mille neuf (2009) ou deux mille dix (2010) plutôt, je pense qu'il a quitté pour maladie, là, je ne me souviens pas quand dans l'année deux mille neuf, deux mille dix (2009-2010) plutôt, je pense qu'il a quitté pour maladie. Je ne me souviens pas quand exactement. Mais, bref, déjà à ce moment-là, le contexte avait commencé à 10 changer entre les firmes. Et peut-être qu'au début 11 deux mille dix (2010), on a peut-être réussi un 12 petit peu à se parler, mais ça n'a pas duré 13
 - Q. [471] O.K. Pouvez-vous nous dire que l'essentiel des contrats des arrondissements sur l'île de Montréal vous provient de votre arrondissement?

longtemps. Je pense que le contexte ayant changé,

on a arrêté, on a arrêté de se parler entre nous

R. Ah, bien sûr, bien sûr. Je pense que, de façon générale, le gros de nos mandats provenait de l'arrondissement Rivières-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles qui était en développement. C'était l'est puis c'était en développement. Donc, on était là au bon moment. Puis il y a eu beaucoup de projets de

- développement, beaucoup de projets
- d'infrastructures. Ça fait que ça a été intéressant
- 3 pour nous.
- Q. [472] Dans quels autres arrondissements Groupe
- Séguin, puis je parle toujours d'un horizon des
- années deux mille (2000) jusqu'en deux mille neuf
- 7 (2009), là, deux mille deux (2002), deux mille
- trois (2003) jusqu'aux années deux mille neuf
- 9 (2009), dans quels arrondissements Groupe Séguin
- était présent et a contribué au financement
- 11 politique?
- R. Il y a eu également l'arrondissement Ahuntsic/
- 13 Cartierville.
- 14 Q. **[473]** Oui.
- R. On a été impliqué. Depuis les années deux mille un
- 16 (2001), comme je disais, on avait commencé un peu à
- contribuer aux arrondissements dans les occasions,
- les cocktails politiques, et tout ça. Et puis, en
- deux mille cinq (2005) y compris, on avait
- participé aux événements avant les élections. Ça
- fait que, ça, ça suivait le cours normal des
- opérations d'activité. Puis j'avais créé des liens
- avec la candidate à la mairie, madame Beaudoin, et
- certains conseillers. Puis je me disais, bon, si ça
- peut aller de l'avant, j'aimerais ça pouvoir

continuer.

- Q. [474] À partir de quand vous avez créé ces liens-
- 3 là?
- R. Pendant les élections, avant les élections un peu,
- 5 pendant les élections.
- 6 Q. **[475]** De deux mille cinq (2005)?
- R. De deux mille cinq (2005), c'est ça. Et par la
- suite, au début deux mille six (2006), j'avais eu
- une rencontre avec monsieur Jean-François St-Onge,
- qui est conseiller municipal, qui était conseiller
- municipal, et Éric Lachapelle, qui était le
- directeur de l'arrondissement, pour voir comment
- est-ce qu'on pouvait planifier la suite de notre
- positionnement disons dans l'arrondisssement
- Ahuntsic/Cartierville. Et à ce moment-là, j'ai, en
- jasant avec eux, on s'était rencontré, lors de la
- rencontre, ils m'ont dit : « Écoute, nous autres,
- ici, dans l'arrondissement, c'est particulier, on
- voudrait fonctionner avec un pourcentage. » Ça fait
- qu'ils m'ont dit : « Trois pour cent (3 %) des
- contrats que tu pourrais avoir pour, nous aussi, se
- préparer pour la caisse électorale. »
- C'est le seul autre arrondissement qui nous
- a fait une demande semblable. J'ai dit O.K. Puis il
- dit: « Vous ne serez pas seul, les autres firmes

- qui pourraient être mises à contribution vont faire
- la même chose. » Bon. Ça fait que j'ai dit :
- « D'accord pour le trois pour cent (3 %) sur les
- contrats qu'on aura en cours de route. » Puis, ça,
- eux, c'était pour les élections, se préparer pour
- les prochaines élections municipales.
- Q. [476] Donc celles de deux mille neuf (2009)?
- 8 R. Deux mille neuf (2009).
- 9 Q. **[477]** Puis ça se passe comment? Ces gens-là vous appellent? Comment...
- R. Je les avais rencontrés pour un déjeuner, je pense.
- Q. **[478]** Est-ce que c'était un déjeuner officiel de financement ou c'était...
- R. Non, non, non, un déjeuner, une rencontre de
- courtoisie pour dire, écoutez, bon, j'ai contribué
- aux derniers événements politiques, puis, là, bien,
- j'aimerais ça pouvoir avoir ma position à Ahuntsic/
- 18 Cartierville. Ça fait que j'ai rencontré donc ces
- deux personnes-là. Et puis on a discuté ensemble.
- Puis ils ont dit : « Bien oui, il y a des beaux
- projets qui s'amènent, réfection de parcs, de
- chalets, puis l'entretien routier, puis toutes
- sortes de choses. » En fonction des budgets que
- l'arrondissement avait eus en main.
- 25 Q. [479] On est quand à peu près?

- R. Début deux mille six (2006).
- Q. [480] Peut-être nous situer dans le temps.
- R. Début deux mille six (2006).
- Q. [481] Donc à l'hiver deux mille six (2006)?
- 5 R. C'est ça.
- 6 Q. [482] O.K.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [483] Là, vous dites, ce n'est pas seulement le
- politique, monsieur St-Onge est conseiller, mais
- monsieur Lachapelle, lui, est directeur général?
- R. Il est directeur de l'arrondissement, oui.
- Q. [484] Il est directeur de l'arrondissement. Donc,
- ce n'est pas un élu, rien, c'est vraiment un
- fonctionnaire de carrière qui est là, qui est au
- courant, qui demande avec monsieur St-Onge le trois
- pour cent (3 %)? Lui, il ne peut pas le demander
- pour la politique, il n'est pas en politique.
- 18 R. Non. Bon. Les projets ont commencé. Il y a eu un
- premier appel d'offres pour l'étude préliminaire.
- Et à ce moment-là, on était sur invitation et on a
- gagné le projet. Évidemment, bon, j'avais...
- Me DENIS GALLANT:
- Q. [485] Qui avait été invité?
- R. Je pense que c'était Genivar, si ma mémoire est
- bonne. Et puis par la suite, il y a eu le mandat

subséquent qui était tout le gros projet, qui était 1 la réfection, dans notre cas la réfection de certains parcs, la construction et rénovation de 3 chalets de parcs, auxquelles on a présenté une offre de service. Mais à ce moment-là, j'étais comme sous-traitant d'un architecte. Parce qu'il y avait le volet architecture dans tout ça. Et j'ai contribué à la préparation donc dans le fond de la 8 proposition d'honoraires rattachée à tout ça pour permettre à l'architecte de faire la présentation 10 générale, parce que c'est lui qui faisait la 11 présentation. Mais, moi, j'ai fait ma contribution 12 dans le dossier. Et là aussi c'était, c'était 13 Genivar qui était là pour nous appuyer dans cette 14 démarche. Et monsieur Lachapelle, bien lui, avait 15 un droit de regard sur le comité de sélection, ce 16 qui fait que ça pouvait assurer l'avènement de tout 17 ça, là, tu sais? Ça fait que finalement... 18

19 LA PRÉSIDENTE:

- Q. **[486]** Qui avait le droit de regard sur le comité de sélection?
- R. Le directeur de l'arrondissement.
- Q. [487] Donc, monsieur Lachapelle?
- R. Oui. C'est ça.
- Q. [488] Si l'argent ne s'était pas rendu au

- politique, auriez-vous pu le savoir? Est-ce qu'il y aurait eu quelque chose qui serait arrivé?
- R. Je... Je ne peux pas vous répondre là-dessus. Je ne le sais pas.
- 5 Q. **[489]** O.K.
- R. Dans tout ça, on fait souvent confiance à la façon de faire, là, parce que ça a toujours été comme ça, là. Ça fait que, donc bref, j'ai, à mesure que le projet a avancé, contribué pour le trois pour cent (3 %), là, sur la partie qui me concernait, et on parle d'environ entre quinze et vingt mille dollars (15-20 000 \$), à ma souvenance, qui a été versé en argent comptant, évidemment.
- Me DENIS GALLANT:
- Q. [490] A été versé quand, à qui, à quel endroit?

 C'est des...
- R. Ça... Ça, je ne me souviens pas si c'était monsieur 17 Lachapelle ou monsieur St-Onge, là. C'est un peu 18 ambigu dans ma mémoire, là, mais je sais que je 19 l'ai remis à un des deux, là. C'est sûr. Et par la 20 suite, le projet a changé. A changé un peu 21 d'ampleur. C'est-à-dire que les... Avec... Il y 22 avait eu une autre étude en parallèle qui avait été 23 donnée pour établir les besoins, la problématique 24 et tout ça, et cette étude-là avait montré qu'il y 25

2

3

11

12

14

15

16

avait peut-être lieu de faire plus de parcs, plus de choses, ça fait que notre projet a changé d'ampleur. Et à ce moment-là monsieur Lachapelle m'avait rencontré, il m'avait dit, « Écoute, le projet change d'ampleur. Au lieu de revenir sur le trois pour cent (3 %), écoute, on pourrait peutêtre regarder une autre forme, là, il dit, on apprécierait peut-être avoir des billets de hockey. J'ai dit, O.K., des billets de hockey... » Moi j'avais déjà deux paires de billets de hockey, mais 10 justement, j'étais sur le point d'en acheter une autre paire, parce que la demande était bonne dans ce temps-là, là. Probablement que le Canadien 13 gagnait plus souvent.

- Q. [491] Quand vous parlez de billets de hockey, estce que vous parlez, on parle de billets de saison?
- R. Billets de saison, c'est ça. Ça fait que, au début 17 je comprenais quelques billets, mais finalement 18 j'ai compris que tant qu'à avoir des billets, il 19 préférait avoir les billets pour la saison au 20 complet. Bon, j'ai dit O.K. Dans ce cas-là, au lieu 21 de changer la valeur du trois pour cent (3 %), 22 acheter des billets de hockey, ça devenait une 23 dépense pour l'entreprise, ça fait que j'ai dit, 24 « O.K. Correct. Ça me convient. » 25

Ça fait que j'ai procédé à l'achat d'une

paire de billets de saison. Je les ai obtenus comme

en début octobre deux mille sept (2007), et puis je

l'ai rencontré dans la même semaine, là, en octobre

deux mille sept (2007), juste avant que les

premiers matchs commencent, là. Les matchs de la

saison.

Q. [492] Je vais vous montrer...

22

23

24

25

- 9 R. Et je lui ai remis tous les billets en mains 10 propres.
- Q. [493] Je vais vous montrer un document, Monsieur 11 Lalonde, document que vous avez remis aux 12 enquêteurs de la Commission. Ça s'appelle une 13 feuille de temps. On va aller à l'onglet 7 du 14 volume du vingt et un (21) janvier, Madame 15 Blanchette. Ce qui est en jaune et en noir, là, 16 c'est caviardé, là, toujours dans le but de 17 protéger des tiers innocents, mais peut-être juste 18 nous expliquer en quoi consiste ce document-là que 19 vous avez remis aux enquêteurs de la Commission. 20 C'est quoi? C'est quel genre de document, ça? 21
 - R. Bien, c'est simplement ma feuille de temps qui indique les heures en fonction des activités. Dans mon cas vous voyez que c'est plus de l'administration, développement des affaires et tout ça. C'est

sûr que quand c'est mes employés, ou mes collègues
de travail ou mes associés, bien, qui sont affectés
à des projets, puis on voit plutôt des numéros de
dossier sur lesquels ils travaillent, mais dans mon
cas c'est plus de l'administration puis
développement des affaires.

Puis de ce côté-ci, bien là vous voyez...

Vous voyez les dates, là, sept (7), huit (8), neuf

(9), dix (10), onze (11) octobre, donc pour cette
semaine-là.

- Q. [494] Donc je vois, là, peut-être juste en haut, pour bien comprendre, « 170-Lalonde Michel, 2007-10-13 ». Donc, semaine qui se termine par le treize (13) octobre deux mille sept (2007), est-ce que c'est ça?
- R. Exactement. C'est ça.

7

8

10

11

12

13

14

- Q. [495] O.K. Et ça, vous devez, j'imagine... c'est la manière que vous chargez votre temps, j'imagine?
- R. Oui, c'est ça. C'est ça. C'est le temps. Parce que,
 dans le fond, comme on veut compiler le coût de
 revient de chacun de nos projets, bien, tous les
 employés mettent leur temps en fonction des
 dossiers. Autant au niveau administratif je faisais
 la même chose, là, pour colliger le temps que je
 mettais sur le développement des affaires ou

- l'administration ou d'autres activités, ressources humaines, les offres de service.
- Q. [496] Parfait. Et là, si on regarde à la quatrième colonne horizontale, on voit, « Jeudi, rencontre avec Éric Lachapelle ».
- R. C'est ça. Mais, juste auparavant, le mardi, j'ai
 rencontré le... je suis allé chercher mes billets
 de hockey, que j'avais achetés, et finalement, le
 jeudi qui a suivi, c'est là que j'ai rencontré
 monsieur Lachapelle pour lui remettre les billets
 avant la première partie, qui avait lieu durant la
 fin de semaine.
- Q. **[497]** O.K. Donc, c'est une rencontre que vous avez
 eue ensuite de ça avec monsieur Lachapelle pour lui
 remettre...
- R. Oui, les billets. C'est ça.
- Q. **[498]** Je vais déposer la feuille de temps se terminant le treize (13) octobre deux mille sept (2007) et nous allons...
- 20 MADAME LA GREFFIÈRE :
- 33P-371.
- Me DENIS GALLANT:
- 23 371. Parfait.

33P-371 : Feuille de temps 13 octobre 2007

- 1 Me DENIS GALLANT:
- Q. [499] Nous allons aller maintenant au prochain
- onglet, qui est l'onglet 8. Prochain onglet...
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- Juste avant d'arriver à l'onglet 8.
- 6 Me DENIS GALLANT:
- 7 Oui.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Q. [500] Je comprends, Monsieur Lalonde, que dans le
- petit carré, qui est noir, puis je ne veux pas que
- vous me disiez ce que c'est, mais est-ce que je
- comprends qu'il y a... il y a un caviardage noir,
- « mardi, billets de hockey ». Je comprends que
- c'est la personne où vous êtes allé chercher les
- billets de hockey, c'est tout?
- 16 R. C'est ca.
- Q. [501] Qui n'a rien à voir avec rien. O.K. Parfait.
- R. Non, c'est ça, exactement.
- 19 Q. **[502]** Merci.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [503] Alors, onglet 8 maintenant. Peut-être juste
- défiler le document, je demanderais au témoin de
- l'identifier, ensuite de ça je le déposerai.
- R. Avec tous les matchs de hockey, là.
- Q. [504] Oui. Alors, si je comprends bien, on revient

à la première page, le coût des billets de saison,

avec premier match, treize (13) octobre deux mille

sept (2007), va être de quatorze mille quinze et

quatre-vingt-cinq sous (14 015,85 \$)?

R. C'est bien ça.

Me DENIS GALLANT:

Je vais déposer la facture pour les billets de

hockey sous 33P-372.

9

10 33P-372 : Facture pour billets de saison des
Canadiens de Montréal

- Me DENIS GALLANT :
- Q. [505] Donc, finalement, ça c'est... vous avez dit,
 dans un premier temps, que vous avez remis, dans
 une première phase, de quinze à vingt mille dollars
 (15-20 000 \$)?
- 18 R. Exact.
- Q. **[506]** Ensuite de ça, ce que je comprends de votre témoignage c'est que le projet, en termes de grosseur, a peut-être été modifié...
- 22 R. Exact.
- 23 Q. **[507]** ... en termes de...
- 24 R. Le nombre de chalets de parc ou de rénovations ou de parcs, à proprement dit, là.

- Q. [508] Et on vous a sollicité autre chose, on
- vous...
- 3 R. C'est ça.
- 4 Q. **[509]** ... a sollicité...
- R. De façon différente.
- Q. [510] De façon différente, mais pour un montant
- quasiment équivalent, là, on est quasiment à quinze
- 8 mille dollars (15 000 \$)?
- R. Que je pouvais passer dans les dépenses de la
- compagnie puis qui permettait... monsieur
- Lachapelle m'avait dit : « Écoute, c'est parce
- qu'en même temps, on va pouvoir en profiter, tout
- le monde, les élus et tout le monde, pour aller au
- hockey. J'ai dit, parfait. »
- Q. [511] O.K. D'autre chose par rapport à cet
- arrondissement-là, est-ce que vous avez eu d'autres
- contrats, vous avez fait d'autres financements?
- R. D'autres contrats, je ne pense pas. Bon, les
- activités normales, annuelles, là... pas annuelles
- ou, enfin, de cocktails de financement, soit du
- secteur, dans le coin, avec plusieurs
- arrondissements ou soit l'arrondissement lui-même,
- là, qu'on a eus.
- Q. [512] Parfait. On a parlé, monsieur Zampino, son
- arrondissement, il était maire de Saintt-Léonard.

- Parce que vous faisiez déjà le trois pour cent, au central, avec...
- 3 R. Oui.
- Q. [513] ... monsieur Trépanier, monsieur Zampino.
- Est-ce qu'on vous sollicitait pour Saintt-Léonard?
- R. Non. Non, parce que je n'étais pas... je n'étais
- pas l'ingénieur, si on veut, de l'arrondissement
- Saintt-Léonard, c'était plutôt Dessau qui était...
- qui était présent dans l'arrondissement.
- Q. [514] Avez-vous déjà été sollicité à Saintt-
- 11 Léonard?
- R. Oui. Oui, aux élections de deux mille neuf (2009),
- là. En fait, j'avais eu un petit contrat, à un
- moment donné, dans l'arrondissement, sur
- invitation, parce que Dessau avait un contrat type
- clé en main puis, à ce moment-là, l'arrondissement
- avait besoin d'un... d'un expert indépendant pour
- assurer le suivi. Et, à ce moment-là, j'avais été
- invité et on avait gagné le projet, ça nous a
- permis de faire...
- Q. [515] Quand exactement, ça?
- 22 R. Je ne me souviens pas précisément si c'était deux
- mille sept (2007) ou... deux mille sept (2007) ou
- deux mille huit (2008). Quelque chose comme ça. Et
- puis donc, un mandat sur invitation de vingt-cinq

4

8

10

11

12

13

14

et cent mille (25-100 000 \$) qu'on a réalisé, un mandat intéressant.

Et par la suite, bien, quand sont arrivées les élections deux mille neuf (2009), à ce moment-là, Bernard... en fait, monsieur Zampino avait quitté à ce moment-là, si je ne m'abuse. Donc, c'est monsieur Bissonnette qui s'est présenté aux élections. Et monsieur Trépanier m'avait dit :

« Écoute, bon, tu as eu un petit contrat, tout ça, tu pourrais-tu nous donner deux mille dollars (2000 \$), ça va être amplement suffisant? Ça ne sera pas une élection compliquée. » Ça fait que j'avais accepté de donner le deux mille dollars (2000 \$) en argent comptant à monsieur Trépanier.

- Q. [516] O.K. Mais directement à monsieur Trépanier?
- R. Directement à monsieur Trépanier.
- Q. **[517]** À moins d'être parfaitement sûr, parce que vous avez eu un contact, généralement, l'argent comptant aux élus, je parle pour Montréal, les arrondissements, là, ça passait par monsieur Trépanier?
- R. De façon générale, oui, c'est ça.
- 23 Q. **[518]** Parfait.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [519] Avant de poursuivre. Vous avez dit tantôt que

c'est Dessau qui était dans l'arrondissement de

Saint-Léonard. Et est-ce que j'ai compris que vous

avez dit qu'il y avait, qu'il avait un contrat avec

titre de clé en main, ou quelque chose comme ça?

- R. Oui, il y avait un projet qui touchait...
- Q. [520] Qu'est-ce que c'est ça?

20

21

22

23

24

25

R. Une réfection d'une piscine, de mémoire. Et, nous, on a eu la mandat pour faire, pour agir comme 8 experts indépendants pour suivre le projet au nom de l'arrondissement Saint-Léonard, pour s'assurer 10 que ce soit dans le respect des termes de 11 référence. Parce que lorsque c'est un clé en main, 12 ça veut dire... Bien, un clé en main, c'est un 13 projet qui est différent de juste préparer des 14 plans et de faire la surveillance des travaux. Tu 15 sais, c'est un projet où l'entrepreneur lui-même 16 prépare ses plans, exécute les travaux, mais dans 17 le respect des termes de référence que 18 l'arrondissement avait donnés. 19

Et dans ce contexte-là, l'arrondissement nous avait engagés pour s'assurer que les termes de référence, en fonction du projet que l'entrepreneur et l'ingénieur combinés réalisaient, parce qu'à ce moment-là Dessau agissait comme entrepreneur et ingénieur, respectaient bien les termes de

- référence.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [521] On vous a appelé, là, puis on vous a dit, on
- veut vous inviter pour un appel d'offres sur
- invitation, c'est comme ça que ça s'est déroulé
- aussi simplement que ça?
- R. J'ai reçu une... j'ai reçu une lettre d'invitation.
- Et puis... Je pense même que les gens de Dessau
- m'avaient prévenu que j'étais pour être invité pour
- ce projet-là, puis que ça me permettrait d'avoir un
- mandat à l'arrondissement puis de pouvoir faire mon
- travail.
- Q. [522] O.K. Mais, vous, vous n'avez pas fait de
- démarches particulières pour être invité?
- 15 R. Non. Non.
- 16 Q. [523] À un moment donné, les gens de Dessau
- semblent vous avoir informé que vous étiez pour
- être invité. Puis quelque temps après, vous avez eu
- la lettre?
- 20 R. C'est ça.
- Q. [524] Dessau, c'était la firme de génie que vous
- aviez, entre guillemets, à surveiller pour voir si
- le clé en main avait été fait correctement avec
- 24 Dessau?
- 25 R. Exactement.

- Q. [525] Et c'est cette firme-là qui est, en fait, un
- peu en conflit d'intérêts au sens que c'est vous
- qui allez vérifier son travail qui vous informe que
- 4 vous allez être invité?
- R. Oui. Mais, moi, j'avais le mandat de l'arrondisse-
- ment Saint-Léonard pour m'assurer que les termes de
- 7 référence étaient...
- Q. [526] Qu'elle avait bien fait son travail?
- 9 R. Bien fait son travail.
- Q. [527] Autant la firme que l'entrepreneur?
- R. C'est ça. Qui était lui-même. C'était lui-même
- 1'entrepreneur. Il avait le package.
- 13 Q. [528] C'était lui-même l'entrepreneur en plus?
- 14 R. Oui.
- Q. [529] Il était entrepreneur, il était le
- surveillant de chantier?
- R. Et son propre consultant. Mais c'est ça qu'on
- appelle un clé en main.
- Q. [530] O.K. Et, vous, vous deviez vérifier si tout
- avait été fait correctement...
- 21 R. Agit correctement.
- 22 Q. [531] Et c'est Dessau qui vous a informé que vous
- étiez pour, vous, être invité?
- 24 R. Oui.

- 1 Me DENIS GALLANT:
- Q. [532] Et, ça, c'est, si j'ai bien compris, c'est
- après le départ de monsieur Zampino comme maire de
- 1'arrondissement? Est-ce que c'est...
- R. Je ne peux pas vous dire la date. C'était peut-être
- avant. C'est peut-être avant. Si c'est deux mille
- sept, deux mille huit (2007-2008), monsieur Zampino
- n'avait pas quitté encore.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [533] Mais j'ai compris tantôt que vous nous avez
- dit que monsieur Zampino avait quitté, parce que
- c'est monsieur Bissonnette qui se présentait?
- R. En deux mille neuf (2009). Ça, on est rendu en deux
- mille neuf (2009), pour les élections. Mais pour ce
- mandat-là, ça, c'était avant.
- 16 Q. **[534]** O.K.
- 17 Me DENIS GALLANT:
- Q. [535] O.K. C'est ça que je voulais être sûr...
- 19 R. Oui, c'est un mandat qui était avant.
- 20 Q. **[536]** ... que j'avais bien compris.
- 21 R. On était avant.
- Q. [537] Parce que vous savez qu'une fois que monsieur
- Zampino va quitter le comité exécutif, il va aller
- travailler pour Dessau?
- 25 R. On a pu voir ça, là.

- Q. [538] Parfait. C'est pour ça qu'on voulait être, on voulait vraiment spécifier. Donc ce serait avant?
- 3 R. Oui.
- Q. [539] Parfait. Autre chose quant à Saint-Léonard?
- 5 R. Non.
- Q. [540] On va aller juste à côté de l'arrondissement

 où est-ce que vous avez votre siège social, qui est

 la Ville de Montréal-Est, qui a été fusionné et

 ensuite de ça, à la Ville de Montréal, et ensuite

 de ça qui a été défusionné et qui est actuellement

 une ville autonome après les référendum. Êtes-vous

 présent dans cette ville-là?
- R. Absolument. Parce que Montréal-Est, évidemment, 13 c'était dans le fond la ville voisine. Parce que 14 Pointe-aux-Trembles, les limites de Pointe-aux-15 Trembles, c'est Montréal-Est. Ce qui fait qu'à 16 partir du moment où on était à Pointe-aux-Trembles, 17 on a commencé à travailler à Montréal-Est dans les 18 années quatre-vingt-cing (85), quatre-vingt-quatre 19 (84), quatre-vingt-cinq (85), puis on a presque 20 toujours travaillé à Montréal-Est jusqu'à peut-être 21 en deux mille cinq (2005) à peu près là où on n'a 22 eu presque plus de mandat par la suite. Donc, on 23 était présent et, année électorale après année 24 électorale, on était là pour supporter au niveau 25

des élections.

- Q. **[541]** Alors, est-ce qu'il y a quelque chose de particulier quant à la Ville de Montréal-Est?
- R. Bien, en fait, mes souvenirs parce que là
 évidemment il s'est écoulé beaucoup d'années là,
 mais disons qu'à partir... En deux mille un (2001),
 je me souviens qu'on avait contribué, mais, ça, je
 n'ai pas de souvenance exactement des montants
 parce que c'était mon associé, mon ex-associé qui
 s'en était occupé. Mais, je pense que c'était de
 l'ordre de trois à cinq mille dollars (3-5 000 \$) à
 peu près notre contribution.

Par contre, en deux mille cinq (2005),
c'est moi qui m'en suis occupé là. J'avais
rencontré monsieur Labrosse, monsieur Yvon Labrosse
qui est le maire pour lui remettre environ cinq
mille dollars (5 000 \$), si ma mémoire m'est
fidèle. Et puis...

- Q. [542] Sous quelle forme?
- 20 R. En argent comptant.

13

14

15

16

17

18

Q. **[543]** Et puis par la suite, après ça, deux mille cinq (2005), je n'ai pas eu... je n'ai pas réussi à avoir beaucoup de mandats là. Ça devenait compliqué au niveau... au niveau de l'arrondissement, c'est-à-dire au niveau de la Ville comme telle. Et disons

qu'on n'avait pas réussi vraiment à se parler entre les ingénieurs-conseils qui étaient présents puis... en tout cas, ça n'a pas fonctionné. Ça fait que je me suis rendu compte finalement que je n'ai presque pas eu de mandat de deux mille cinq (2005) à deux mille neuf (2009).

Ça fait que quand j'ai vu ça, puis les élections arrivaient, j'ai décidé finalement d'encourager un autre candidat qui est Robert Coutu qui s'est présenté comme maire et qui a gagné. Et en jasant avec lui, on s'est entendu, à sa demande, de lui donner cinq mille dollars (5 000 \$) pour l'élection, en argent comptant.

- Q. **[544]** Pour deux mille neuf (2009).
- R. Deux mille neuf (2009).

8

10

11

12

13

14

20

21

22

23

24

- Q. **[545]** On comprend qu'en deux mille neuf (2009) il
 va y avoir des changements dans les moeurs. Est-ce
 qu'il va y avoir un retour sur l'investissement
 suite à la contribution de deux mille neuf (2009)?
 - R. Bien, c'est parce que là on est tombé dans un autre contexte tout de suite après là, c'était comme... c'était comme bien parti, mais disons que, par la suite, le contexte ayant changé, fin deux mille neuf (2009), début deux mille dix (2010), le contexte ne se prêtait plus à se parler et à

8

continuer ce qu'on faisait auparavant. Ce qui fait
que je pense qu'on a eu un petit mandat de gré-àgré en bas de vingt-cinq mille (25 000 \$), c'est à
peu près tout ce qu'on a eu dans les années qui ont
suivi là.

- Q. [546] Je vais demeurer également dans l'Est,

 Montréal-Nord. Est-ce que c'est une place où est-ce
 que le Groupe Séguin était... était présent?
- R. Montréal-Nord, on n'a pas travaillé beaucoup à 9 l'époque. C'était surtout le Groupe Leroux là, 10 Leroux, Beaudoin, Hurens qui était bien impliqué 11 là, mais j'avais quand même... Tu sais, souvent, 12 l'opportunité qu'on avait d'aller dans des 13 cocktails d'arrondissements, ça nous permettait des 14 fois de rencontrer des gens, de créer, de tisser 15 des liens pour préparer l'avenir, si on veut. Et 16 puis, je m'entendais bien avec le maire qui était 17 là là, qui était Marcel... Marcel Parent. Mais, 18 encore là, on n'avait pas réussi trop trop à se 19 positionner à proprement dit. Et puis finalement, 20 c'est lorsque sont arrivées les élections de deux 21 mille neuf (2009) où là c'est monsieur Deguire qui 22 s'est présenté, j'avais eu une rencontre avec 23 monsieur Tomassi, Donato Tomassi et Bernard 24 Trépanier, encore une fois, qui me disait : 25

« Écoute, peut-être que là ce serait le temps là 1 que t'aies... que tu puisses avoir quelques petits mandats ». Ça fait que j'avais donné deux mille 3 dollars (2 000 \$), il m'avait demandé de donner deux mille dollars (2 000 \$), j'ai dit : « O.K. Parfait ». Bien, je trouvais ça, ce n'était pas un trop gros montant là, donc j'avais accepté de verser deux mille dollars (2 000 \$). Et de mémoire, 8 je ne me souviens pas si c'est à monsieur Tomassi, mais probablement à monsieur Trépanier là que 10 j'avais remis l'argent. 11

- Q. [547] O.K. Allez-y, Madame Charbonneau?

 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [548] En quelle année ça?

12

- R. Deux mille neuf (2009), à l'été... été, automne deux mille neuf (2009).
- Q. [549] Pouvez-vous m'expliquer exactement? Vous 17 dites qu'en deux mille neuf (2009), deux mille dix 18 (2010), les choses avaient changé de telle sorte 19 qu'on s'est retenu et on ne faisait plus comme on 20 faisait et on ne se parlait plus. Mais, comme tout 21 se faisait de toute façon dans la clandestinité et 22 que vous aviez manifestement des élus qui étaient 23 prêts à fonctionner, qu'est-ce qui vous en 24 empêchait réellement de fonctionner si vous aviez 25

- voulu continuer à fonctionner comme ça?
- 2 R. Non, mais il faut comprendre qu'à partir du moment
- où les enquêtes étaient commencées avec Marteau
- puis tout le contexte qui était autour de ça, il
- faut comprendre qu'à un moment donné on était
- frileux dans ça, dans le fond, c'est la façon de
- dire les choses, parce qu'on savait qu'il pouvait y
- avoir des... Qu'on pouvait peut-être être écoutés,
- 9 qu'il y avait... Tu sais, ça amenait un contexte où
- je pense qu'on a réalisé... En tout cas, moi
- personnellement, dans mon rôle, d'une part j'ai dit
- regarde, je pense que là le contrôle ne se prête
- plus à ça, puis je pense qu'il va falloir revenir à
- d'autres façons de faire. Ça fait que ça c'était
- fin deux mille neuf (2009), début deux mille dix
- 16 (2010) à peu près. Puis je pense que les autres
- firmes ont eu le même réflexe, en disant,
- « Regarde, si on continue à se parler, il y a un
- danger potentiel, puis on... »
- Q. [550] Mais vous avez continué d'avoir des contrats
- par la suite.
- R. Dans mon arrondissement, c'était des contrats
- reliés aux promoteurs. Mais ça commençait à
- s'estomper, puis à partir de ces années-là, deux
- mille dix (2010), deux mille onze (2011), on ne

- gagnait pas toujours les projets. Parce que là, à ce moment-là c'était, ça devenait un marché plus ouvert, et les prix ont commencé à chuter.
- Q. [551] De vingt-cinq (25) à trente pour cent (30 %)?
- R. Bien, ça a commencé à chuter peut-être de dix pour cent (10 %), de quinze pour cent (15 %), puis ça a commencé à baisser. De telle sorte que là on ne pouvait pas toujours les gagner, là, c'était une question de prix. C'est devenu un marché extrêmement compétitif à partir des années, fin deux mille dix (2010), deux mille onze (2011).
- 12 Q. **[552]** O.K.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. **[553]** Mais là, actuellement, dans l'arrondissement,

 il y a combien de firmes qui peuvent être en

 compétition actuellement? Vous avez dit longtemps

 vous étiez deux, trois quand Tecsult s'est jointe.
- R. Je ne le sais pas. Là je pense qu'on est trois, 18 quatre ou cinq firmes qui sont invitées, puis 19 évidemment, là, on ne les connaît pas. Je veux 20 dire, on ne sait pas les noms, dans le sens qu'on 21 prépare nos offres chacun de notre côté, puis on 22 23 soumet nos offres, puis si on gagne, bien tant mieux; si on ne gagne pas, c'est parce qu'on 24 n'était pas le plus bas. 25

- Q. **[554]** Vous allez être d'accord avec moi que c'est la normalité? C'est ce que ça devrait être? C'est ça un marché ouvert?
- 4 R. C'est un marché ouvert.
- 5 Q. [555] C'est ça.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [556] Donc, dans les faits, quand Marteau est arrivé, vous dites « On a commencé à craindre, par exemple l'écoute électronique, puis là on a arrêté de se parler. » Donc, en dedans de vous, vous 10 saviez que vous faisiez des affaires de façon 11 frauduleuse, là, que ce n'était pas... Ce n'est pas 12 légal, ce que vous faisiez là. Organiser la 13 collusion, payer de l'argent à des élus, tenter de 14 d'influencer puis d'avoir des appels d'offres sur 15 invitation ou des contrats. Vous le saviez en 16 dedans de vous, là, qu'il y avait quelque chose de 17 pas correct, là. 18
- R. Oui mais en même temps c'était la façon de faire
 auquel, si on ne participait pas, on n'avait pas de
 contrats. Je veux dire, à un moment donné, là... Je
 comprends ce que vous dites, vous avez raison, mais
 en même temps, c'était toute une approche, là, tu
 sais... Les demandes, contributions, avoir la
 possibilité d'avoir des contrats, se les partager,

- être obligés de se parler pour s'assurer qu'on atteint les objectifs, je veux dire, on n'avait pas le choix. Si on ne faisait pas ça, on...
- Q. [557] Vous n'aviez pas le choix mais vous ne
 connaissez aucune firme qui... Vous ne connaissez
 aucune firme qui n'a pas contribué et qui n'aurait
 rien reçu. Donc, vous ne connaissez pas de... Quand
 on vous dites « On n'avait pas le choix »...
- 9 R. Oui mais...
- Q. **[558]** Vous aviez... Tout le monde, tout le monde contribuait. Personne n'a testé l'hypothèse, si je ne donne pas, moi je n'aurai rien. Personne n'a testé ça, cette hypothèse-là.
- R. Dans le domaine des infrastructures, ce que je vous ai parlé, et je pense que ça a fonctionné, là, comme je vous l'ai expliqué. Mais dans les autres secteurs, là, c'est un marché libre, là.
- Q. **[559]** Mais dans le domaine... Dans le domaine des infrastructures, là, il n'aurait pas fallu seulement qu'un seul joueur qui aurait pu dire, « Bien moi je ne donne pas », et ça n'aurait pas mis un peu la panique auprès des autres joueurs...
- 23 R. Bien, c'est...
- Q. [560] ... en disant « Il va peut-être nous... »
- R. Ça n'a pas été le cas.

- Q. [561] Donc, ce n'est pas une question qu'on n'avait
 pas de contrats si on n'embarquait pas. C'est juste
 que tout le monde a embarqué de plein gré parce que
 ça faisait leur affaire pour mieux planifier leurs
 choses et avoir les meilleurs tarifs possible. Pas
 parce qu'ils avaient peur de ne pas avoir de
 contrats.
- R. Non mais disons que les opportunités et la façon de 8 faire étaient beaucoup plus... étaient mieux encadrées et mieux contrôlées. Parce que dans un 10 marché plus compétitif, ça peut être plus 11 difficile, autant en fonction du prix qu'en 12 fonction de la compétence ou de la grosseur de 13 firme. Parce que souvent, les plus petites firmes, 14 on est désavantagé dans ce genre de chose-là. Mais 15 à partir du moment où on se parle, ça devient 16 beaucoup plus possible que tout le monde y trouve 17 sa part. 18
- 19 Q. **[562]** Donc, c'est plus parce que tout le monde y
 20 trouve sa part, et donc tout le monde a avantage à
 21 jouer...
- 22 R. Oui.
- Q. [563] ... à jouer dans la danse, que de dire moi...

 que la peur de dire si je ne paie pas je n'aurai

 rien. C'est plus qu'en donnant tout le monde, on va

- tous avoir plus. C'est à peu près ça.
- 2 R. Disons, les deux ensemble font que ça permettait de fonctionner.
- 4 Me DENIS GALLANT:
- Q. [564] Est-ce que je comprends bien que ça a un effet directement sur les prix? C'est-à-dire qu'un prix plancher, il y a un barème. Et ce que je vous ai demandé quand je vous ai interrogé, la semaine 8 dernière, c'est que vous nous dites : « Bien, on était à tant de pour cent en bas. L'autre 10 soumissionnaire était tant de pour cent, tant de 11 pour cent, tant de pour cent », et caetera, ce qui 12 fait en sorte qu'on contrôle les prix. Dans un 13 marché ouvert, on n'est jamais à l'abri de la 14 petite firme, là, qui décide de... On appelle ça 15 là, de couper les prix. 16
- 17 R. Oui.
- Q. **[565]** Qui, d'y aller vraiment, là, ce qu'on appelle dans le métier, une mission suicide. C'est-à-dire, je brûle les prix, mais je rentre. Je taille ma place.
- 22 R. Mais ça, c'est une démarche de développement des 23 affaires, mais ce n'est pas une démarche à long 24 terme ça. Dans le fond, ce qu'il faut penser...
- 25 Q. [566] Est-ce que vous le voyez dans le marché

1		libre? C'est-à-dire des ce que j'appelle, moi,
2		des kamikazes, c'est des gens qui arrivent puis qui
3		vous coupent vraiment les prix, qui sont
4		vraiment sont vraiment, là, en bas du barème,
5		qui vous éclipsent?
6	R.	Bien, actuellement, dans le marché municipal,
7		actuellement, là, c'est des prix à trente pour cent
8		(30 %) du barème, là. Pas moins trente pour cent
9		(-30 %), à trente pour cent (30 %) du barème. Ça
10		fait que ça n'a pas de bon sens, là, c'est
11		dérisoire, là. Puis ça ce que ça fait c'est que
12		les firmes n'ont pas la capacité de pouvoir
13		optimiser le projet, tu sais. Tu fais un projet
14		puis, regarde, c'est ça le projet qu'on fait.
15		Mais je voulais revenir sur votre question.
16		C'est sûr qu'au niveau des honoraires, les barèmes
17		qui sont là, c'est les barèmes qui existent déjà,
18		qui sont utilisés dans tous les autres organismes
19		publics, le barème de 12-35 puis l'ACQ. Et les
20		firmes sont choisies sur la compétence puis, par la
21		suite, les honoraires sont négociés sur les
22		barèmes. Ce qui fait qu'actuellement, dans le
23		contexte, c'était en fonction des barèmes actuels,
24		oui, je conviens avec vous qu'on était à, plus ou
25		moins, dix pour cent (10 %) des barèmes, mais c'est

les barèmes. Ça fait que c'est sûr que si... si les firmes sont choisies sur la compétence puis qu'on négocie les honoraires, on va toujours se situer dans ces pourcentages-là des barèmes qui existent.

Mais, dans un marché complètement ouvert, où le prix est toujours là, c'est sûr que là ça devient encore plus critique qu'il y ait des coupures de prix qui ne sont pas... qui ne sont pas représentatives du service offert et de l'ingénieur-conseil, dans tout ça.

- Q. [567] Je voudrais revenir, moi, sur le fait que si vous n'aviez pas répondu affirmativement, tant à monsieur Lachapelle qu'à monsieur Trépanier qu'aux autres, aux élus pour leur donner de l'argent, il serait arrivé quoi?
- 17 R. Je n'aurais pas eu de mandat. C'est un autre qui l'aurait eu.
- 19 Me DENIS GALLANT:

LA PRÉSIDENTE :

11

12

13

14

15

- Q. [568] Est-ce que vous êtes en mesure d'affirmer
 que, pour le municipal, là, et on s'en tient au
 municipal pour le moment, pour le municipal, le
 financement des partis politiques est directement
 lié à l'obtention de contrats?
- R. Je vous dirais et je vous dis que oui.

- Q. [569] Si on ne finance pas, on n'a pas de contrat?
- R. Bien, c'est-à-dire que si on ne finance pas, on
- n'est pas proche des élus, si on n'est pas proche
- des élus, bien, on ne peut pas s'attendre à être
- dans les firmes qui vont être invitées, on ne peut
- pas d'attendre à avoir des mandats. En tout cas,
- c'était le contexte actuel, c'est comme ça que ça
- fonctionnait, ça fait que... Puis c'est comme ça au
- 9 niveau municipal.
- Q. [570] O.K. Juste finir avec Montréal-Nord. Alors,
- il y a un montant d'argent qui va être donné à
- Bernard Trépanier, un montant de deux mille dollars
- 13 (2 000 \$), c'est ça qu'on comprend?
- 14 R. Oui. Oui.
- Q. [571] Monsieur Trépanier, on sait ce qu'il fait,
- là. En tout cas, jusqu'en deux mille six (2006),
- officiellement, il travaille pour Union Montréal
- et, selon ce que vous dites, c'est qu'il a continué
- à travailler pour Union Montréal jusqu'en deux
- mille neuf (2009). Donato Tomassi, il fait quoi,
- lui, à ce moment-là, il est quoi, est-ce que c'est
- un entrepreneur?
- R. Je pense qu'il a une petite entreprise de
- construction, mais Donato Tomassi c'est le père de
- Tony Tomassi.

- Q. [572] Oui. C'est beau. Mais il a une entreprise en construction, c'est ce que vous nous dites?
- R. Oui, oui, une petite entreprise en construction.
- Q. [573] C'est une personne que vous connaissiez, que vous aviez déjà vue avant, monsieur Tomassi?
- 6 R. Oui. Oui, oui. Oui.
- 7 Q. [574] Parfait.
- R. Bien, dans l'est de Montréal, à un moment donné, on vient qu'on côtoie tous ces gens-là lorsqu'on est dans des activités de financement ou dans des activités de la Chambre de commerce ou des choses comme ça, là, ces gens-là sont tous impliqués, là.
- Q. **[575]** O.K. J'ai fait un bon tour d'horizon de certains arrondissements, et là, je parle des arrondissements que vous êtes présent, est-ce que j'en oublie?
- R. Des arrondissements où est-ce qu'on est présent?
- Q. [576] Bien, c'est-à-dire que vous avez financez
 dans l'espoir d'obtenir des contrats? On a fait le
 tour des arrondissements où est-ce que vous n'êtes
 pas présent, où est-ce qu'on vous a sollicité ou on
 vous a invité, que vous avez fait des soumissions
 de complaisance, mais...
- 24 R. Tantôt je vous ai parlé de... de complaisance, bon, 25 l'Île-Bizard?

- Q. **[577]** Oui.
- R. Bon, l'Île-Bizard, je pense que j'avais eu une
- demande de monsieur Richard Bélanger, mais c'est
- parce qu'il était maire, il se présentait pour les
- élections et j'ai contribué avec un chèque de
- résidant de mille dollars (1 000 \$), en bonne et
- due forme. Et c'est ce qui m'a permis, par la
- suite, là, d'avoir un mandat, en deux mille sept
- 9 (2007) je pense, là, à l'Île-Bizard, comme j'en
- parlais tantôt, avec la connivence de Genivar, là.
- Q. [578] Parfait. Est-ce que ça fait le tour des
- 12 arrondissements?
- 13 R. Je pense que oui.
- Q. [579] Parfait. Je veux revenir... je veux revenir à
- Montréal-Est. Vous avez dit que Gilles Thibodeau,
- c'était lui qui faisait le développement des
- affaires chez Groupe Séguin avant vous. Gilles
- 18 Thibodeau a quitté quand?
- 19 R. En deux mille six (2006).
- 20 Q. **[580]** En deux mille six (2006). C'est parce que
- vous avez dit que vous aviez remis de l'argent à
- monsieur Labrosse, le maire, en deux mille cinq
- 23 (2005). Je veux juste être sûr de ce que vous
- dites. Ce n'est pas Gilles Thibodeau qui a remis
- cet argent-là, c'est plutôt vous?

13

14

15

- R. Non, je pense que c'était moi parce que, avec
 Gilles, dans le fond, on avait commencé à... on
 avait comme commencé à négocier pour racheter plus
 rapidement ses actions à partir de deux mille cinq
 (2005). Ce qui fait qu'à ce moment-là, c'était moi
 qui reprenais un peu plus ses activités au niveau
 du développement jusqu'à son départ en deux mille
 six (2006).
- 9 Q. **[581]** O.K. Dans les arrondissements maintenant, au niveau des cocktails de financement, vous dites, vous en avez fait beaucoup? Oui?
 - R. On en a fait année après année des cocktails de financement là, dans les arrondissements. C'était des événements organisés normalement avec l'achat de billets, des chèques de résidants. Ça, ça se faisait couramment, là.
- Q. [582] Est-ce que vous avez fait uniquement les cocktails de financement dans les arrondissements où est-ce que vous aviez des contrats?
- 20 R. De façon générale, oui. Mais il pouvait arriver,
 21 exemple, pour un membre du comité exécutif qui
 22 organisait son cocktail dans son coin, ça ne
 23 voulait pas dire nécessairement qu'on était
 24 impliqué comme tel comme ingénieur-conseil, mais on
 25 pouvait être invité pour prendre quelques billets

et puis être présent un peu pour supporter le 1 membre du comité exécutif qu'on connaissait. Ça pouvait arriver. Donc, ce n'était pas 3 nécessairement des arrondissements où on était présent. Puis souvent, c'était aussi des arrondissements qui étaient regroupés. Disons qu'on arrivait, je ne sais pas, moi, dans l'ouest où ça 7 comptait cing, six arrondissements, bien, ça 8 touchait des arrondissements où on avait un petit peu travaillé. Donc, on était présent également. 10 Q. [583] Parfait. Est-ce qu'on vous a déjà sollicité 11 de l'argent non pas pour... non pas pour le 12 financement des partis politiques, mais pour, vous 13 avez donné des cas là, bien précis, des gens qui 14 vous ont sollicité de l'argent pour peut-être avoir 15 l'oreille d'un comité de sélection, mais pour 16 des... pour certains événements, là, pour aider un 17 événement en particulier qui ait lieu, un festival, 18 quoi que ce soit? Est-ce que Groupe Séguin était 19 sollicité également? 20 R. Oui, absolument. Comme dans bien des... comme dans 21 bien des villes, la question, des fois, des 22 tournois de golf, des chambres de commerce. Je ne 23 sais pas, moi, un exemple, la Chambre de commerce 24 invitait le maire Tremblay, un exemple, bien, c'est 25

sûr que, ça, ça nous intéressait d'être à la chambre de commerce. Puis c'est une activité tout à fait normale. Donc, chambres de commerce, des tournois de golf. Il n'y en a pas eu beaucoup à Montréal, mais quand même. Des fois, il y en avait dans certains arrondissements qui, eux, continuaient leur habitude, parce que c'était des villes avant puis ils faisaient leur tournoi de golf. Bon.

Mais outre ça, des fois, il y avait des fondations. Des fois, des activités reliées à des fondations. Mettons, exemple, monsieur Sammy

Forcillo dans son secteur, il avait un secteur où c'était... il y avait de l'aide aux défavorisés. Ça fait qu'il organisait souvent un petit cocktail pour cette fondation-là. Ça fait que, ça, c'est le genre de chose où on l'encourageait. Mais, ça, c'était un chèque de compagnie. C'était en bonne et due forme. Fait qu'il y avait ce genre d'activité-là. Des fondations, exemple le maire avait toujours le bal pour sa fondation du maire pour ramasser de l'argent. Bon. Ça, c'est le genre de chose où on contribuait. C'était tout à fait normal.

Peut-être un événement, un événement qui m'avait un peu plus marqué, c'est lorsqu'il y a eu

2

3

4

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

la visite de la FINA (la Fédération internationale de natation) qui a été un bel événement à Montréal, qui avait des retombées économiques importantes. Cependant, quand c'est arrivé, je pense que toute l'organisation, tout ça, ça devenait difficile, puis, là, il y avait peut-être un problème de rentabilité. Puis à un moment donné, j'avais été appelé par monsieur Trépanier encore une fois qui, lui, les discussions qu'il avait eues avec les membres du comité exécutif, et tout ça, en tout cas, avait su que, finalement, ils avaient peutêtre besoin d'aide pour supporter l'organisation. Ça fait qu'il dit : « Écoutez, c'est une bonne occasion, c'est un événement marquant à Montréal. Puis ainsi de suite. Bon. Vous êtes les firmes qui travaillent beaucoup à Montréal, vous avez des beaux projets. » Bon. C'est toujours la même chanson.

Et puis finalement, il dit : « On souhaiterait que vous donniez dix mille dollars (10 000 \$). » Ça, c'était en chèque. Ça fait qu'on avait contribué pour dix mille dollars (10 000 \$) pour la FINA. Évidemment, il dit : « Écoute, je vais solliciter les autres firmes d'ingénieurs-conseils aussi là, au moins ça va pouvoir

supporter... C'est un bel événement, c'est 1 intéressant, puis vous allez pouvoir inviter des clients. ». « Bon,... » j'ai dit « ... c'est 3 correct. » ça fait qu'on l'avait fait. Mais peu de temps après, peut-être une semaine ou deux, il m'a rappelé encore de nouveau parce que là ça semblait encore serré puis il me redemandait un autre dix mille dollars (10 000 \$). Ça fait que j'avais, 8 comme il l'avait fait aux autres, semble-t-il, ça fait que j'avais accepté de contribuer, mais 10 c'était un chèque de compagnie donc en bonne et due 11

forme. C'est peut-être un des événements qui était

- Q. **[584]** Donc sollicité directement par monsieur Trépanier, là.
- 16 R. Oui, c'est ça.

12

13

- Q. [585] Vous souvenez-vous de l'année de ça?
- 18 R. Bien deux mille cinq (2005) je pense.

plus marquant comme tel.

- Q. **[586]** Deux mille cinq (2005). Donc deux chèques du Groupe Séguin de dix mille dollars (10 000 \$).
- 21 R. C'est ça.
- 22 Q. [587] Parfait.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. **[588]** Est-ce que monsieur Trépanier vous a dit qu'il va vous repayer à quelque part sur certains

- contrats ou si c'était vraiment plutôt en termes généraux que...
- R. Bien, tu sais, avec la chanson qu'il m'avait contée

 « Regarde, tu as déjà des projets, des beaux

 projets qui s'en viennent. » ainsi de suite. Un

 chèque de compagnie c'est une dépense, c'est une

 bonne cause. Des fois, si c'était juste ce genre de

 choses-là pour lesquelles on était sollicités, ça

 je pense que ça serait tout à fait normal par

 rapport au reste, là.
- 11 Me DENIS GALLANT :

25

- Q. **[589]** Avez-vous déjà été sollicité directement pour de bons montants par le parti Vision Montréal?
- R. Euh... Vision Montréal, comme je vous l'avais dit, 14 on était assez impliqués avec Vision Montréal avant 15 deux mille un (2001), donc c'est sûr qu'à ces 16 moments-là, je ne me souviens pas les montants et 17 tout ça parce que ça fait déjà un bout de temps, 18 mais on avait contribué dans ce temps-là par des 19 chèques, par de l'argent comptant aussi dans ces 20 années-là. Mais ça c'est vague dans mon souvenir 21 puis c'était mon associé qui s'occupait de ça avant 22 moi, avant deux mille un (2001) évidemment. 23

Évidemment, par la suite quand l'Union

Montréal a pris le pouvoir bien, évidemment, moi

j'ai plutôt tenté de me rapprocher du côté de Union Montréal et comme je vous l'ai expliqué, les rencontres que j'ai eues, mon implication et par la suite, bon, ma participation au processus, m'ont amené à être plus prêt de Union Montréal que de Vision Montréal.

Par contre, on continuait toujours, année après année, à être présent à quelques occasions, des petits cocktails de financement standards avec des chèques de résidents, des choses fort simples. La même chose pour deux mille cinq (2005), il n'y a pas eu rien de spécial, deux mille six (2006), deux mille sept (2007).

En deux mille huit (2008) on a commencé à avoir des rapprochements avec Benoît Labonté, notamment, puis certains de ses organisateurs, pour se préparer pour les élections deux mille neuf (2009). Et puis, si ma mémoire est bonne, en deux mille neuf (2009), c'était toujours dans la continuité de se préparer, puis vous comprendrez qu'à partir du moment où en deux mille huit (2008) il commençait à avoir un peu de changement qui s'amenait, monsieur Zampino était parti puis on sentait que c'était fébrile tout ça, là, j'ai gardé des contacts aussi un peu avec Vision Montréal à ce

2

3

4

7

8

9

10

11

12

13

25

moment-là, et j'avais eu la visite de monsieur Michel Petit qui était l'organisateur de monsieur Labonté qui m'avait dit : « Regarde, on se prépare pour les élections, on va avoir besoin d'un coup de main de votre part. Vous ne serez pas le seul sollicité, il va y avoir des entrepreneurs aussi et... ». En même temps, moi je me disais ça va me permettre d'avoir, dépendant comme ça va tourner pour les élections deux mille neuf (2009), d'avoir une porte de sortie d'une certaine façon. Ça fait qu'il m'avait dit : « Écoute...

LA PRÉSIDENTE :

- Q. [590] Je dirais plutôt une porte d'entrée?
- R. D'accord, une porte d'entrée. Une porte de sortie 14 d'un côté puis une porte d'entrée de l'autre, là. 15 Excusez-moi... Alors donc j'ai rencontré monsieur 16 Petit puis il m'avait dit : « Écoutez, dans le 17 contexte on souhaiterait, vous étiez bien impliqué 18 dans le temps de Vision Montréal, vous avez réussi 19 à vous positionner, bon, on souhaiterait que vous 20 puissiez contribuer. » Et il m'avait demandé à ce 21 moment-là vingt-cing mille dollars (25 000 \$). Ça 22 fait que j'ai dit : « O.K. C'est un montant 23 important... » mais il dit : « Écoute, tu ne seras 24 pas le seul ingénieur-conseil, on en sollicite

- d'autres à vingt-cinq mille (25 000 \$), d'autres à
- cinquante mille (50 000), mais toi tu es dans les
- plus petites firmes. ». J'ai dit : « O.K. Je pense
- 4 que... »
- Q. [591] Monsieur Lalonde, vous dites toujours, on
- vous dit tout le temps pour vous rassurer que vous
- ne serez pas le seul. Mais même si vous aviez été
- le seul, ça aurait changé quoi?
- R. Bien c'était impossible que j'aurais été le seul,
- la seule firme sollicitée dans le cadre de
- 1'ensemble des mandats à Montréal. C'était parce
- que dans le temps de Vision Montréal lorsqu'ils
- nous sollicitaient, on n'était pas les seules
- firmes qui étaient sollicitées, là. Ça fait que
- 15 c'était tout à fait normal qu'ils en sollicitent
- plusieurs autres là, t'sais. Il m'a dit que : « Ça
- va être les grandes firmes ».
- Q. [592] Et pourquoi pensez... et pourquoi est-ce
- qu'on vous disait ça?
- 20 R. Bien, ils font...
- Q. [593] « Vous ne serez pas le seul ».
- 22 R. ... ils font leur vente, là, aussi dans tout ça, il
- faut comprendre. Puis moi, j'ai dit : « O.K.
- J'espère que je ne serai pas le seul ». Il dit :
- « Non, non, regarde, t'as les autres firmes, il

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

dit, il y a plusieurs grandes autres firmes qui
vont être sollicitées, inquiètes-toi pas avec ça ».

Et moi, je faisais confiance aussi au processus,
là.

Et, bon, j'ai accepté de verser le vingtcinq mille dollars (25 000 \$). Il m'avait dit également que les entrepreneurs seraient sollicités, il m'a dit notamment qu'il était pour rencontrer monsieur Nick Milioto. Moi, j'avais croisé monsieur Milioto, il m'avait confirmé ça qu'effectivement il l'avait sollicité puis... Et même, j'avais demandé si c'était possible qu'on puisse croiser monsieur Labonté. Ça fait qu'on avait eu une petite rencontre, là, juste pour saluer monsieur Labonté pour qu'il voit bien qu'on était là là, sans parler d'argent nécessairement. Et par la suite, j'ai eu une autre rencontre avec monsieur Petit pour lui remettre, en bonne et due forme, le vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) comptant en un seul versement.

Me DENIS GALLANT:

Q. [594] Je vais vous montrer une feuille de temps que vous nous avez remise. À l'onglet 9, Madame

Blanchette, du cahier du vingt et un (21), peutêtre juste, si on comprend, c'est la semaine qui

- fini le onze (11) juillet deux mille neuf (2009) et
- vous avez effectivement mis une rencontre pour le
- jeudi.
- R. C'est ça, jeudi le neuf... le neuf (9) juillet.
- Q. [595] Donc, la rencontre, vous souvenez-vous où
- est-ce qu'elle a eu lieu?
- 7 R. À mon bureau.
- Q. [596] À votre bureau. Et est-ce que c'est la
- fameuse rencontre où est-ce que vous allez remettre
- 10 l'argent ou c'est la rencontre...
- R. Non, c'est la rencontre... de mémoire, c'est la
- rencontre où il m'avait demandé et je l'ai
- rencontré par la suite, là, je pense, dans le mois
- 14 d'août.
- Q. [597] La somme d'argent va être remise à quel
- endroit? Vous souvenez-vous?
- 17 R. Encore à mon bureau.
- Q. [598] Encore à votre bureau.
- R. Il est venu me voir à mon bureau. Exactement.
- Q. [599] Et vous l'avez donné en un seul versement?
- 21 R. Oui.
- Q. [600] En argent comptant?
- 23 R. Oui.
- Q. [601] Alors, feuille de temps se terminant le onze
- (11) juillet deux mille neuf (2009), je vais la

1 coter sous 33P-373. Feuille de temps du 11 juillet 2009 33P-373 : 3 Autre chose par rapport à Vision Montréal pour l'élection de deux mille neuf (2009), j'entends? R. Pour l'élection de deux mille neuf (2009)! Pour Vision Montréal, non. Q. [602] Pour Vision Montréal, non. R. Non. 10 Q. [603] Parfait. Donc, avant de passer sur un autre 11 sujet, Madame la Présidente, il est trois heures 12 cinq (15 h 05).13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE 14 REPRISE DE L'AUDIENCE 15 16 LA GREFFIÈRE : 17 Monsieur Lalonde, vous êtes toujours sous le même 18 serment. 19 R. Merci. 20 Me DENIS GALLANT : 21 Q. [604] Alors, juste avant de clore l'épisode de 22 23 Michel Petit, peut-être juste pour être... juste être vraiment sûr que j'ai bien compris ce que vous 24

avez dit. Alors, Michel Petit va solliciter vingt-

- cinq mille dollars (25 000 \$) de votre part...
- 2 R. Oui.
- Q. [605] ... pour le financement de Vision Montréal...
- 4 R. Pour Vision Montréal au nom de Benoit Labonté.
- Q. [606] ... pour l'élection de novembre deux mille
- neuf (2009).
- 7 R. C'est ça.
- Q. [607] O.K. Vous avez également l'information que
- des entrepreneurs également ont été sollicités.
- 10 R. C'est ça.
- 11 Q. [608] Vous avez cette information-là de la part de
- monsieur?
- R. Monsieur Petit me dit qu'il va solliciter également
- les entrepreneurs, il va parler à Nick Milioto.
- 15 Q. [609] O.K.
- R. Moi, j'ai croisé monsieur Milioto qui m'a confirmé,
- il a dit, effectivement, qu'il était pour ramasser
- lui aussi vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour
- le groupe des entrepreneurs. Mais, par la suite,
- ça, c'est lui qui s'est occupé de ça.
- Q. [610] Mais, il vous confirme devoir verser...
- R. Oui, oui, que...
- 23 Q. [611] ... ou d'avoir versé?
- 24 R. Non, de devoir lui aussi verser vingt-cing mille
- dollars (25 000 \$) avec le groupe des entrepre-

neurs. Et par la suite, comme je le disais, j'avais
eu une petite rencontre vite faite avec monsieur
Labonté, et même monsieur Milioto était présent,
juste pour confirmer nos... pas les montants, mais
plutôt le fait qu'on était là pour l'appuyer. Et
par la suite, bon, c'est ça, dans les mêmes délais
à tout le moins, j'ai rencontré monsieur Petit et
je lui ai remis le vingt-cinq mille dollars
(25 000 \$) auquel je m'étais engagé en argent
comptant, à mon bureau, encore une fois.

Q. **[612]** O.K.

11

12

LA PRÉSIDENTE :

- Q. [613] Quand vous dites que vous avez eu une
 rencontre avec monsieur Labonté et monsieur Milioto
 w pour confirmer notre présence », vous voulez dire
 présence physique ou monétaire?
- R. En fait, ce que je voulais faire, c'est que j'avais 17 demandé à monsieur Petit, j'ai dit : « Ce serait 18 intéressant si on pouvait juste jaser avec monsieur 19 Labonté ». Comme je disais, je l'avais déjà 20 rencontré en deux mille huit (2008) à quelques 21 occasions, c'était comme un cheminement normal vers 22 les élections, bien, j'ai dit : « Une petite visite 23 de courtoisie, s'il avait la chance de venir nous 24 voir ». Ça fait qu'on avait organisé une petite 25

- rencontre très vite faite, un café à mon bureau où
- monsieur Labonté était... était venu et monsieur
- Milioto aussi. On s'est croisé, on s'est salué,
- puis c'était juste pour confirmer qu'on était là
- 5 pour supporter tout ça.
- Q. [614] Alors, si je comprends bien, cette petite
- visite de courtoisie ou ce petit café, au fond,
- tout est souvent dans le non-dit j'imagine dans ces
- 9 histoires-là.
- 10 R. Hum, hum.
- 11 Q. [615] J'ai l'impression que ça voulait dire et
- détrompez-moi si je fais erreur on est là
- physiquement, mais... et financièrement aussi, mais
- on veut être là... on veut avoir un retour.
- R. C'est ce que ça veut dire, c'est ça.
- Q. [616] O.K. Et qu'est-ce que... comment a réagi
- monsieur Labonté?
- R. Ça n'a pas été plus loin que de jaser, on est là,
- on se présente « les élections s'annoncent bien, on
- va essayer de travailler fort pour gagner ».
- Évidemment, nous autres dans notre tête, on se
- disait l'Union Montréal est encore fort, mais
- disons que vaut mieux être précautionneux que
- moins. Et c'est tout simplement ça, ça n'a pas été
- plus compliqué que ça, une rencontre de courtoisie,

- on s'entend. « Merci beaucoup. Bonjour »
- Q. [617] Une rencontre d'affaires.
- 3 R. Oui.
- 4 Me DENIS GALLANT:
- Q. [618] Vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) de la
- 6 part du Groupe Lalonde.
- 7 R. Génius, oui, effectivement.
- 8 Q. [619] Génius. Vingt-cinq mille (25 000 \$) de la
- part d'un entrepreneur en construction qui est
- Mivela Constructions, mais, en tout cas...
- R. Qu'il a dû faire là, moi, je ne l'ai pas vu là.
- Q. [620] ... c'est l'information que vous aviez là.
- 13 R. C'est ça.
- Q. [621] Vous l'avez, je m'excuse d'employer
- 1'expression populaire, mais de la bouche du
- cheval, c'est monsieur Milioto qui vous le dit là.
- R. C'est ça. Hum, hum. Hum, hum.
- Q. [622] Pour Vision... pour Vision Montréal, ce qu'on
- a compris que, vous et monsieur Milioto également
- parce que vous avez parlé de lui, vous l'avez
- côtoyé dans beaucoup d'activités d'Union Montréal.
- 22 R. Oui, effectivement.
- 23 Q. [623] C'est quoi ce changement soudain-là? C'est
- que ça ne va pas bien pour Union Montréal à l'été
- deux mille neuf (2009)?

- R. Non. C'est parce que, dans le fond, dans toutes ces situations-là, je pense qu'on avait, comme hommes d'affaires, analysé l'avenir puis essayé d'être prévoyant si tel aurait pu être le cas. C'est juste ça là. À un moment donné, on prend des décisions comme ça puis... Et d'autre part, nous, on avait toujours été derrière Vision Montréal avant les années deux mille un (2001), donc on se disait « si jamais il y a quelque chose qui se passe autrement,
- Q. [624] Est-ce que c'est quelque chose d'envisageable

 et je vous parle d'expérience, je reste au

 municipal, toujours au municipal...

bien, on sera... on sera dans les parages ».

14 R. Hum, hum.

- Q. [625] ... de financer deux équipes...
- 16 R. C'est...
- 17 Q. [626] ... dans une municipalité quelconque?
- R. Ça ne m'est pas arrivé souvent, mais c'est déjà arrivé.
- Q. [627] Parce qu'on comprend qu'en deux mille neuf
 (2009) là vous contribuez pour Union Montréal,
 Groupe Séguin contribue là. En tout cas, j'ai fait
 le tour avec vous là et...
- 24 R. Bien, c'était dans le... particulièrement dans le trois pour cent (3 %) pour le central...

20

21

22

23

24

25

- R. ... et le reste, c'étaient les arrondissements.
- Q. [629] Parfait. Je vous ai posé la question, un peu
 avant qu'on aille à Vision Montréal, si ça faisait
 le tour des arrondissements. Est-ce que vous avez
 pris... est-ce que vous avez pu y réfléchir et estce qu'il y a d'autres arrondissements pour lesquels
 vous avez dû faire du financement? Quelque chose
 qui sort de l'ordinaire, là. Pas un petit cocktail,
 là...
- R. Une chose qui sort de l'ordinaire, non. Les 11 arrondissements les plus proches... Il y a peut-12 être Hochelaga-Maisonneuve, ça fait que... C'est 13 vrai, Hochelaga-Maisonneuve, où j'ai eu une 14 rencontre avec monsieur Richer Dompierre, pour 15 Union Montréal, pour un montant de deux mille 16 dollars (2 000 \$), à sa demande, que je lui ai 17 remis. Mais à part de ça, je pense que ça fait le 18 tour. 19

J'ai été impliqué peut-être dans d'autres arrondissements, mais toujours en termes de complaisance, là. Comme exemple, Côte St-Luc, ça c'en est un aussi que j'ai été impliqué en complaisance, mais que je n'ai pas eu à contribuer politiquement, là. Ça c'était avec CIMA, notamment,

- qui était dans ce secteur-là. Comme je le disais
- tantôt, les firmes, on avait tous chacun un peu
- notre secteur d'activité naturel, et à un moment
- donné ils pouvaient faire appel à d'autres firmes
- pour les supporter dans les appels d'offres sur
- 6 invitation.
- Q. [630] À Côte St-Luc, ce que vous nous dites, ce
- n'est carrément pas chez vous, là.
- R. Non. Ce n'était pas mon secteur du tout.
- Q. [631] Ce n'est carrément pas un arrondissement.
- R. C'est ça. C'est ça.
- Q. [632] Et on vous a demandé de faire une soumission
- de complaisance?
- 14 R. Absolument.
- Q. [633] Parfait. Puis ça, est-ce que c'était un
- 16 contrat au niveau de l'arrondissement?
- 17 R. Un contrat au niveau de l'arrondissement. C'est ça.
- C'était un représentant de CIMA qui m'avait appelé.
- Jacques Gagnon, si ma mémoire est bonne.
- Q. [634] O.K. Autre arrondissement? Est-ce que ça
- termine?
- 22 R. Je pense que oui.
- Q. [635] Je vais aller avec vous dans d'autres
- municipalités. Visiblement, nous allons aller au
- MTQ demain, compte tenu de l'heure. Alors je vais

17

- faire certaines municipalités avec vous. Et vous

 êtes à Pointe-aux-Trembles, donc vous êtes dans

 l'est de la ville. Est-ce que, essentiellement, les

 municipalités vous êtes présent géographique
 ment, elles se situent où? Couronne nord, rive sud,

 est, ouest, pouvez-vous nous situer...
- R. Particulièrement couronne nord, là. À cause, 7 partiellement, de notre bureau à Mirabel. Mais 8 disons que c'était naturel, la couronne nord, parce que moi je suis natif de la région de Deux-10 Montagnes Mirabel, puis à l'époque, mon associé, 11 mon ex-associé, Gilles Thibodeau, lui il était plus 12 du secteur Lanaudière. Ça fait que c'est pour ça 13 qu'on a un peu gravité dans ces secteurs-là 14 proprement dits. 15
 - Q. [636] O.K. Avant d'entrer dans la couronne nord, est-ce que vous étiez un petit peu présent sur la rive sud de Montréal? Je parle du Groupe Séguin.
- R. Pas... Pas vraiment. On a eu, à un moment donné, on avait un associé, ça c'est avant les années deux mille (2000), je dirais, un associé qui était de Saint-Mathieu... de... dans le coin de Saint-Mathieu-de-Beloeil, dans ce coin-là. Puis on avait réussi à avoir des petits mandats, dans ce temps-là, à cause de lui, comme tel. Ça fait qu'on

- était... On a travaillé un petit peu dans quelques
- municipalités le long de la rivière Richelieu. Mais
- aussitôt qu'il est décédé, ça a comme... On a comme
- 4 perdu un peu nos liens avec les personnes qui
- étaient là, ça fait qu'on n'a pas vraiment
- retravaillé dans ce coin-là.
- Q. [637] Donc, essentiellement, si je résume ce que
- vous venez de dire, vous n'êtes presque pas sur la
- 9 rive sud, vous êtes essentiellement sur l'île de
- Montréal, et beaucoup dans les arrondissements de
- l'est, et vous êtes également sur la rive nord.
- R. C'est ça. Exactement.
- Q. [638] Sur la couronne nord.
- 14 R. C'est ça.
- 15 Q. [639] O.K.
- R. Sur la rive sud, sans vous interrompre, notre
- bureau qu'on avait à Candiac, que j'avais présenté,
- c'était surtout pour les projets du ministère des
- 19 Transports, là.
- 20 Q. **[640]** O.K.
- 21 R. À cause de la régionalisation, là.
- Q. [641] Mais moi je vous parle des municipalités sur
- la rive sud. Presque pas présent?
- R. Non. Sauf qu'on a eu à participer...
- Q. [642] Oui. J'y viendrai. Avant qu'on commence la

- rive nord, la couronne nord, d'autres endroits au

 Québec où est-ce que Groupe Séguin... Puis je ne

 parle pas du ministère des Transports. Je parle de

 d'autres municipalités.
- R. Non. Nous autres, c'était vraiment Montréal et la région métropolitaine, là. Pour l'ampleur de firme qu'on avait, c'était amplement suffisant pour nos besoins.
- Q. [643] Alors, je vais commencer... Peut-être nous dire, dans un premier temps, nous faire la liste 10 des principales municipalités sur la couronne nord 11 où est-ce que Groupe Séguin est présent, où est-ce 12 que ça vaut la peine, puis également, où est-ce que 13 vous avez des contrats puis où est-ce que, 14 également, vous avez dû faire du financement de 15 partis politiques municipaux. D'accord? Puis après 16 ça on les prendra un à un, mais on va commencer 17 avec votre liste. 18
- 19 R. Il y en a dans les municipalités dans lesquelles je 20 travaille, il y en a d'autres où je n'ai pas, peut-21 être pas nécessairement travaillé, là.
- Q. [644] Bien, peut-être un petit peu comme... Puis
 également, s'il y en a, comme on a fait avec les
 arrondissements, où est-ce que vous avez pu être en
 complaisance. Si tel est le cas, là, bien entendu.

- R. Bon. Si je commence vers l'ouest, Saint-Eustache,
- on travaillait à Saint-Eustache. Boisbriand.
- Mirabel. Bois-des-Filion. Lorraine. Charlemagne.
- Mascouche, mais ça on n'a pas... on n'a pas... On
- avait travaillé dans les années quatre-vingt-dix
- 6 (90), deux mille (2000), mais on n'a pas
- retravaillé par la suite. Sainte-Julienne. Il y a
- eu une époque où on a travaillé beaucoup dans la
- 9 région de Lanaudière, dans des petites
- municipalités, mais surtout dans le cadre du
- programme d'assainissement des eaux. Par la suite,
- ca s'est un peu estompé au niveau des projets
- municipaux, puis on était moins présent dans ces
- municipalités-là.
- Q. [645] D'autres municipalités? Je vais commencer
- avec une municipalité qui est la deuxième plus
- grande ville du Québec, à savoir Laval. Est-ce que
- 18 Groupe Séguin a déjà travaillé à Laval?
- 19 R. Non.
- Q. [646] Est-ce qu'il y a une raison particulière
- pourquoi vous n'avez jamais travaillé à Laval?
- R. Parce que... bien, pour la Ville de Laval, non. On
- a eu quelques projets privés avec des promoteurs,
- ça c'est autre chose.
- Q. [647] Oui, oui, je parle de...

- R. Mais pour le municipal, non, parce qu'on n'avait

 pas de bureau à Laval puis ça prenait un bureau à

 Laval pour pouvoir travailler à Laval. Et on

 n'avait pas de bureau puis, évidemment, je n'avais

 pas... notre firme n'avait pas la capacité d'ouvrir

 un autre bureau, là, on avait déjà un bureau à

 Mirabel. Et, en plus, il y avait déjà beaucoup de

 firmes d'implantées à Laval comme telle, ça fait

 que... On était déjà très occupé dans nos autres

 secteurs d'activités, là, nos autres municipalités.
- Q. [648] Ça fait que Laval, jamais?
- 12 R. Non.
- Q. [649] Sauf des promoteurs privés peut-être?
- R. Des promoteurs, c'est ça.
- Q. [650] Parfait. Je vais commencer tout de suite avec une municipalité, qui est Boisbriand. Puis je vous avise déjà que je reviendrai, pour une partie de votre témoignage, plus tard, sur Boisbriand, qui va être demain. Mais juste, là, vraiment, je veux juste vous... on ne parlera pas de l'usine d'épuration, je veux juste rester sur le
- R. D'accord.

Q. [651] Puis les contrats que vous avez pu avoir à
Boisbriand.

financement en tant que tel.

- R. Boisbriand, on a commencé à être impliqué dans les 1 années quatre-vingt-dix-sept (97), là, dans ces 2 coins-là. On avait un ingénieur qui connaissait des 3 gens là-bas, ça fait qu'on avait réussi à pouvoir 4 travailler là. On avait, évidemment, contribué, dans ces années-là aussi, au niveau politique. Mais disons qu'à mon souvenir, Boisbriand s'étend... donc, jusqu'en deux mille un (2001), là. En deux 8 mille cinq (2005), où là j'ai personnellement contribué, à la demande de monsieur Jean-Guy 10 Gagnon... 11
- Q. [652] Qui était qui, lui, Jean-Guy Gagnon?
- 13 R. Qui était l'organisateur politique de madame Sylvie 14 St-Jean. J'avais contribué pour cinq mille dollars 15 (5 000 \$) en argent comptant.
- Q. [653] Quand, pour quelle élection?
- 17 R. Deux mille cinq (2005).
- Q. [654] Pour l'élection de deux mille cinq (2005).
- R. C'est ça. Et, par la suite, on a eu quelques
 mandats mais pas vraiment beaucoup, c'était plutôt
 des petits mandats, je pense qu'on en a eu un en
 deux mille six (2006) puis après ça, en deux mille
 huit (2008), on en a eu plusieurs, mais c'était
 tous des petits mandats, là, en bas de vingt-cinq
 mille (25 000 \$), ça fait que... c'était quand même

- intéressant mais disons que c'était des plus petits mandats qu'on avait eus.
- Q. [655] Dans ces municipalités-là, Monsieur Lalonde,
 est-ce qu'à l'instar des arrondissements, ça peut
 devenir des fiefs, là, il y a des firmes de génie
 qui sont là, qui sont installées là depuis des
 années et que c'est... il faut frayer son chemin,
 là, pour rentrer là?
- R. En fait, c'est la même chose que je l'ai expliquée pour les arrondissements. Parce qu'il faut penser 10 que les arrondissements, à Montréal, c'était des 11 anciennes villes dans certains cas et chacun avait 12 son territoire naturel, et c'est la même chose pour 13 les municipalités. Les municipalités donc, quand tu 14 es implanté dans une municipalité puis tu donnes un 15 bon service puis qu'en plus, tu contribues 16 politiquement, bien, tu t'assures une certaine 17 continuité par la suite dans la ville au niveau des 18 mandats. 19
- Q. **[656]** Puis, Boisbriand, qui... quand vous avez contribué, en deux mille cinq (2005), qui était présent dans cette municipalité-là?
- R. Je crois que c'était...
- Q. [657] En termes de firmes de génie, là j'entend.
- 25 R. ... BPR, Triax puis Roche, si ma mémoire est bonne.

- Q. [658] O.K. Est-ce qu'il y a des appels qui sont
 faits aux autres firmes en disant : « Écoute, tu
 contribues pour qui, toi »? Est-ce que vous vous...

 comment je pourrais dire? Comment ça fonctionne, en
 disant : « Regarde, on se met-tu deux, trois firmes
 puis on va soutenir telle équipe, telle équipe » ou
 vous êtes carrément en compétition? Ça fonctionne
 comment?
- R. Non, disons que si, l'organisateur politique, on est sollicité puis que, finalement, il dit : 10 « Regarde, vous allez être deux firmes », bien, on 11 connaît, évidemment, qui est l'autre firme avec qui 12 on va... on va travailler. Mais, dans le cas 13 contraire, s'il y a juste une firme dans une petite 14 municipalité, ça s'arrête là, tu sais, s'il n'y a 15 pas plus d'ouvrage que ça à donner, on va s'en 16 tenir à une firme. Mais, s'il y a plus de travail à 17 donner puis les besoins pour la campagne électorale 18 sont importants, donc ça prend plus de firmes pour 19 soutenir tout ça, bien, à ce moment-là, 20 l'organisateur peut dire : « Regarde, vous allez 21 être deux, trois firmes, voici les firmes avec 22 lesquelles on va travailler. » Ça fait que ça 23 pouvait arriver ça, qu'on avait un peu le plan de 24 match au niveau de l'organisation électorale. 25

- Q. [659] Des villes, là, comme la grosseur de
 Boisbriand, puis j'irai dans d'autres villes, ce
 n'est pas des villages, ça a quand même une bonne
 population, ça a quand même beaucoup... ça a pas
 mal d'infrastructures. J'imagine que des
 contrats... des appels d'offres sur invitation, il
 doit y en avoir pas mal, là, puis... juste une
 firme, j'ai un petit peu de misère à...
- 9 R. Oui, mais...
- Q. [660] ... vous suivre là-dessus.
- 11 R. C'est ça, mais dans des petites municipalités, sur la Couronne Nord, dans certains cas, ce n'était pas 12 nécessaire qu'il y ait plus de firmes, il n'y avait 13 pas beaucoup de projets, à proprement dit, là. 14 Mais, dans le cas de Boisbriand, je vous disais, 15 bon, qu'il y avait au moins deux firmes. Mais, moi, 16 dans mon cas, ça a été plus dans les années deux 17 mille cinq (2005) à deux mille neuf (2009), plus 18 des petits mandats de gré à gré, donc... c'est ce 19 que j'ai pu avoir comme part dans la municipalité, 20 21 là.
- Q. [661] Et ça, ces contrats-là, de gré à gré, les

 petits contrats, vous les avez eus suite au montant

 d'argent que vous avez donné à monsieur Gagnon pour

 l'équipe de madame St-Jean?

- R. Je les ai eus parce que probablement que... quand
 c'est le temps de donner des mandats de gré à gré
 c'est les élus qui décident des firmes à qui donner
 des mandats de gré à gré. Puis, souvent, on est des
 firmes qualifiées dans la municipalité pour les
 mandats sur invitation ou de gré à gré.
- Q. [662] Vous vous êtes qualifié comment à Boisbriand si vous n'étiez pas là avant deux mille cinq (2005)?
- 10 R. Non, mais à partir du moment où on avait contribué,
 11 à ce moment-là, on était comme une des firmes qui
 12 pouvaient être invitées à l'occasion ou avoir des
 13 mandats de gré à gré. Puis c'est ce qu'on a eu. On
 14 a eu des mandats de gré à gré, des petits mandats
 15 de gré à gré.
- Q. [663] Donc, ça veut dire que, pour obtenir des
 contrats de gré à gré, il faut financer le parti
 politique, c'est ça que vous nous dites?
- 19 R. Bien, disons que ça facilite les choses.
- 20 Q. [664] Parfait.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [665] Vous dites donc que, dans Boisbriand, il y
 avait donc un appel de qualifications d'abord pour
 qualifier les firmes?
- 25 R. Non, mais c'est parce que quand je dis

- « qualifier », c'est que le conseil décide, bien,
- les firmes qu'on considère qualifiées pour
- travailler chez nous, c'est trois firmes, c'est ces
- trois firmes-là qu'on veut inviter ou deux firmes.
- Q. [666] Et, ça, ça ne se fait pas par un examen
- d'abord des compétences techniques de la firme?
- 7 C'est le conseil qui décide?
- R. Ça peut se faire.
- 9 Q. [667] Ça peut se faire.
- R. Ça peut se faire. Il y a des villes qui le font ça.
- 11 Me DENIS GALLANT :
- Q. [668] Ça, c'est suite à deux mille cinq (2005).
- Est-ce que vous allez continuer après ces petits
- mandats-là de faire du financement dans cette
- ville-là?
- R. Bien, en fait, en deux mille neuf (2009), j'avais
- comme réalisé que, finalement, j'aurais voulu
- prendre peut-être un peu plus de place dans
- Boisbriand, mais je ne pense pas que j'y étais
- bienvenu. C'est-à-dire, je pense que les autres
- firmes avaient plus de place. Même si à certains
- moments, j'avais été accommodant pour elles dans
- d'autres appels d'offres. Finalement, en deux mille
- neuf (2009), quand j'ai vu ça, j'ai dit, bon, peut-
- être que je serais mieux de contribuer à un autre

- parti. Et finalement j'avais été approché par les
- représentants de l'opposition qui se sont
- présentés, donc l'équipe de madame Cordato. Et
- c'est Patrick Thiffault qui m'avait approché.
- Q. [669] Il va faire ça quand, Monsieur Lalonde, cette
- approche-là?
- R. En deux mille neuf (2009), à l'été deux mille neuf
- 8 (2009). Et puis il m'avait dit que CIMA serait
- également dans les parages comme ingénieur-conseil.
- Et il m'avait demandé je dis bien de mémoire,
- parce que j'ai eu tellement de municipalités -
- entre quinze et vingt mille dollars (15-20 000 \$) à
- peu près pour l'élection deux mille neuf (2009),
- que j'avais accepté de contribuer.
- Q. [670] Vous souvenez-vous à quel moment, de quelle
- façon, à quel endroit vous avez pu remettre cette
- somme d'argent-là?
- 18 R. C'était en argent comptant. Et c'était... Je pense
- que je l'ai croisé à Rosemère dans un stationne-
- ment, pas loin du centre d'achats, quelque chose
- 21 comme...
- Q. [671] Vous dites entre quinze et vingt mille
- dollars (15-20 000 \$). Êtes-vous en mesure d'être
- plus précis? Ça ne fait pas tellement longtemps.
- Ça, c'est en deux mille neuf (2009).

- R. Ça fait rien, ça demeure pas moins que, comme j'ai
 eu tellement de contributions à faire. Il me semble
 que c'est entre quinze et vingt mille dollars
 (15-20 000 \$). C'était peut-être plus proche de
 vingt mille (20 000 \$). Mais il me semble que
 c'était entre quinze et vingt mille dollars
 (15-20 000 \$).
- Q. [672] Parfait. Une fois l'élection deux mille neuf (2009) passée, est-ce que le parti pour lequel vous avez contribué a pris le pouvoir?
- R. Oui. Oui, il a pris le pouvoir.
- Q. [673] Est-ce que ça s'est reflété sur l'obtention de contrats?
- R. Là, on revient toujours à la même chose. On est à 14 la fin deux mille neuf (2009), début deux mille dix 15 (2010) où le contexte commence à changer. Je pense 16 qu'au début deux mille dix (2010), j'ai réussi à 17 avoir un mandat, un petit mandat entre vingt-cinq 18 et cent mille (25-100 000 \$). Et puis par la suite, 19 quelques petits mandats de gré à gré, mais rien de 20 plus, parce que le contexte avait changé, puis on 21 ne se parlait plus entre les firmes. On était 22 réservés disons. 23
- Q. [674] On était réservés. Ça clôt pour Boisbriand?
- 25 R. Oui.

- Q. [675] Je vais aller à la municipalité juste à côté,
 municipalité de Lorraine. Est-ce qu'il y a quelque
 chose de particulier dans cette municipalité-là?
 - R. Lorraine, c'est une municipalité où notre firme ne travaillait pas. Il y avait déjà d'autres firmes qui étaient présentes. Je pense qu'à l'époque c'était Dessau et Tecsult, si ma mémoire est bonne. Mais, bref, il y avait une nouvelle équipe qui se présentait en deux mille neuf (2009). Et j'avais ouï-dire qu'elle était complètement nouvelle, cette équipe-là, qui avait peut-être des chances de passer. Mais c'était quand même... c'était quand même... ce n'était pas évident. On parle de politique puis de choix électoral, tout ça.

Ça fait qu'on m'avait dit : « Écoute, si ça t'intéresse, bien, tu peux embarquer. » Et on m'avait dit : « Écoute, tu parles à Michel Beausoleil. » Ça fait que j'ai parlé à Michel Beausoleil que j'ai rencontré. Il m'a dit : « Regarde, on va... si ça t'intéresse, c'est cinq mille dollars (5000 \$) qui est requis. Et puis, écoute, on verra aux élections comment ça va se passer. » Ça fait que j'ai rencontré monsieur Beausoleil. Je lui ai remis le cinq mille dollars (5000 \$). Et, finalement, le maire a été élu. Et le

- maire, c'était... c'est Ramez Ayoub. Et on a pu
- avoir peut-être deux, trois petits mandats dès le
- début de l'année. Mais après ça, ça a été plus...
- encore une fois, plus réservé avec le contexte.
- Q. [676] Donc, dans ce cas-là, jamais vous n'avez
- donné d'argent directement à un élu, vous êtes
- passé par un organisateur?
- 8 R. C'est ça.
- 9 Q. [677] Qui est monsieur Michel Beausoleil?
- R. Michel Beausoleil, c'est ça, exactement.
- Q. [678] Et est-ce que ça a donné quelque chose?
- Encore là, c'est deux mille neuf (2009), novembre
- deux mille neuf (2009), ensuite de ça l'année deux
- mille dix (2010).
- R. Deux, trois petits mandats en début d'année. Après
- ca, ca s'est estompé par le fait qu'on était plus
- réservés.
- Q. [679] Quand on parle de petits...
- 19 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [680] Donc, si je comprends bien, Monsieur Lalonde,
- à partir du moment où il n'y avait plus de
- collusion, vous n'avez plus eu de contrats ou très
- peu?
- R. Bien, très peu, parce que, dans le fond, c'était
- marché libre. Et à ce moment-là, c'était... Les

- coupures de prix qui ont commencé, donc ça devenait
- plus difficile pour se positionner. À moins de dire
- on coupe le prix absolument pour ramasser le
- 4 projet, là.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [681] Donc c'est un marché libre, là. C'est parce
- que le fait que c'est...
- 8 R. Marché libre.
- 9 Q. [682] C'était vraiment la règle du plus bas
- soumissionnaire qui fait que vous ne l'aviez pas.
- 11 R. Marché...
- Q. [683] C'est ça qui s'est passé, là.
- R. Ça fait que ce n'était pas vraiment la compétence
- qui l'emportait. Tout le monde était compétent.
- 15 C'est l'enveloppe du plus bas prix qui l'emportait.
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [684] Puis les Villes faisaient des économies.
- 18 R. Oui.
- Me DENIS GALLANT:
- Q. [685] Puis ça ne changeait pas grand-chose sur le
- gré à gré? Est-ce que ça changeait quelque chose?
- 22 R. Non. Le gré à gré pouvait continuer, mais encore là
- il faut qu'il y en ait, là, du gré à gré. Tu sais,
- ça dépend des mandats qu'ils ont à donner, là.
- Q. [686] Et sur les appels d'offres sur invitation,

- est-ce que les Municipalités, vous avez pu voir que les Municipalités ont décidé qu'elles invitaient plus de monde, et peut-être du monde différent, à partir de deux mille dix (2010)?
- R. Oui. Elles invitaient... Elles invitaient plus de
 monde, mais sur invitation, deux, trois, quatre,
 c'était suffisant pour... Parce que, inviter dix
 (10) personnes sur une soumission sur invitation,
 c'est comme faire travailler beaucoup de monde.
 Alors que finalement, deux ou trois ingénieursconseils, c'est suffisant pour faire... C'est ça.
 LA PRÉSIDENTE:
 - Q. [687] Est-ce que vous avez déjà eu l'occasion de constater qu'à partir de ce moment-là les contrats de gré à gré, ou sur invitation, c'était pas mal les mêmes personnes qui étaient toujours invitées, ou qui obtenaient des contrats?
- R. Bien, de gré à gré, disons que les firmes qui
 étaient déjà là pouvaient continuer à être invitées
 parce que déjà, on avait déjà donné du service,
 mais sur invitation, par la suite, c'était encore
 les mêmes firmes et d'autres. Mais là, évidemment,
 c'était le prix qui l'emportait, ce qui fait que ça
 a changé le contexte un peu, là.

14

15

16

- 244 -

1 Me DENIS GALLANT:

électorales.

- Q. [688] D'autre chose pour Ville Lorraine?
- 3 R. Non.

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- Q. [689] L'Assomption. Est-ce que vous étiez présent à L'Assomption?
- R. L'Assomption, oui. Oui oui, j'étais présent à
 L'Assomption, effectivement. L'Assomption, bien,
 évidemment, L'Assomption, à l'époque, c'était...

 C'était plusieurs municipalités qui ont été
 fusionnées, là, en deux mille un (2001), ce qui
 fait que déjà on travaillait dans une de ces
 municipalités-là, où on était présent puis où on
 les supportait également pour les campagnes

Mais disons qu'à partir de la fusion,
c'était monsieur Lionel Martel qui était maire, et
je pense à l'élection de deux mille un (2001), deux
mille deux (2002), là, je ne me souviens pas
l'année que l'élection avait eu lieu, on avait
contribué à la hauteur de trois mille dollars
(3 000 \$), si ma mémoire est bonne, pour
l'élection. Donc, il a gagné. On a eu des mandats à
ce moment-là. Il y avait des mandats qu'on avait
eus juste avant, donc de gré à gré, ça fait que ces
mandats-là se sont continués par la suite.

Et par la suite, en deux mille cinq (2005), 1 l'année, l'autre année électorale, j'ai encore 2 contribué à monsieur Martel, je pense que c'était à 3 peu près cinq mille dollars (5 000 \$), mais à ce moment-là il a été battu. Il y a un autre maire qui est rentré. Et disons que ça a été un petit peu plus compliqué de me positionner. J'ai eu quelques petits mandats, mais disons que j'ai été plus 8 accommodant avec l'autre firme, là, qui était Leroux Beaudoin Hurens, qui était implantée aussi 10 dans le secteur. 11 LA PRÉSIDENTE : 12 Q. [690] Qu'est-ce que ça veut dire, quand vous dites 13 que vous avez été plus accommodant avec cette 14 15 firme-là? R. Des soumissions de complaisance. Et par la suite... 16 Donc j'ai eu moins de mandats, là, dans le 17 contexte. Et en deux mille neuf (2009), les 18 élections sont arrivées, là il y avait plusieurs 19 candidats qui se présentaient, et à ce moment-là 20 j'avais... Ça c'est rare que ça m'est arrivé, mais 21 j'avais contribué à deux partis. Donc, le premier 22 étant l'équipe de madame Louise Francoeur. Et 23 j'avais rencontré son organisateur électoral, 24

monsieur René Langlais, qui était conseiller

municipal, pour... Il m'avait demandé dix mille

dollars (10 000 \$), que j'ai contribué. Il était

venu à mon bureau, là, puis bon, on s'est rencontré

et je lui ai remis ça.

Mais l'autre équipe, qui était celle de

Jacques Raynault, parce que c'était quelqu'un que
je connaissais depuis longtemps, qui avait été

maire de l'ancienne Municipalité, il dit,

« Regarde, peux-tu me rendre un petit coup de main?

J'ai dit, O.K., c'est correct, je vais le faire,

là », parce que dans le fond... Ça fait que je lui
avais donné cinq mille dollars (5 000 \$) en argent
comptant pour l'élection.

Me DENIS GALLANT :

- Q. [691] On va continuer dans les municipalités, mais 15 je vais aborder tout de suite ça avec vous. À 16 Montréal, compte tenu que vous êtes implanté dans 17 la métropole, vous avez au-delà de, dans les bonnes 18 années, soixante-quinze (75) employés, c'est assez 19 facile de faire du financement et de trouver des 20 gens qui vont faire des chèques pour les activités 21 de financement. 22
- R. Hum, hum.

8

10

11

12

13

14

Q. [692] Quand une firme de génie-conseil est sollicitée dans une municipalité, c'est

- virtuellement impossible de trouver des chèques.
- Est-ce que je me trompe?

l'argent comptant.

13

14

15

16

17

18

- R. C'est possible, mais c'est plus rare.
- Q. [693] Avez-vous des employés qui vivent dans toutes les municipalités que vous nous avez dites là, là?
- R. Non. Non non non non. Non. Non. Ça fait que
 forcément, dans les plus petites municipalités,
 règle générale c'est de l'argent comptant qu'on
 donne. Il y a eu des exceptions dans certaines
 municipalités, entre autres, exemple celle où
 j'étais résidant, où je suis résidant, mais les
 autres, de façon générale, c'était toujours de
 - Ou, il pouvait arriver, à certaines occasions, de contribuer pour de la publicité ou des sondages ou des choses comme ça, là. Ça, ça devenait... Ça pouvait se faire par la voie de chèques, là. Que, proprement dit, dans le cadre de l'organisation électorale.
- Q. **[694]** Les bénévoles, dans une élection, est-ce que...
- 22 R. Ça c'est peut-être déjà arrivé, là. Exemple, une 23 secrétaire, ou une de nos employés, pour faire des 24 téléphones, des choses comme ça, là. Mais ça 25 c'était plutôt rare que ça arrivait.

- Q. [695] Techniquement, ce n'est pas un bénévole, là, parce que c'est votre compagnie qui la paie.
- R. Non, on lui payait son... oui, c'est ça. C'est ça.

 De façon générale, c'était en argent comptant.
- Q. [696] Il y a eu certains témoignages ici, notamment
 monsieur Zambito est venu dire que, dans les
 municipalités, les firmes de génie-conseil se
 reviraient et demandaient de l'argent aux
 entrepreneurs. Est-ce que c'est le cas ou c'est
 uniquement le pourcentage dont vous avez parlé, là,
 c'est-à-dire : « Moi, je paie comptant parce que je
 l'obtiens des entrepreneurs, là, avec des extra et
 je vais chercher vingt-cing pour cent (25 %) »?
 - R. En fait, il y a deux choses. Une, la première, il arrivait que les entrepreneurs étaient sollicités directement, là.
- Q. [697] Par les firmes de génie-conseil?

15

16

25

R. Non, non, mais... des fois par nous mais des fois
par l'organisateur électoral, là, pour contribuer.
Mais, de mon côté, comme je l'ai déjà expliqué,
j'étais... on était accommodant avec les
entrepreneurs avec qui on travaillait aussi dans
ces municipalités-là, ce qui nous permettait de
pouvoir contribuer de cette façon-là. Mais,

évidemment, ce n'était pas les mêmes ampleurs de

- montants, là, ça fait qu'on parle de projets
- beaucoup plus simples. C'était la façon de faire
- aussi.
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- 5 Q. [698] Et est-ce que vous demandiez aux
- entrepreneurs... la question de maître Gallant,
- suite à ce que monsieur Zambito nous a dit ici, que
- les firmes de génie se retournaient aussi et
- sollicitaient les entrepreneurs?
- 10 R. C'est arrivé dans quelques occasions.
- 11 Q. **[699]** Oui.
- R. Entrepreneurs ou fournisseurs, que... disons que
- 1'organisateur dit : « Regarde, tu peux-tu demander
- à l'entrepreneur s'il peut faire quelque chose? »,
- puis dans le fond disait, « Peux-tu faire quelque
- chose? Il dit, oui. -O.K. Parfait. Bon, bien, tu
- iras voir l'organisateur puis tu t'organiseras
- avec », tu sais. Ça fait qu'on était un petit peu
- des fois le... le facilitateur, là, si je peux me
- permettre de le dire ainsi. Mais c'est eux qui
- s'occupaient de leur affaire par la suite.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 23 Q. [700] On comprend parfois que, dans ces contrats-
- là, vous avez quand même tenté, peut-être, par des
- extra, là, plus ou moins vrais, à obtenir du

- 250 -

- comptant de l'entrepreneur qui vous accordez ça
- 2 puis...
- R. Oui. Oui, comme je l'ai dit tantôt.
- 4 Q. **[701]** ... que vous puissiez le...
- 5 R. Oui.
- 6 Me DENIS GALLANT:
- Q. [702] Juste pour être sûr, là, avant de finir
- 1'Assomption. Bon, deux mille cinq (2005), j'ai
- compris que vous avez donné directement à Lionel
- Martel, qui a perdu ses élections. Mais vous avez
- dit également avoir contribué, en deux mille un
- (2001), à qui vous avez donné l'argent en deux
- mille un (2001), vous souvenez-vous?
- R. C'était monsieur Martel.
- Q. [703] Directement monsieur Martel?
- R. Oui, oui, c'est ça. Trois mille dollars (3 000 \$).
- Q. [704] Donc, si je comprends, il y a des façons de
- faire. Certaines Municipalités, on passe par un
- organisateur ou un directeur de financement; dans
- certaines Municipalités c'est directement à l'élu?
- 21 R. Ça dépend des... ça dépend comment la Municipalité
- est organisée au niveau électoral.
- Q. [705] O.K. Est-ce que ça complète pour
- l'Assomption?
- 25 R. Oui.

- Q. [706] Allez juste l'autre côté du fleuve, face à votre bureau, à Charlemagne. Est-ce que vous avez déjà contribué là?
- 4 R. Oui.
- Q. [707] Il y a eu des contrats là?
- R. Charlemagne, ça fait... ça fait longtemps qu'on travaille à la ville de Charlemagne, là, depuis les années quatre-vingt-cinq (85), quatre-vingt-six (86), quatre-vingt-sept (87), là. Donc, oui, on était présent, on avait contribué. Les demandes 10 n'étaient pas très élevées, là, mais on avait 11 contribué là aussi. En deux mille un (2001), deux 12 mille deux (2002), il y a eu tout le processus de 13 fusion, ça fait que là il y a eu un changement 14 d'organisation, l'équipe, tout ça, ça fait que... 15 je n'ai pas le souvenir de comment ça s'était passé 16 exactement, le détail. Mais, en deux mille cinq 17 (2005), j'avais contribué, là, directement auprès 18 du maire, monsieur Normand Grenier, à sa demande, 19 un montant de cinq mille dollars (5 000 \$). Puis, 20 par la suite, en deux mille neuf (2009), bien, je 21 pense que tous ses candidats avaient presque tous 22 été élus par acclamation, y compris lui-même, ça 23 fait que je pense qu'il y avait peut-être deux... 24 deux candidats en élection. Ça fait que, de 25

- souvenance, je ne pense pas que ça avait été nécessaire de l'aider au niveau financement.
- Q. [708] Quand vous dites... vous êtes là depuis le milieu des années quatre-vingt (80), êtes-vous l'une des seules firmes présentes à Charlemagne?
- R. Charlemagne, on était une des seules firmes. Parce qu'il n'y avait pas beaucoup de mandats qui étaient confiés, ça fait qu'on... dans ces années-là, c'était donné de gré à gré, hein, avant deux mille un (2001). Et, par la suite, bien, encore là, il y 10 a eu des périodes où il n'y a pas eu beaucoup de 11 projets, après ça il y a eu des pointes dans le 12 cadre des programmes d'infrastructure. Et, quand il 13 y a eu les pointes de programmes d'infrastructure, 14 là ça devenait intéressant, ça fait qu'on avait 15 réussi à obtenir des mandats. Évidemment, comme on 16 était la seule firme, bien, évidemment, j'ai 17 sollicité d'autres firmes, là, pour faire des 18 soumissions de complaisance. Ça fait que c'était 19 Leroux, Beaudoin, Hurens, à l'occasion, qui a 20 supporté, puis aussi BPR, Triax, là. 21
 - M. RENAUD LACHANCE, commissaire:

Q. [709] Quand vous donniez de l'argent, là, cinq
mille dollars (5 000 \$) à la ville de Charlemagne,
vous avez donné également à l'Assomption, cinq

1 mille

(5 000). Est-ce que vous savez si l'argent comptant

que vous leur donniez était transformé en argent

officiel par des prête-noms pour déposer dans le

compte... dans les comptes des partis politiques ou

des candidats ou bien servait à payer, par une

double comptabilité, des dépenses à côté

directement comptant?

- R. Je n'ai aucune idée. Ça aurait pu servir aux
- deux... aux deux choses que vous venez de
- mentionner mais je n'ai pas... Ça, moi, à partir du
- moment où j'avais contribué, c'était pour leur
- organisation électorale, ils s'arrangeaient avec
- ça. Moi, le reste, je ne me mêlais pas de ça.
- Q. [710] Vous ne posiez pas de question. Donc, vous
- n'avez jamais eu quelqu'un qui vous a confirmé...
- parce que, écoutez, aujourd'hui, vous nous avez
- donné... bien des occasions, vous avez du
- comptant...
- 20 R. Oui.
- Q. [711] ... on ... on montrait des sommes assez
- importantes. On ne vous a jamais dit qu'avec ça
- suivait une opération de transformation pour rendre
- légal cet argent...
- 25 R. Non.

- Q. [712] ... comptant par différents prête-noms connus des organisateurs des partis politiques? On ne vous
- a jamais dit ça?
- R. On n'a jamais dit ça clairement. Mettons exemple
- dans certains cas, ils m'ont dit : « Regarde, cet
- argent-là, ça va nous aider à payer les
- bénévoles. » Parce que, évidemment, il y a beaucoup
- de bénévoles dans l'organisation. Ça fait qu'il
- dit : « Ça va payer les bénévoles. » Dans d'autres
- cas, c'est pour d'autres activités au niveau
- communication, au niveau... C'était de façon
- générale, ça servait à leur organisation. Est-ce
- que, dans ça, il y a des montants qui ont servi à
- être transformés? Je n'ai aucune espèce d'idée. Je
- n'ai jamais eu de confirmation claire.
- Q. [713] Qu'il y avait une opération de blanchiment de
- contributions en argent vers des contributions
- légales avec des prête-noms?
- R. Je sais que ça se parlait, mais je n'ai jamais eu
- personne qui m'a dit clairement : Regarde, j'ai
- fait ça pour ton argent.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [714] Autre chose dans Charlemagne?
- 24 R. Non.
- Q. [715] La municipalité juste à côté, Repentigny.

- Est-ce que vous étiez présent?
- R. Repentigny, on a été présent dans les années avant
- deux mille (2000), deux mille un (2001). Et par la
- suite, on n'a pas réussi à se positionner. On a
- quand même décroché un mandat. Récemment, on a été
- 6 chercher deux, trois petits mandats, mais à prix
- très, très compétitif. Mais antérieurement, on
- avait eu un mandat avec BPR/Triax, en consortium.
- Il y a eu un peu de complaisance avec les firmes,
- mais rien de plus. Ça a été... On a été impliqué
- comme tel, mais sans vraiment être impliqué
- politiquement.
- Q. [716] Donc, jamais, on ne vous a jamais sollicité,
- vous n'avez jamais poussé pour...
- R. Pas à ma souvenance. Parce que le contrat qu'on
- avait obtenu, c'est parce qu'on était dans
- 17 Charlemagne, puis c'était un partenariat des deux
- villes. Ça fait que c'est pour ça qu'on avait été
- impliqué dans le dossier.
- Q. [717] Sainte-Julienne?
- 21 R. Sainte-Julienne, là aussi c'est une ville où on
- avait été impliqué, à l'époque même où j'étais dans
- l'autre entreprise, en soixante-dix-neuf (79),
- quatre-vingt (80), quatre-vingt-un (81). Puis on a
- retravaillé un petit peu dans les années quatre-

- vingt (80), quatre-vingt-dix (90). Après ça, il y a 1 eu des changements d'élus, tout ça. Et en deux mille cinq (2005), on a recommencé essayer de se 3 repositionner. Deux mille un (2001), je n'ai pas souvenir par rapport à ça. Mais en deux mille cinq (2005), c'était Marcel Jetté qui se présentait comme maire. Et c'était son organisateur politique, Gilles Cloutier, que j'avais rencontré qui m'avait 8 sollicité, dire : « Regarde, avec trois mille dollars (3000 \$) ça va être correct. » J'avais 10 fourni trois mille dollars (3000 \$) en argent 11 comptant à Gilles Cloutier pour l'équipe de 12 monsieur Marcel Jetté. 13
- Q. [718] Monsieur Cloutier, à l'époque, est-ce qu'il
 est de votre connaissance qu'il était à la firme
 Roche? Est-ce qu'il était là en deux mille cinq
 (2005)?
- R. Je pense qu'à l'époque il était chez Roche, oui.
- 19 Q. [719] Il était au développement des affaires?
- 20 R. Oui.
- Q. [720] Et ça va se faire comment cette remise d'argent-là à monsieur Cloutier?
- 23 R. Dans un restaurant, je pense. Souvent, on essaie de 24 faire ça discrètement. Mais des fois, on se 25 rencontre au restaurant puis c'est en sortant du

- restaurant qu'on remet l'enveloppe. Mais c'est ce qu'on avait convenu. Ça fait qu'on s'est rencontré au restaurant. Puis je l'ai revu après pour lui remettre l'enveloppe.
- Q. [721] Et, ça, c'est pour l'année électorale deux mille cinq (2005)?
- 7 R. Deux mille cinq (2005).
- Q. [722] Il va y en avoir une en deux mille neuf (2009). Maintenant, c'est à date fixe.
- R. En deux mille neuf (2009), monsieur Jetté s'est 10 représenté. Cette fois-là, j'avais rencontré des 11 gens de son organisation, mais c'est vraiment lui 12 que j'ai rencontré et qui m'avait demandé cinq 13 mille dollars (5000 \$) pour l'élection. Et je lui 14 avais remis dans une autre occasion le cinq mille 15 dollars (5000 \$) pour l'élection de deux mille neuf 16 (2009) en argent comptant. 17
- Q. [723] Et savez-vous où est-ce que ça s'est fait
 cette transaction-là, bien cette remise d'argentlà? Ce n'est pas une transaction.
- 21 R. Je ne me souviens pas. Mais à la sortie d'un 22 restaurant, quelque chose comme ça.
- Q. [724] Est-ce que Sainte-Julienne, ces paiements-là
 ou ces contributions-là au parti du maire ont amené
 au Groupe Séguin des contrats directement?

18

19

20

21

22

23

24

- R. Disons qu'on en avait déjà eus en deux mille cinq
 (2005) et deux mille neuf (2009). Puis c'est des
 projets qui se continuaient tout de suite après les
 élections. Mais ça a été un des derniers projets
 qu'on a eu au début de l'année deux mille dix
 (2010) qui s'est prolongé. On n'a pas eu vraiment
 d'autre chose par la suite. C'est toujours dans le
 contexte que je vous expliquais tantôt.
- Q. [725] Vous aviez dans certaines municipalités, je

 comprends qu'il y a de l'argent qui va être donné

 aux organisateurs ou à l'élu lui-même, c'est

 toujours selon votre témoignage, mais vous allez

 également participer à des activités de

 financement. J'imagine qu'il y a des cocktails, des

 déjeuners, des trucs comme ça. Est-ce que ça peut

 être le cas dans une municipalité?
 - R. C'était plutôt rare qu'on voyait ça. C'était plutôt rare qu'on voyait ça. Il y avait Saint-Eustache qui le faisait. Mais disons que dans les municipalités, il pouvait y en avoir, mais souvent c'était plus des activités dans le cadre des chambres de commerce ou c'était plutôt des présentations des budgets, des choses qui s'amenaient. Mais des cocktails de financement dans les municipalités, ça, c'était... ça arrivait, mais c'était plutôt

- 259 -

1 rare.

- Q. [726] Donc, ce que vous nous dites, c'est, comment ça fonctionnait dans certaines municipalités, c'est
- plutôt de demander directement de l'argent...
- 5 R. Oui, c'est ça.
- Q. [727] ... à des hommes d'affaires comme vous?
- 7 R. Exactement.
- Q. [728] D'accord. Ça complète Sainte-Julienne?
- 9 R. Oui.
- Q. [729] Mirabel, municipalité, grand territoire,
- municipalité où est-ce que vous avez un bureau?
- 12 R. Oui.
- Q. [730] Peut-être nous parler un peu de Mirabel.
- R. Mirabel, on travaille à la Ville de Mirabel depuis
- les années quatre-vingt-dix (90). Et puis... une
- belle municipalité en développement, une grande
- municipalité parce qu'elle aussi ça a fait partie
- des municipalités qui s'est fusionnée avec, qui, en
- fait, le nom de Mirabel est arrivé dans la fusion,
- puis l'aéroport de Mirabel et tout ça, et puis donc
- on a contribué aux projets à partir des années
- quatre-vingt-dix (1990), donc on était présents et
- là aussi on a contribué financièrement pour les
- différentes élections municipales dans ces années-
- 25 là.

2

3

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Puis à partir, je ne me souviens pas exactement de quelle année, mais à partir de, d'après moi les années deux mille (2000), c'est Lorne Bernard qui est devenu l'organisateur politique de l'équipe du maire qui est en place, l'équipe donc de monsieur Hubert Meilleur et donc c'est toujours avec Lorne Bernard qu'on avait des discussions proprement dites. Ce qui fait qu'en deux mille un (2001) déjà là c'est des montants qu'il m'avait demandés, c'était entre trois mille (3 000 \$) et cinq mille dollars (5 000 \$), là, si ma mémoire est bonne puis on avait des mandats. On avait des mandats dans la Ville de Montréal et par la suite en deux mille cing (2005), encore une fois avec monsieur Bernard, c'était plus entre cinq (5 000 \$) et sept mille dollars (7 000 \$) les montants qu'il m'avait demandés.

Donc toujours la même chose, on avait des mandats et il y avait plusieurs autres firmes puis on faisait, on communiquait entre nous un peu pour s'assurer d'avoir les mandats à la bonne place, au bon moment là, et par la suite, en deux mille neuf (2009), monsieur Lorne Bernard était décédé en deux mille huit (2008), et en deux mille neuf (2009) ça a été plutôt directement avec monsieur Hubert

- Meilleur où là, je lui avais, à sa demande, remis environ une dizaine de mille dollars (10 000 \$).
- Q. [731] Juste avant d'arriver à cet événement-là, il
 y a un choix qui va être fait, Groupe Séguin vous
 allez vous installer sur le territoire de Mirabel,
 je pense que je vous ai posé la question, on parle
 peut-être de...
- 8 R. Oui.

- 9 Q. [732] ... deux mille trois (2003), dans ces années-10 là.
- 11 R. En deux mille trois (2003).
- 12 Q. **[733]** O.K.
- R. En deux mille trois (2003).
- Q. [734] Pourquoi ce choix-là? Pourquoi s'installer à
 Mirabel, d'avoir un bureau satellite à Mirabel?
- R. Bien disons que, premièrement on était, on 16 travaillait beaucoup à la Ville de Montréal, 17 premièrement. Et puis à ce moment-là, on commençait 18 aussi à travailler un peu à Saint-Eustache, à 19 Boisbriand, ça fait que je me disais que ça 20 devenait intéressant d'ouvrir un bureau pour être 21 davantage présents dans la région plutôt que de se 22 faire dire qu'on était une firme de Montréal, là. 23 Et on a ouvert le bureau puis en même temps ça nous 24

servait aussi pour la régionalisation pour le

- ministère des Transports. Ça fait que ça avait

 comme deux volets intéressants, donc être présents
- localement, et aussi pour la régionalisation pour
- 4 le ministère des Transports.
- Q. [735] Mirabel, comme vous l'avez dit, est une ville en termes de territoire qui est énorme.
- 7 R. Oui.

18

mandat.

- Q. [736] Il y a combien de firmes de génie-conseil sur le territoire? Actives-là, je parle en termes de
- 11 R. De mémoire, cinq ou six certainement. Évidemment,
 12 comme c'était treize (13) municipalités, chacune de
 13 ces municipalités, à l'époque, avait des firmes qui
 14 travaillaient, ça a changé avec le temps parce que
 15 évidemment ça date des années soixante-dix (1970)
 16 tout ça, là, mais bref, par la suite, il y avait
- des secteurs, des promoteurs, tu sais, les
- bout, proche de Saint-Canut, tu es à Saint-Janvier

promoteurs, quand tu es complètement à l'autre

- puis tu es à Saint-Benoît, c'est des grandes,
- grandes, grandes distances, là, ce qui fait qu'on
- était plusieurs ingénieurs-conseils là sur le site.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [737] Est-ce que je comprends que vous organisiez
 aussi dans ces municipalités-là où il y avait cinq,

- six ou sept entrepreneurs, de la collusion pour
- vous répartir les contrats?
- R. Bien disons que lorsqu'on était sur invitation puis
- qu'on avait un projet qui nous était destiné on
- 5 communiquait entre nous pour s'assurer que ça
- puisse fonctionner adéquatement.
- 7 Me DENIS GALLANT :
- Q. [738] Lorne Bernard, vous en avez parlé, était
- 1'organisateur de monsieur Meilleur. Lorne Bernard
- est décédé je pense que vous avez dit.
- 11 R. Je pense qu'à la fin deux mille huit (2008) ou
- début deux mille neuf (2009) de mémoire. Je ne sais
- pas exactement quand, là.
- Q. [739] Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui va
- remplacer monsieur Bernard dans ce rôle-là?
- R. Non. Non, j'avais, à ce moment-là, rencontré
- directement monsieur Meilleur.
- 18 Q. [740] O.K. Et vous lui avez remis dix mille dollars
- 19 (10 000 \$) sous quelle forme?
- 20 R. En argent comptant.
- Q. [741] Et à quel endroit? Vous souvenez-vous?
- R. Je pense que c'était à un déjeuner à un restaurant
- à Rosemère, dans ce coin-là, là.
- Q. [742] Parfait. Autre chose quant à Mirabel?
- R. J'ai peut-être eu à, là, à solliciter, mais ça

- dépend desquelles élections, à solliciter peut-être un ou deux entrepreneurs puis fournisseurs, mais c'est, à ma souvenance, là, je n'ai pas les noms proprement dit, je ne veux pas m'induire en erreur, mais je pense avoir fait ça.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 Q. [743] Les solliciter pour quoi?
- R. Pour une campagne électorale.
- 9 Q. [744] Quand vous les sollicitiez, est-ce que vous leur demandiez un montant d'argent?
- 11 R. C'est-à-dire que je leur demandais comment est-ce qu'il voyait ça puis je disais : « Écoute, qu'est-12 ce que tu penses? » puis il me disait : « Bien O.K. 13 Peut-être deux mille dollars (2 000 \$) ça serait 14 correct. ». Je dis : « Parfait. Si tu donnes deux 15 mille dollars (2 000 \$) c'est correct là. ». Tu 16 sais, je n'étais pas, c'était plutôt pour rendre 17 service que pour exiger des choses. 18
- 19 Me DENIS GALLANT:
- Q. [745] Mais peut-être un petit peu en ligne avec ce
 que Madame Charbonneau vous posait la question
 c'est-à-dire quand, par exemple, on réclame du
 Groupe Séguin dix mille dollars (10 000 \$), vous
 n'êtes pas tenté de vous revirer puis dire : « Aye,
 entrepreneur qui va travailler avec moi, ça te

- tentes-tu de m'aider dans le dix mille dollars

 (10 000 \$)? ». Est-ce que ça c'est fait ça?
- R. Non parce qu'en réalité ce que l'on nous demandait
 c'est ce qu'on faisait puis l'entrepreneur lui-même
 était sollicité pour faire la même chose, ça fait
 qu'à ce moment-là, c'était chacun nos choses. Si
 j'intervenais, c'est parce qu'on me disait :
 « Regarde, comme tu le connais, tu peux-tu lui
 demander s'il peut faire quelque chose ». Et
 sûrement, lui, il faisait sa contribution, puis

ça... ça aidait pour la campagne électorale, là.

- Q. [746] À Mirabel, en ayant les contrats, comme vous dites, de conception et de surveillance de chantier, avez-vous déjà vous-même appelé un entrepreneur pour lui dire « Regarde, présente-toi pas, présente-toi pas sur l'appel d'offres ou regarde, tasse-toi, c'est quelqu'un d'autre, c'est promis à quelqu'un d'autre »?
- 19 R. Non. Non. Non.

- Q. [747] Votre nom est déjà sorti notamment pour

 Mirabel et on allègue que vous auriez fait ça,

 Monsieur Lalonde. Est-ce qu'il y a quelque chose...

 vous avez quelque chose à dire là-dessus?
- R. Oui. Oui. En fait, c'est le cas de monsieur André
 Durocher...

Q. **[748]** Oui.

- R. ... qui faisait référence à une petite entreprise que mon frère... dans laquelle mon frère était impliqué. Vous comprendrez que, pour moi, c'est extrêmement délicat le fait que mon frère soit dans une entreprise. Donc, moi, je ne voulais pas créer de conflit d'intérêt ou de problème à cet égard-là. Mais, il avait le droit de soumissionner sur tous 8 les projets, y compris... y compris les nôtres, évidemment. Et là, on avait préparé un projet pour 10 la Ville de Mirabel, un petit projet, un petit 11 projet d'environ cent mille dollars (100 000 \$) de 12 travaux qui était notre estimation. 13
- Q. [749] Qui était pour quoi? Qui était pour...
- R. Qui était pour faire des infrastructures qui 15 passaient sous une voie ferrée pour amener les 16 services de l'autre côté, en prévision de la 17 gare... d'une gare qui n'est toujours pas là, pour 18 le train de banlieue et puis... Donc, on avait 19 préparé les plans et devis pour le petit projet. On 20 est allé en appel d'offres public et les 21 entrepreneurs ont soumissionné, plusieurs 22 23 entrepreneurs.

Et je me souviens que monsieur Durocher m'avait appelé - parce que c'est quelqu'un qu'on

connaît, il est natif de la même région que moi là, dans la région de Saint-Placide, précisément - et il m'avait appelé, il dit : « Michel, c'est un beau projet » - « Oui, cent mille (100 000 \$). Bien oui, t'as juste à soumissionner. Soumissionne, pas de problème ». Ça fait qu'il m'avait appelé parce qu'on se connaissait, t'sais, et donc, il a soumissionné. Je sais qu'il a appelé les gens à mon bureau à Mirabel parce que c'était au bureau de Mirabel.

Il a soumissionné sur le projet et puis il était le plus bas soumissionnaire. Nous avons fait l'analyse des soumissions, ce sont mes collègues qui ont fait l'analyse des soumissions. Nous avons fait la recommandation parce qu'il était le plus bas soumissionnaire. Même qu'il avait fait une petite erreur, il avait oublié un document puis finalement, il nous l'avait fourni, là, c'est ce qu'on appelle un manquement mineur. Mais, nous autres, on a informé la Ville. Il manquait un document qui était sa licence d'entrepreneur, on l'a joint aux documents, on l'a envoyé à la Ville. On a dit : « Selon tous ces documents-là sont là, il est le plus bas soumissionnaire, puis on vous le recommande ». Ça fait que la Ville a traité le

dossier et puis eux...

Premièrement, ça a sorti cent quarante-sept 2 mille dollars (147 000 \$), donc ça dépassait le 3 budget de cinquante pour cent (50 %). Ça fait que la Ville a dit : « C'est plus cher que le budget qu'on avait » de un. Puis de deux, bien, le projet de la gare n'étant pas encore précisé, ils ont décidé de canceller les soumissions. Ça s'est passé aussi simplement que ça. Et je ne suis jamais intervenu pendant l'appel d'offres à maintes 10 reprises pour lui dire « rentre pas, rentre pas ». 11 Je n'ai jamais fait ce genre de chose... ce genre 12 de chose-là. Je n'ai jamais été quelqu'un qui a 13 forcé des entrepreneurs à faire des choses ou à 14 faire des changements, là. Ça n'a jamais été mon 15 intervention. 16

- Q. [750] Autre chose quant à Mirabel?
- 18 R. Non.
- Q. [751] Je vais juste voir une dernière municipalité
 avec vous avant de quitter, ce qui va être très
 bref. Mascouche, vous avez dit que vous n'étiez pas
 présent à Mascouche. Est-ce que vous avez, à un
 moment donné, tenté d'entrer à Mascouche?
- 24 R. Mascouche, on avait déjà travaillé dans les 25 années... dans les années quatre-vingt-dix (90). Et

par la suite, bon, on a tenté, mais disons qu'on 1 n'était pas dans le coin, là, comme ingénieurs, toujours dans le respect des secteurs naturels. Et 3 puis à un moment donné, comme nos bureaux sont tout près quand même - Pointe-aux-Trembles, c'est quand même tout proche de Charlemagne, Repentigny et Mascouche, bien, je me disais, peut-être que je devrais essayer de pouvoir travailler à Mascouche. Ça fait que j'avais eu une rencontre avec... avec Normand Trudel qui... 10 Q. [752] Qui est qui Normand Trudel? 11 R. Qui est de Excavation transport Mascouche, le TEM, 12 je pense, qui était bien implanté à Mascouche, puis 13 il connaissait bien le maire. Puis il dit : 14 « Regarde, on peut peut-être faire un petit 15 déjeuner avec monsieur Richard Marcotte, le maire 16 de Mascouche ». Ça fait qu'on avait eu un déjeuner 17 ensemble. Moi, j'avais sollicité la possibilité de 18 pouvoir travailler à la Ville de Mascouche aux 19 élections suivantes, là, c'est-à-dire en deux mille 20 neuf (2009). 21 Monsieur Marcotte m'a dit : « Écoutez, on 22 va regarder ce qu'on peut faire. Vous reparlerez à 23 monsieur Trudel, puis on verra ce qu'on peut 24

faire ». Et j'avais reparlé à Normand Trudel, puis

- il m'avait dit : « Écoute, il dit, tu pourrais

 contribuer pour un montant de cinq mille dollars

 (5 000 \$), moi, je vais m'occuper de ça, au niveau

 de l'organisation électorale, puis, il dit, on

 verra après ça, par la suite, si tu peux être

 positionné, si le maire rentre, évidemment, comme

 tel ». Ça fait que j'avais rencontré de nouveau

 monsieur... monsieur Normand Trudel et je lui avais

 remis le cinq mille dollars (5 000 \$) en argent

 comptant.
- Q. [753] Je vais également faire appel à une de vos 11 feuilles de temps. C'est celle du... se terminant, 12 la semaine se terminant le vingt-cinq (25) juillet 13 deux mille neuf (2009) et c'est sous l'onglet 10, 14 Madame Blanchette. Et ça va être pour le vendredi 15 vingt-quatre... vingt-quatre (24) juillet. Alors, 16 on comprend que vous aviez eu un déjeuner avec 17 Normand Trudel et Richard Marcotte pour Élections 18 Mascouche, c'est ça? 19
- 20 R. Est-ce qu'on le voit?
- Q. [754] Peut-être, c'est le dernier.
- 22 R. Oui, c'est ça.
- Q. [755] Montez la page, Madame Blanchette.
- R. Oui, c'est ça, exactement. J'ai déjeuner avec

 Normand Trudel et Richard Marcotte pour parler des

```
élections. Et c'est à ce moment-là que monsieur
1
         Marcotte avait dit : « Écoute, on va regarder ce
         qu'on peut faire après les élections et, il dit, tu
3
          rencontreras monsieur Trudel, puis tu t'arrangeras
          avec lui ». Ça fait que j'ai rencontré Normand
         Trudel et...
         LA PRÉSIDENTE :
      Q. [756] Attendez là, il semblerait que le... qu'il y
          a le procureur du DPCP qui est debout. Alors, si
         vous voulez... Très bien. Alors, je comprends, en
10
         vous levant, que ce serait le temps de suspendre.
11
         Me CATHERINE DUMAIS:
12
         S'il vous plaît. Merci.
13
         LA PRÉSIDENTE :
14
         Parfait.
15
      Q. [757] On va suspendre, Monsieur Lalonde.
16
      R. D'accord.
17
         Me DENIS GALLANT :
18
      Q. [758] Parfait. Merci. On va se voir demain.
19
         LA PRÉSIDENTE :
20
         Oui. Parfait.
21
         ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.
22
23
```

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

25

1	SEKWENT D. OFFICE
2	
3	Nous, soussignés, ROSA FANIZZI, et JEAN LAROSE,
4	sténographes officiels, dûment assermentés,
5	certifions sous notre serment d'office que les
6	pages qui précèdent sont et contiennent la
7	transcription fidèle et exacte des notes
8	recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9	le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10	qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11	à la Loi.
12	Et nous avons signé,
13	
14	
15	
16	
17	ROSA FANIZZI
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	JEAN LAROSE